

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ÉDIFIER LA PAIX NÉGATIVE
LA TRANSFORMATION DU CONFLIT EN IRLANDE DU NORD
DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE PAIX,
1994 - 2006

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
DEBBY ANN PHILIE

FÉVRIER 2007

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

AVANT-PROPOS

L'idée de traiter de la transformation du conflit en Irlande du Nord dans le cadre du processus de paix entamé depuis 1994 tient au fait que celle-ci soit, à mon avis, d'une inspiration exceptionnelle pour apprendre à édifier la paix. Surtout abordée par les intellectuels du monde anglophone, elle méritait ainsi, toujours selon moi, d'être accessible en français. J'ai donc décidé de la couvrir sous son aspect le plus pertinent, c'est-à-dire le refus collectif d'user de la violence pour des fins politiques. Le présent mémoire ne se veut donc pas exhaustif dans le sens d'un traitement en profondeur de toutes les questions qui sont propres à son sujet, mais bien une introduction à la transformation du conflit en Irlande du Nord depuis 1994, et ce dans l'espoir d'ouvrir les portes à plus de réflexion sur le sujet, voire sur la résolution de conflit en Relations internationales au sein de la francophonie.

Sur un ton plus personnel, j'aimerais remercier quelques personnes dont l'appui au cours de la réalisation de ce mémoire m'a été des plus chers. D'abord, merci à Monsieur Alex Macleod, mon directeur de mémoire, professeur au département de science politique de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et directeur du Centre d'études des politiques étrangères et de sécurité (CEPES), pour toute la patience, la liberté et la confiance qu'il a su faire preuve à mon égard. Puis, merci à mes proches, à ma mère en particulier, pour m'avoir appuyé avec autant de générosité, de complicité et de sincérité au cours de cette belle aventure. Merci.

Debby Ann Philie
février 2007

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	ii
LISTE DES ABRÉVIATIONS	v
CARTE : IRLANDE DU NORD	vi
RÉSUMÉ	vii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
ÉDIFIER LA PAIX NÉGATIVE : LES PRÉALABLES	23
1.1 Les Troubles	23
1.1.1 L'origine et le développement de la violence directe	24
1.1.2 Les formes de la violence directe	29
1.2 Le processus de paix	33
1.2.1 L'origine de la paix négative	33
CHAPITRE II	
ÉDIFIER LA PAIX NÉGATIVE : CONTRÔLER LA VIOLENCE ARMÉE	39
2.1 La démilitarisation du territoire	39
2.1.1 Les forces armées britanniques en Irlande du Nord	40
2.1.2 Le processus de normalisation des effectifs militaires	42
2.1.3 Les enquêtes sur la collusion avec les paramilitaires loyalistes	46
2.1.4 Une démilitarisation complète à venir?	49
2.2 Les réformes de la police et du système de justice criminelle	50
2.2.1 Le service de police sous la RUC et sa transformation	50
2.2.2 Le système de justice criminelle et sa révision	55
2.2.3 Les difficultés de la transition	57
2.2.4 Des réformes réussies?	59

2.3	Le désarmement et la cessation des activités paramilitaires	61
2.3.1	Les groupes paramilitaires loyalistes et républicains	61
2.3.2	L'approche des négociations à deux voies	66
2.3.3	Les difficultés de la mise en œuvre	70
2.3.4	Le désarmement de l'IRA	83
2.3.5	Quel avenir pour les activités paramilitaires?	88
	CONCLUSION	91
	BIBLIOGRAPHIE	95

LISTE DES ABRÉVIATIONS

APNI	Alliance Party of Northern Ireland
AVS	Accord du Vendredi Saint
CIRA	Continuity Irish Republican Army
CLMC	Combined Loyalist Military Command
DUP	Democratic Unionist Party
IBAD	International Body on Arms Decommissioning
IICD	Independent International Commission on Decommissioning
IMC	Independent Monitoring Commission
INLA	Irish National Liberation Army
IRA	Irish Republican Army
LVF	Loyalist Volunteer Force
NICRA	Northern Ireland Civil Rights Association
NIWC	Northern Ireland Women's Coalition
PSNI	Police Service of Northern Ireland
PUP	Progressive Unionist Party
RHC	Red Hand Commando
RIRA	Real Irish Republican Army
RUC	Royal Ulster Constabulary
SAS	Special Airborne Service
SDLP	Social Democratic and Labour Party
UDA	Ulster Defence Association
UDP	Ulster Democratic Party
UDR	Ulster Defence Regiment
UFF	Ulster Freedom Fighters
UUC	Ulster Unionist Council
UUP	Ulster Unionist Party
UVF	Ulster Volunteer Force



Carte de l'Irlande du Nord

Source: Bartholomew Digital Database © Bartholomew 2001.

RÉSUMÉ

Le présent mémoire porte sur la transformation du conflit en Irlande du Nord dans le cadre du processus de paix. Il vise à comprendre comment les communautés nord-irlandaises, par l'entremise de leurs agents respectifs, parviennent à retirer progressivement la violence de leurs relations dans le cadre de ce processus de paix entamé depuis 1994. La recherche pose alors la question suivante : les deux communautés nord-irlandaises parviendraient-elles, dans le cadre du processus de paix entamé depuis 1994 et par l'entremise de leurs agents respectifs, à retirer progressivement la violence directe de leurs relations en transformant leur perception de l'identité de l'Autre, ce qui produirait un effet boule-de-neige sur le reste des structures sociales soutenant la violence, mettant de cette manière fin graduellement au conflit? La méthode de recherche historique qualitative, appuyée de la technique de l'analyse du discours, guide la démarche. Le corpus d'analyse se compose donc d'une série de déclarations clefs et de documents cadres, particulièrement l'accord de paix conclu en avril 1998, qui couvrent la période de 1994 à 2006 et qui ont été produits par les agents les plus significatifs des deux communautés. L'analyse de ces sources démontre que les agents responsables de la violence armée en Irlande du Nord, que sont principalement le gouvernement britannique et le mouvement républicain, parviennent à construire la paix négative en établissant, via une nouvelle compréhension commune de la sécurité, un contrôle sur les différentes formes que prend cette violence directe. Le gouvernement britannique réussit peu à peu le retour à la normale de ses effectifs militaires en Irlande du Nord conformément avec le niveau de menace perçu. Il arrive également à réformer le service de police et le système de justice criminelle, pour lesquels il détient encore la juridiction, afin qu'ils soient équitables envers tous, sans distinction. Puis, tous les agents du conflit, y compris ce dernier gouvernement, mais en particulier le Sinn Féin et l'IRA, travaillent progressivement à mettre fin au paramilitarisme en Irlande du Nord. En somme, la recherche confirme que, dans le cadre de ce processus de paix entamé depuis 1994, les communautés ethno-nationales nord-irlandaises parviennent, par l'entremise de leurs agents respectifs, à retirer progressivement la violence directe de leurs relations en transformant leur perception de l'identité de l'Autre, et dès lors, les structures sociales qui soutiennent de façon intersubjective cette violence, voire cette perception.

Mots clefs : Irlande du Nord, conflit identitaire, processus de paix, Accord du Vendredi Saint, désarmement.

INTRODUCTION

Depuis 1968, sévit en Irlande du Nord un conflit armé entre la minorité catholique nationaliste et la majorité protestante unioniste. Familièrement appelée « les Troubles », cette guerre civile a coûté la vie à plus de 3 000 personnes, fait des milliers de blessés et privé d'un sentiment de sécurité plusieurs générations. Comme nombre d'autres conflits de longue durée, relativement de petite échelle et se produisant plutôt au sein qu'entre les États, son existence fut particulièrement dévoilée aux yeux du monde à la suite des bouleversements dans l'ordre mondial provoqués par la fin de la guerre froide. Or, contrairement à la plupart de ces conflits enracinés, majoritairement de nature ethnique, qui donnent depuis le ton aux violences de la scène internationale, l'Irlande du Nord s'est engagé dans un processus de paix au milieu de la dernière décennie. À l'automne 1994, les principaux groupes paramilitaires déclaraient un cessez-le-feu signifiant le passage difficile du militaire au politique dans la résolution du conflit. Consolidé par l'Accord du Vendredi Saint en avril 1998, ce processus de transformation politique perdure aujourd'hui, plus de dix ans après ses débuts. En permettant de mieux comprendre les racines de la violence et surtout de saisir comment il est possible de la surmonter, cette transformation pacifique du conflit en Irlande du Nord est devenue une source d'inspiration pour les autres régions troublées du monde. S'inscrivant dans la lignée des études sur la résolution de conflit et la paix, encore peu explorées dans la francophonie, la transformation du conflit en Irlande du Nord dans le cadre de son processus de paix, de 1994 à aujourd'hui, fait l'objet du présent mémoire.

La problématique

La pertinence du processus de paix nord-irlandais à servir d' « exemple » pour traiter de la violence contemporaine tient fondamentalement du refus collectif d'user de la violence pour des fins politiques. Les communautés nationaliste et unioniste se sont unies dans l'adversité pour leur bien commun, constituant ainsi l'exceptionnalité de leur parcours vers la paix. Figure d'avant-garde, voire de bouée de sauvetage dans une perspective de développement durable de l'humanité, en ce que la résolution de conflits violents y joue comme rôle, la transformation pacifique du conflit en Irlande du Nord pose une question fondamentale. Dans le cadre du processus de paix entamé depuis 1994, comment les communautés nord-irlandaises, par l'entremise de leurs agents respectifs, parviennent-elles à retirer progressivement la violence de leurs relations? Comment construisent-elles la paix? La revue de la littérature pertinente sur le sujet permet d'établir quelques pistes de réponse grâce à sa convention d'auteurs basée sur une typologie des conflits.

La revue de la littérature

Avec comme point de départ la nécessité de connaître la nature du conflit pour mieux le résoudre, la littérature produite à l'égard du conflit en Irlande du Nord et de sa transformation dans le cadre de son processus de paix, quoi que limitée, peut être organisée en trois catégories, chacune représentant une vision de la nature dominante du conflit. Selon les auteurs, a lieu en Irlande du Nord un conflit principalement de type partisan, socio-économique, ou identitaire. Cette typologie des conflits permet de faire ressortir des causes de la violence et par conséquent des sources possibles de la paix bien différentes les unes des autres. Autrement dit, chaque vision émet un diagnostic sur la guerre civile nord-irlandaise lui permettant par la suite d'élaborer sur les traitements pour la résoudre.

La vision d'un conflit partisan

Le conflit partisan se caractérise essentiellement par une opposition entre groupes auxquels l'adhésion se fait par décision individuelle et dont la participation s'exerce en *prenant parti* pour l'un ou l'autre des groupes.¹ Les auteurs prônant la prépondérance de ce type de conflit à l'égard de la guerre civile en Irlande du Nord, dont fait partie Jean Guiffan, historien reconnu comme spécialiste de l'Irlande, sont rarissimes. Dans leur analyse, une importance fondamentale est accordée à l'héritage historique. En conséquence, les sources du conflit sont pour eux les frontières confessionnelles dessinées à l'époque des guerres de religion jumelées aux idéologies politiques de l'époque des révolutions et des guerres d'indépendance : la démocratie libérale ou la monarchie traditionnelle. Pour Guiffan, le conflit en Irlande du Nord est d'abord et avant tout une guerre d'indépendance coloniale sur fond confessionnel, soit entre catholiques nationalistes et protestants unionistes.² L'enjeu principal étant ainsi pour lui le statut constitutionnel de l'État, les mesures mises en place par l'Accord du Vendredi Saint, dit aussi de Belfast, représentent une réponse possible pour la résolution du conflit puisqu'elles tranchent l'enjeu par l'établissement du principe du consentement.³ Cette interprétation des origines du conflit et des moyens pour le régler n'est pas sans intérêt, or quelques incohérences s'y glissent laissant penser à une possible désuétude du genre d'analyse pour le présent conflit, voire les conflits contemporains. Principalement, la religion et l'indépendance sont-ils vraiment les enjeux dominants du conflit ou la dynamique de celui-ci aurait-elle changé depuis l'époque coloniale pour être déterminée aujourd'hui par des enjeux davantage sociaux que politiques? La présence d'une guerre avant tout partisane

¹ Jean-Pierre Derriennic, *Les guerres civiles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001, p. 23.

² Jean Guiffan, *La question d'Irlande*, 4^e éd., Bruxelles, Éditions complexe, 2001, p. 10.

³ *Ibid.*, p. 248, 255. Le principe du consentement établit que tout changement au statut constitutionnel de l'Irlande du Nord ne peut être réalisé que suite au souhait d'une majorité de la population.

semble de cette façon peu probable, et même erronée; au mieux existe plutôt un petit aspect partisan au conflit⁴, dont la nature dominante serait autre.

La vision d'un conflit socio-économique

Le conflit socio-économique se caractérise à la base par une opposition entre groupes dont les membres occupent une place socialement opposée dans l'activité économique.⁵ Les auteurs défendant la position d'un conflit dominant de ce type en Irlande du Nord, ni rares ni nombreux, s'inspirent tous de l'idéologie socialiste, voire marxiste. Esther Resta et Karin Renon, intellectuelles intéressées par le conflit nord-irlandais, puis Peter Shirlow et Paul Stewart, politologues spécialistes de l'Irlande du Nord, sont du nombre. Pour eux, la question nationale, la religion et l'ethnie sont des couvertures dont le seul but est de protéger les privilèges socio-économiques d'un groupe de cette manière dominant. Par conséquent, les sources du conflit résident dans l'inégalité socio-économique entre les différents groupes formant l'Irlande du Nord, situation encouragée pour certains par les administrations de la Grande-Bretagne et/ou de l'Irlande. L'Irlande du Nord est pour eux fondamentalement le siège d'une guerre socio-économique.

Esther Resta énonce de façon plus précise la présence d'un conflit de classes sociales motivé par l'impérialisme économique de la Grande-Bretagne. Elle prétend que depuis la partition de l'île en 1921 Londres a encouragé la formation de deux blocs interclasses, aux apparences confessionnelles et ethniques, lui permettant de renforcer le nouvel État nord-irlandais lié à ses intérêts capitalistes.⁶ Ainsi, l'Accord

⁴ Fondamentalement, toutes les guerres contiennent un aspect partisan par la présence d'individus qui refusent d'être solidaires avec leur groupe d'appartenance naturelle ou avec la volonté de celui-ci d'utiliser la violence ou pas.

⁵ Jean-Pierre Derriennic, *op. cit.*, p. 49.

⁶ Esther Resta, *Guerre de religion et terrorisme en Irlande du Nord : mensonges et manipulation*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 240.

du Vendredi Saint n'est à ses yeux qu'une mascarade, c'est-à-dire une occasion pour la Grande-Bretagne de créer, sur les frontières ethniques orchestrées, une stabilité politique nécessaire à la relance économique de la région, qui par le fait même demeure dans le Royaume-Uni jusqu'à ce que sa majorité en décide autrement.⁷ L'accord de 1998 n'étant qu'au plus une solution partielle en raison d'importants changements tels que les principes de l'inclusion et du consentement, l'ultime source de paix demeure pour Resta la renonciation britannique à l'impérialisme économique, moteur des injustices sociales et économiques.⁸

Quant à Karin Renon, le conflit en Irlande du Nord en est un particulièrement de transformation sociétale dans le sens que les deux classes « nationales » nées de la partition s'affrontent, l'une pour et l'autre contre la modernisation économique, sociale et culturelle de l'État; celle-ci destinée à remettre en cause l'importance immobilisante accordée à la question nationale afin de réparer les torts et travers socio-économiques bien plus fondamentaux.⁹ Le processus de paix actuel et l'Accord du Vendredi Saint, jugés réduits à la question nationale, doivent établir un lien explicite avec la transformation sociétale afin d'être perçus comme efficaces. Pour Renon, la paix dépend de la modernisation terminée et réussie de l'État, agent social perpétuant pour l'instant les privilèges de la classe dominante protestante unioniste.

Enfin, pour Peter Shirlow et Paul Stewart, la source du conflit demeure le système de classe au sein duquel la classe détentrice du pouvoir, essentiellement bourgeoise, domine la classe marginalisée politiquement, essentiellement prolétaire, par le biais de l'État et du soutien des classes politiques bourgeoises en Grande-Bretagne et en

⁷ *Ibid.*, p. 249-250.

⁸ *Ibid.*, p. 265.

⁹ Karin Renon, « Sortir de la violence en Irlande du Nord? (Partie 3) », *Cultures et conflits*, no 29-30, hiver (2002), [En ligne]. Adresse URL: <http://www.conflits.org/document716.html> (Page consultée le 16 janvier 2004)

Irlande. Soutenant les apparences de rivalités ethniques ou nationales qui dictent le comportement de la classe prolétaire, ces dernières immobilisent l'ordre social y voyant une façon de protéger leurs intérêts stratégiques dans la région.¹⁰ Ambitieuse aspiration démocratique bourgeoise de la part des gouvernements irlandais et britannique aux yeux de Shirlow et Stewart, l'Accord de Belfast ne peut pour eux qu'au plus gérer le conflit et non le résoudre parce que ne faisant pas face à ses causes socio-économiques.¹¹ La solution réside dans l'élimination des relations de classes en ouvrant les structures qui les perpétuent : l'État et les classes politiques bourgeoises irlandaises et britanniques.¹²

Bref, dans cette optique, le conflit nord-irlandais ne peut être transformé que par l'Accord du Vendredi Saint; il faut attaquer les injustices dans la division du travail et la répartition de la richesse donnant lieu au système de classes pour atteindre une paix juste et durable en Irlande du Nord. Cependant, la très faible mobilité sociale fondant la structure de classe, à la base même de toute la présente vision, peut être remise en question par l'existence d'une classe moyenne grandissante. De plus, la dichotomie qui laisse penser à une lutte entre une classe bourgeoise protestante et une classe prolétaire catholique omet de son équation l'existence d'une importante classe ouvrière protestante dans la région. La présence d'une guerre civile prioritairement socio-économique en Irlande du Nord est ainsi improbable. Probable toutefois est la présence d'inégalités socio-économiques aggravant un conflit déjà existant de type identitaire.

¹⁰ Peter Shirlow et Paul Stewart, « Introduction », chap. in *Capital & Class, Special Issue: Northern Ireland between Peace and War*, no 69, automne (1999), [En ligne]. Adresse URL: <http://cain.ulst.ac.uk/events/peace/docs/stewart99.htm> (Page consultée le 16 janvier 2004)

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

La vision d'un conflit identitaire

Le conflit identitaire se définit brièvement comme une opposition entre des groupes auxquels les membres appartiennent à la naissance et dont il est très difficile, voire impossible de changer. Le sexe, la couleur de la peau, le lieu de naissance, la langue, la religion et la citoyenneté sont autant de critères d'appartenance à la naissance qui peuvent devenir une identité à la base de groupes en dissidence.¹³ Les auteurs défendant la vision d'un conflit dominant de nature identitaire en Irlande du Nord sont nombreux. John D. Cash, Sean Farren et Robert F. Mulvihill, Pierre Joannon, Maurice Goldring, Paul Arthur, Paul Brennan et Wesley Hutchinson, Kris Brown et Corinna Hauswedell, John Darby et Roger MacGinty, Richard Deutsch, puis Paul Bew et Gordon Gillespie, tous historiens ou politologues spécialistes de l'Irlande du Nord, font partie de ceux-ci. Pour eux, l'identité première des groupes en conflit est ethnique du latin *ethnos* signifiant peuple, nation. Ainsi, ne partageant pas à l'origine les mêmes cultures, les deux principaux groupes identitaires nord-irlandais, Irlandais catholiques nationalistes et Britanniques protestants unionistes, forment deux peuples distincts ne revendiquant pas naturellement une même nation. Percevant alors l'identité de l'Autre comme compétitrice, ils perpétuent une relation d'exclusion entre eux. Les sources du conflit étant identitaires, a donc lieu en Irlande du Nord un conflit identitaire de type ethno-national selon ces intellectuels.

De façon plus particulière, John D. Cash affirme que le conflit prend origine dans la perpétuation des identités, et des relations sociales que celles-ci structurent, reposant essentiellement sur deux positions exclusives adoptées par l'un envers l'Autre : déshumanisante et persécutrice.¹⁴ L'adoption d'une position de nature inclusive dite ambivalente, ayant par ailleurs toujours existé mais de façon

¹³ Jean-Pierre Derriennic, *op. cit.*, p. 71.

¹⁴ John D. Cash, « The Dilemmas of Political Transformation in Northern Ireland », *Pacifica Review*, vol. 11, no 1, février (1999), [En ligne]. Adresse URL: <http://cain.ulst.ac.uk/conflict/cash98.htm> (Page consultée le 16 janvier 2004)

minoritaire, est la seule issue possible et durable au conflit. Dans cette ligne de pensée, l'Accord de Belfast et le processus de paix dans lequel il s'inscrit, marqués tous deux par l'inclusion, représentent un pas dans la bonne direction. La paix sera durable selon cet auteur lorsque les règles inclusives l'emporteront sur celles exclusives.¹⁵

Exprimées selon Sean Farren et Robert F. Mulvihill, les sources du conflit sont les relations d'exclusion entre les deux communautés aux identités et allégeances nationales différentes, une dite « nationaliste » et l'autre dite « unioniste »¹⁶, adoptant chacune une position hostile et partisane sans en assumer la responsabilité. La transformation pacifique du conflit en Irlande du Nord passe alors pour eux par des changements dans ces relations; changements rendus possibles par l'adoption de positions plus nuancées, neutres et responsables d'abord de la part des dirigeants des principaux partis politiques impliqués, ce qui saura faire son chemin jusqu'à leurs rangs, base de la société nord-irlandaise. L'Accord est un résultat de ce long et difficile processus de changements qui devra mener vers la paix.¹⁷

Pour Pierre Joannon, ce qui déchire profondément l'Irlande du Nord ce sont les relations de méfiance entretenues entre les communautés identitaires, dites ici aussi

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ « Unioniste » désignant la communauté britannique protestante revendiquant le maintien de l'union avec la Grande-Bretagne, soit un nationalisme britannique, et « nationaliste » désignant la communauté irlandaise catholique revendiquant une nation irlandaise libre de la couronne britannique, soit un nationalisme irlandais.

¹⁷ Sean Farren et Robert F. Mulvihill, « Transforming the conflict », chap. in *Paths to a Settlement in Northern Ireland, Buckinghamshire (Grande-Bretagne)*, Colin Smythe, 2000, [En ligne]. Adresse URL: <http://cain.ulst.ac.uk/events/peace/docs/farren00.htm> (Page consultée le 16 janvier 2004)

« unionistes » et « nationalistes »¹⁸. La clef pour accéder à la paix réside alors à ses yeux dans la création et l'entretien de relations de confiance, fondées sur la crédibilité et la responsabilité. L'Accord de Belfast, cherchant à restaurer une confiance entre les antagonistes, représente dans ce cas la pierre angulaire de toute la réussite du processus de paix en cours.¹⁹

Selon Maurice Goldring, ce sont les relations exclusives et militarisées entre les communautés dites protestante et catholique²⁰, motivées par une construction identitaire figée dans la définition ethnique, qui constituent les sources du conflit violent. De cette façon, la solution à celui-ci réside pour l'auteur dans une conception identitaire plus ouverte envers l'Autre, rendant possible le dialogue et les négociations qui redonnent une place prépondérante au politique au détriment du militaire.²¹ La paix durable en Irlande du Nord tient à de nouvelles relations inclusives entre les communautés.

Paul Arthur prétend que les sources du conflit nord-irlandais se trouvent dans les relations exclusives entre la communauté irlandaise nationaliste et celle britannique unioniste, toutes deux interdépendantes de leur nation d'allégeance : respectivement

¹⁸ Ces communautés sont exprimées au pluriel parce que, de façon plus précise, elles se composent de deux groupes : l'un refusant l'usage de la violence et l'autre l'appuyant. Ainsi, les communautés dites « unionistes » sont formées des unionistes mêmes refusant la violence et des loyalistes l'appuyant; puis les communautés dites « nationalistes » sont formées des nationalistes mêmes refusant la violence et des républicains l'appuyant.

¹⁹ Pierre Joannon, « Irlande du Nord : la fin du terrorisme? », *Politique internationale*, no 99, printemps (2003), [En ligne]. Adresse URL: http://www.politiqueinternationale.com/PI_PSO/fram_pi.htm (Page consultée le 22 octobre 2003)

²⁰ Loin d'indiquer la présence d'une guerre plutôt de religion, pour cet auteur, les dénominations protestante et catholique attribuées à chacune des communautés ne servent simplement qu'à représenter les lignes de partage du conflit : la religion représentant l'ethnie. De façon générale en Irlande du Nord, être Irlandais, c'est être catholique et nationaliste et être Britannique, c'est être protestant et unioniste. Voir Maurice Goldring, Antoine Bouillon et Sonia Dayan-Herzbrun, *Désirs de paix, relents de guerre*, coll. « Culture de Paix », Paris, Desclée de Brouwer, 1996, p. 80-83.

²¹ Maurice Goldring, Antoine Bouillon et Sonia Dayan-Herzbrun, *op. cit.*, p. 16, 28, 88.

la République d'Irlande et la Grande-Bretagne. Selon lui, coffrées à l'intérieur d'un même territoire ayant pour capitale Belfast, ces deux communautés identitaires reproduisent les relations jadis entretenues entre leur nation d'allégeance : Belfast reproduit Londres/Dublin.²² Ces deux dernières ayant relevé le défi de transformer leurs relations d'ignorance et de méfiance en des relations plus inclusives, le tout débutant par une introspection, il reste à Belfast de le faire. Dans cet esprit, pour Arthur, l'idée d'États nations souverains et indépendants l'un de l'autre en ce qui concerne la région étudiée est obsolète : l'espoir de paix réside plutôt dans l'établissement de relations spéciales, dans le sens de singulières, entre les îles britanniques, celles-ci incluant l'île irlandaise. L'Accord du Vendredi Saint allant dans cette direction, il suffit que ces trois solitudes adoptent, construisent et cultivent des relations inclusives et responsables, par le biais des occasions que crée l'Accord, pour que la paix s'installe dans la région.²³

Quant à Paul Brennan et Wesley Hutchinson, ils avancent que les relations exclusives, nourries par des sentiments d'injustice et des peurs réciproques, entre les deux communautés constituent la principale source du conflit identitaire nord-irlandais.²⁴ Ces communautés aux identités et aspirations constitutionnelles divergentes, au sein desquelles le statut confessionnel représente ici aussi le référent le plus pertinent de l'identité ethnique²⁵, se doivent donc d'adopter d'abord une parité d'estime, puis des relations inclusives pour construire la paix. L'Accord de Belfast,

²² Paul Arthur, *Special Relationships: Britain, Ireland and the Northern Ireland Problem*, Belfast, Blackstaff House, 2000, p. 1.

²³ *Ibid.*, p. 117, 223.

²⁴ Paul Brennan et Wesley Hutchinson, « L'Irlande du Nord, un nouveau départ? », *Problèmes politiques et sociaux*, no 845, 29 septembre 2000, p. 4.

²⁵ *Ibid.*, p. 27.

ayant incorporé des outils pour réaliser de tels objectifs, représente pour les auteurs un pas dans la bonne direction.²⁶

Pour leur part, Kris Brown et Corinna Hauswedell, eux aussi convaincus de la présence d'un conflit identitaire d'ailleurs spécifiquement exposé comme ethno-national, font le portrait suivant de la source du conflit violent nord-irlandais. La communauté irlandaise nationaliste/républicaine et celle britannique unioniste/loyaliste vivent côte à côte de façon sectaire en raison d'une relation exclusive et destructrice provoquée par leur perception de compétitivité identitaire. Cette perception explique leur choix de prendre les armes, ou du moins de ne pas dénoncer ce choix, un symbole de résistance, de survie face à l'Autre.²⁷ Pour les auteurs, la paix réside donc dans l'inclusion politique puisque celle-ci crée un espace propice au désarmement, autant des mentalités que des arsenaux, alors que l'exclusion, pouvant servir de moyen de pression, coupe l'espace de manœuvre politique, laissant plus de place à la violence.²⁸

John Darby et Roger MacGinty développent un argumentaire semblable. Interagissant dans une dynamique sectaire, la communauté protestante majoritaire et celle catholique minoritaire²⁹ se disputent en ayant à la source de leur problème des relations exclusives à l'intérieur desquelles l'Autre et son aspiration politique sont

²⁶ *Ibid.*, p. 4, 56, 65.

²⁷ Kris Brown et Corinna Hauswedell, *Brief 22: Burying the Hatchet, The Decommissioning of Paramilitary Arms in Northern Ireland*, Bonn, Bonn International Center for Conversion (BICC), 2002, p. 71.

²⁸ *Ibid.*, p. 72.

²⁹ Les termes « catholique » et « protestant » sont utilisés ici une fois de plus pour refléter l'identité ethnique.

perçus comme la menace ultime.³⁰ Le règlement du conflit repose, pour ces auteurs, dans le processus de paix puisque celui-ci permet de développer, à travers les multiples essais et erreurs, une compréhension, une confiance, et une inclusion mutuelle chez les différents partis. Malgré son échec à résoudre jusqu'ici le cœur du conflit que sont deux nationalismes identitaires exclusifs en compétition, l'Accord du Vendredi Saint fait partie de ce règlement ne serait-ce que parce qu'il a permis au conflit d'être géré de façon nouvelle, plus pacifique.³¹

Les sources du conflit, selon Richard Deutsch, résident dans les relations entre les deux « traditions » de l'Irlande du Nord, figées dans une lutte plus ou moins stérile, pour ou contre une Irlande unifiée.³² Le terme « tradition » signifie dans ce contexte les manières de penser, de faire et d'agir transmises de génération en génération entre les Irlandais catholiques nationalistes ou les Britanniques protestants unionistes. Entamée par le processus de paix en cours et l'accord du 10 avril 1998 qui en constitue une étape, la solution ultime ici est la coopération entre les deux traditions puisqu'elle leur permet, par l'institution de nouvelles plateformes démocratiques, de construire leur avenir sans violence.³³

Finalement, pour Paul Bew et Gordon Gillespie, les sources du conflit nord-irlandais qui oppose deux communautés identitaires, l'une désirant demeurer partie prenante du Royaume-Uni et l'autre préférant être réunie à la République d'Irlande, demeurent les relations sectaires qu'entretiennent ces dernières au détriment les unes

³⁰ John Darby et Roger MacGinty, *Guns and Government, The Management of the Northern Ireland Peace Process*, Basingstoke (Grande-Bretagne), Palgrave, 2002, p. 11-12.

³¹ *Ibid.*, p. 181.

³² Richard Deutsch, *Le sentier de la paix, l'accord de paix anglo-irlandais de 1998*, coll. « Essais », Rennes (France), Terre de Brume, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 89.

³³ *Ibid.*, p. 90, 97.

des autres sur le plan politique, social, culturel, économique et sécuritaire.³⁴ Cette exclusion sectaire compétitive doit nécessairement prendre fin via la construction d'une inclusion mutuelle des communautés, mais aussi via l'adoption d'une attitude réaliste signifiant qu'il ne peut y avoir de vaincus et de vainqueurs, mais bien qu'une accommodation entre les parties.³⁵ L'Accord de Belfast marque un pas dans ce sens puisqu'en son cœur réside un compromis entre les antagonistes.

Bref, du point de vue du conflit identitaire, l'Accord du Vendredi Saint représente de façon générale une étape positive vers la paix. Or, la solution à long terme et de façon durable au conflit demeure le développement de relations inclusives, exemptes de toutes formes de violence, entre les communautés irlandaise, majoritairement catholique nationaliste/républicaine, et britannique, majoritairement protestante unioniste/loyaliste. Ainsi, nécessairement interdépendant d'autres types de dispute de nature sociale, économique, culturelle et sécuritaire, le conflit a priori identitaire en Irlande du Nord semble être la vision la plus admissible.

Tout compte fait, la revue de la littérature démontre que la majorité des auteurs spécialistes s'entend sur la présence d'un conflit dominant de nature identitaire, plus particulièrement ethno-nationale, ayant pour origine les relations exclusives entretenues envers l'identité de l'Autre par les deux communautés en présence. La transformation du conflit en Irlande du Nord dans le cadre de son processus de paix doit donc de se réaliser fondamentalement via le développement de nouvelles relations inclusives, exemptes de toutes formes de violence; processus exprimé d'une façon par l'accord de 1998. De ce bilan littéraire, il convient sans équivoque de consacrer la théorie du conflit identitaire, avec les sources de la violence et de la paix qu'elle apporte, comme piste de réponse à la problématique. Dès lors pour compléter

³⁴ Paul Bew et Gordon Gillespie, *Northern Ireland: A Chronology of the Troubles, 1968-1999*, 2^e éd. rév. et augm., Lanham (États-Unis), Scarecrow Press, 1999, p. ix-xiii.

³⁵ *Ibid.*, p. xiii, xiv.

celle-ci de façon honnête et responsable, il importe d'aller plus loin dans la réflexion. Pour comprendre comment les communautés identitaires en Irlande du Nord, par l'entremise de leurs agents respectifs, parviennent à retirer progressivement la violence de leurs relations dans le cadre du processus de paix depuis 1994, il est impératif de déceler la source même de ces nouvelles relations identitaires inclusives grâce auxquelles la violence s'amenuise peu à peu, soit l'essence profonde de la transformation pacifique nord-irlandaise.

Le cadre d'analyse et les concepts

Théâtre d'un conflit identitaire entre deux communautés ethniques aux aspirations nationales divergentes, l'Irlande du Nord peut dès lors servir non seulement à comprendre et à saisir comment surpasser la violence universelle contemporaine, mais également la violence particulièrement identitaire qui ravage la scène internationale depuis le début des années 1990. De là, afin de faciliter sa compréhension, il convient d'appuyer la présente étude sur un cadre d'analyse et des concepts qui lui procurent clarté, cohérence et fondement.

L'approche constructiviste, partie intégrante des théories critiques en relations internationales, est utilisée à titre de cadre d'analyse puisqu'elle permet de donner singulièrement cohérence à la situation mise en problématique. Selon sa matrice, de l'intersubjectivité, à la base de toute construction sociale de la réalité, se dégagent des compréhensions de cette dernière largement partagées entre les divers agents formant le tissu social. Telles les croyances, les idées et la langue, ces compréhensions partagées constituent l'identité des agents et le type de relations qu'ils entretiennent entre eux. Elles produisent également les normes, les règles et les institutions qui rendent possible les comportements conflictuels ou coopératifs entre les agents. En influant sur les manières de concevoir la réalité, ces mêmes normes, règles et

institutions les structurent en retour.³⁶ Autrement dit, les compréhensions partagées au sein d'une communauté lui profèrent son identité et dictent la nature des relations qu'elle entretient; mais en plus elles donnent réalité aux normes, règles et institutions qui gouvernent ses comportements et qui en retour viennent influencer la façon dont elle comprend sa réalité : ses compréhensions partagées. Selon cette approche, tout est intersubjectif, et donc construit, en commençant par ces dernières.

Concept au cœur de la présente étude, l'identité peut alors se définir au sens général comme l'ensemble des compréhensions à l'égard de soi et de l'Autre, issues du processus social intersubjectif par lequel la réalité se construit, propres à un sujet.³⁷ Ayant pour but essentiellement de situer le sujet par rapport à sa réalité, ces compréhensions prennent la forme de caractères identitaires physiques et/ou intellectuels tels que le sexe, l'âge, la taille, la langue, la religion, la culture, l'attitude et l'opinion. Ce sont ces caractères qui rendent l'identité à la fois unique et multiple. L'identité est unique par la singularité que lui procurent la somme de ces caractères, puis multiple par les diverses identités que ceux-ci peuvent constituer eux-mêmes. En effet, lorsqu'un caractère identitaire fait appartenir le sujet auquel il se rapporte à une entité plus large et qu'ensuite il est valorisé et perçu comme immuable par la majorité des membres de cette entité, il devient une identité en soi dite collective. L'identité à la fois unique et multiple peut être imagée via la structure de la poupée russe, la *matriochka*, dans le sens qui suit. La plus petite poupée représentant l'identité unique d'un individu (le plus petit sujet possible), chaque poupée plus grande représente à son tour un caractère identitaire de l'individu devenu une identité collective, et cela jusqu'à la plus grande poupée qui représente l'identité collective la plus universelle

³⁶ Isabelle Masson, « Constructivisme », in *Relations internationales, Théories et concepts*, sous la dir. de Alex Macleod, Evelyne Dufault et F. Guillaume Dufour, Outremont (Québec), Athéna éditions, 2002, p. 26-28.

³⁷ Alex Macleod, Isabelle Masson et David Morin, « Identité nationale, sécurité et la théorie des relations internationales », *Études internationales, Numéro spécial : Sécurité et identité nationale*, vol. 35, no 1, mars (2004), p. 8-10.

de ce même individu, soit celle d'être vivant. Or, en bout de ligne, étant issue d'un processus dynamique, qu'elle soit unique, multiple, individuelle ou collective, l'identité demeure en constante évolution. Le grand défi des identitarismes, ceux qui par instrumentalisation font dépendre la survie de l'identité individuelle de celle du groupe, est ainsi de gérer les transformations identitaires au sein de leur groupe. Mais, inévitablement, cette tâche devient impossible provoquant au mieux la mutation identitaire de celui-ci ou au pis sa disparition.³⁸ Bref, peu importe le sujet auquel elle se rapporte, l'identité à travers le temps est à la fois unique et multiple, mais surtout en perpétuel changement.

Brièvement explorée plus tôt, la guerre civile identitaire, également appelée « raciale » ou « ethnique », oppose des groupes auxquels les membres appartiennent via un ou plusieurs de leur(s) caractère(s) identitaire(s) à la naissance, rendant par le fait même très difficile ou impossible leur changement d'un groupe à l'autre. Lorsque les frontières sociales entre ces groupes sont marquées, et que leur répartition dans la société facilite la concentration de celle-ci autour d'un conflit dominant, la guerre identitaire est imminente. Les frontières sociales de chaque groupe deviennent alors rapidement territoriales dans une lutte qui déterminera soit les modalités de cohabitation entre les groupes identitaires, leur séparation ou même leur existence physique. L'enjeu principal d'une telle guerre ne se constitue pas de l'identité en tant que telle, du moins rarement, mais plutôt des relations avec l'identité de l'Autre. Pouvant être déclenchée par des enjeux futiles ou accidentels, la guerre civile identitaire, naturellement peu contagieuse, est difficile à régler parce qu'elle se perpétue dans le temps et l'espace à travers les identités transmises de génération en génération. Enfin, il est à noter que les conflits entre nationalismes s'inscrivent dans ce type de guerre. En cherchant à fonder la communauté nationale sur une communauté identitaire quelconque, de culture ou de religion par exemple, ces

³⁸ Jean-Pierre Derriennic, *op.cit.*, p. 71-72, 108.

derniers excluent tous les citoyens ne pouvant ou ne voulant pas appartenir à cette dernière. La nation à construire correspond ainsi aux frontières réelles ou imaginaires d'un groupe identitaire.³⁹ Bref, la guerre civile identitaire se fait entre groupes tributaires d'une dynamique identitaire exploitable.

La violence, instrument de la guerre, est l'ennemi de la paix. Subjective, elle est construite à partir d'un conflit non résolu autour duquel se polarisent deux sujets. Elle est donc évitable. Deux types de violence peuvent être dégagés : directe et structurelle, dite aussi indirecte. La violence directe est la conception la plus connue de la violence. Elle se rapporte aux agressions physiques et verbales, organisées ou non, portées sur un sujet par un autre sujet, personne ou groupe : meurtre, viol, torture, etc. Elle est visible, rapide et personnelle en plus de laisser des séquelles, souvent traumatiques, sur le corps et/ou l'esprit. Elle peut également être institutionnalisée sous la forme de systèmes pénitenciers, de camps de concentration, de forces militaires ou paramilitaires, par exemple. Le génocide en est d'ailleurs une des formes les plus sévères. À l'inverse, la violence structurelle n'a pas d'acteur identifiable à sa source. Typiquement inhérente aux structures sociales et aux institutions culturelles, elle se rapporte aux diverses inégalités, injustices et aliénations utilisées comme moyens oppressifs : pauvreté, famine, répression, etc. Sa nature est indirecte et insidieuse faisant en sorte qu'elle se manifeste lentement, érodant peu à peu toute valeur humaine. En bout de ligne, la violence directe et indirecte, en tous cas construite et ainsi évitable, réduit le potentiel d'auto-réalisation d'un individu ou d'un groupe, parfois jusqu'à l'éliminer.⁴⁰

De son côté, la paix nécessite plus que l'absence de guerre; elle se veut réalisée qu'une fois l'harmonie atteinte. Ainsi, deux types de paix se distinguent : la paix

³⁹ *Ibid.*, p. 71-110.

⁴⁰ Ho-Won Jeong, *Peace and Conflict Studies, An introduction*, Aldershot (Grande-Bretagne), Ashgate, 2000, p. 19-22.

négative et la paix positive. La paix négative, la conception la plus connue de la paix, se définit essentiellement par l'absence de violence directe, telle la guerre. Pour l'édifier, plusieurs approches sont possibles. La négociation ou la médiation, menant bien souvent à des accords, peuvent s'avérer des outils efficaces pour prévenir ou éliminer la violence manifeste. Le désarmement, l'interdépendance socio-économique, puis les mécanismes de sécurité collective tels que connus sous l'égide des Nations unies sont d'autres outils possibles, car ils réduisent la violence potentielle en la décourageant ou imposent la paix négative par la présence d'une force dominante. De cette façon compatible avec la violence structurelle, la paix négative ne remet pas en question les causes profondes des conflits, permettant leur perpétuation. La paix positive le fait. Basée sur la compréhension des conditions sociales menant à la violence, la paix positive peut se résumer au retrait de la violence indirecte au-delà de l'absence de celle directe. Elle vise le développement juste et équitable des conditions humaines afin de rendre possible l'auto-réalisation de chaque personne. L'évolution personnelle, la liberté, l'égalité sociale, l'équité économique, la solidarité, l'autonomie, la participation et le respect de la nature sont des valeurs au coeur de son travail; valeurs d'ailleurs reconnues par les Nations unies. Bref, la paix positive s'attaque principalement au démantèlement des structures sociales inégalitaires.⁴¹ La paix, d'abord négative puis positive, est ainsi réalisable à long terme via l'implication de tous, du moins des partis concernés pour une situation donnée.

Dans cette dichotomie entre la violence et la paix, où la violence directe est à la paix négative ce que la violence indirecte est à la paix positive, c'est-à-dire l'antipode, le processus de paix vient faire le lien. Bien qu'il n'existe pas de définition universellement reconnue de ce concept puisque sa forme et son contenu varient d'un cas à l'autre, un processus de paix peut être avancé comme étant

⁴¹ *Ibid.*, p. 24-26.

généralement un enchaînement d'étapes successives menant à un compromis social et politique durable entre les parties. Cinq critères essentiels le caractérisent : les protagonistes veulent négocier de bonne foi; les acteurs clés du conflit y sont inclus; les négociations adressent les principaux points de litige; les négociateurs n'utilisent pas la force pour atteindre leurs objectifs; et ces mêmes négociateurs s'engagent à soutenir un processus durable.⁴² Un processus de paix ne se limite donc pas à un accord, mais nécessite plutôt l'engagement de toute la population, élites politiques et société civile, dans la transformation des enjeux politiques, sociaux, économiques et culturels du conflit. Un tel processus mène de la violence à la paix, d'où son vocable.

En bout de ligne, il importe de retenir fondamentalement de ce cadre d'analyse et de ces concepts que tout est construit à partir de la conception intersubjective de la réalité que les agents sociaux se font : tout, de la violence à la paix. Dès lors en Irlande du Nord, les identités communautaires sont lentement mais assurément en perpétuel changement. La guerre civile identitaire n'y a de choix que muter ou disparaître. La violence directe et structurelle, qui y perdure, est évitable. La paix négative et positive, qui tente de s'y construire, est possible. Puis, le processus de paix, qui y mène de la violence à la paix, est forcément le fruit d'une nouvelle conception de la réalité, de nouvelles compréhensions partagées.

La question de recherche

Se questionnant à savoir comment les communautés nord-irlandaises, par l'entremise de leurs agents respectifs, parviennent à retirer la violence de leurs relations dans le cadre du processus de paix entamé depuis 1994, il a été démontré jusqu'à maintenant qu'il s'agissait d'un conflit identitaire ethno-national et qu'ainsi les relations entretenues face à l'identité de l'Autre en étaient l'enjeu. En

⁴² John Darby et Roger MacGinty, *op. cit.*, p. 3-4.

transformant celles-ci d'exclusives à inclusives, les communautés font avancer la paix, et par conséquent reculer la violence. Or, il a été aussi démontré, à partir du cadre d'analyse, que la source de ces nouvelles relations identitaires inclusives, constituant l'essence profonde de la paix en Irlande du Nord et donc la réponse honnête et responsable au questionnement de départ, se trouvait dans une nouvelle conception de la réalité identitaire. Ainsi -et en se servant des concepts définis pour préciser l'intention initiale du présent mémoire-, dans le cadre du processus de paix entamé depuis 1994 en Irlande du Nord, les deux communautés en conflit parviendraient-elles, par l'entremise de leurs agents respectifs, à retirer progressivement la violence directe de leurs relations en transformant leur perception de l'identité de l'Autre? Ce changement de perception, pouvant être dit également de conception ou de compréhension, de chaque communauté à l'égard de l'Autre produirait un effet boule-de-neige sur le reste des structures sociales soutenant la violence dans ses formes directes puis indirectes, mettant ainsi fin graduellement au conflit. Seule une nouvelle compréhension de l'identité de l'Autre pourrait permettre de construire la paix durable en Irlande du Nord.

La méthodologie et les sources

Visant à comprendre le retrait de la violence directe dans le cadre de la résolution du conflit en Irlande du Nord, le présent mémoire suit une méthode qualitative historique. Celle-ci permet de saisir, sur l'ensemble de la période sélectionnée, soit plus de dix ans, la transformation des perceptions à l'égard de l'identité de l'Autre, proposée à la source de ce retrait de la violence directe; une transformation singulièrement intelligible, et donc non quantifiable. Toute indiquée pour la soutenir à titre de technique de recherche, l'analyse du discours permet d'exposer les actes de langage reflétant cette transformation des perceptions de chaque communauté de 1994 à 2006. En effet, en exprimant un énoncé, les auteurs d'un discours performant une action qui naît d'un long processus de discussions au sein de leur collectivité. Les

actes de langage exposés par l'analyse des discours reflètent donc de cette façon les changements subis par les auteurs de ces derniers, voire par leurs communautés. Simplement mis, cette technique de recherche rend possible une incursion dans l'univers mental collectif, autrement beaucoup plus difficile.

Quant aux sources du mémoire, elles sont des déclarations clefs, des documents cadres et surtout l'accord de paix conclu en 1998. Produites par les principaux agents des deux communautés identitaires nord-irlandaises, elles ont été sélectionnées selon un échantillonnage non probabiliste typique, c'est-à-dire qu'à partir de l'ensemble des documents écrits disponibles pour l'étude, seules celles-ci ont été choisies parce qu'elles apparaissaient comme les plus exemplaires pour rendre compte du phénomène à l'étude, soit la transformation des perceptions identitaires chez les deux communautés. Afin d'assurer leur authenticité, elles ont aussi été sélectionnées suivant un autre critère : avoir été publiées officiellement par les agents en question. Une fois réunies, les sources du mémoire ont été soumises à une lecture qualitative de leur contenu latent ou manifeste, selon celui qui se prêtait à la démonstration.

La démarche et la structure

La démarche du présent mémoire se veut la plus simple possible. Elle a donc été conçue en deux étapes. La première étape correspond au premier chapitre, *Édifier la paix négative : les préalables*. Comme son nom l'indique, elle aborde ce qu'il faut savoir afin de comprendre l'édification de la paix négative en Irlande du Nord : la construction de la violence directe -ses origines, son développement et ses formes-, puis le choix de la paix -ses origines-. Elle se veut essentiellement une introduction au corps du mémoire retrouvé au chapitre suivant, correspondant à la deuxième et dernière étape. Sous l'appellation *Édifier la paix négative : contrôler la violence armée*, le deuxième chapitre traite proprement dit de l'édification de la paix négative dans le cadre du processus de paix en Irlande du Nord. Il analyse les différentes

formes de violence directe dans leur transformation vers de nouvelles sources de paix négative : la démilitarisation du territoire, les réformes du service de police et du système de justice criminelle, puis le désarmement et la cessation des activités paramilitaires. En bout de ligne, il sera possible de comprendre comment les communautés identitaires nord-irlandaises parviennent, dans le cadre du processus de paix depuis 1994 et par l'entremise de leurs agents respectifs, à retirer progressivement la violence directe de leurs relations et ainsi à construire la paix négative.

CHAPITRE I

ÉDIFIER LA PAIX NÉGATIVE : LES PRÉALABLES

Pour comprendre comment les communautés identitaires en Irlande du Nord édifient la paix négative par l'entremise de leurs agents respectifs depuis 1994, quelques connaissances préalables s'imposent. D'abord, la paix négative ne se construit qu'à partir de son contraire, la violence directe. Ainsi, il importe de connaître la nature, l'origine, le développement et les formes de cette violence, en l'occurrence dans le cas étudié des « Troubles ». Ensuite, pour se réaliser, la paix négative doit être choisie. Il importe donc également de saisir l'origine de cette paix, c'est-à-dire l'origine du « processus de paix » par lequel elle se construit. Ce premier chapitre se veut une mise en contexte au corps principal du mémoire, soit la transformation du conflit armé en Irlande du Nord dans le cadre du processus de paix de 1994 à aujourd'hui.

1.1 Les Troubles

Période d'effervescence dans l'histoire de l'Irlande du Nord depuis 1968, les Troubles sont un conflit violent entre deux communautés ethno-nationales ayant pris la forme d'une guerre civile prolongée et de faible intensité à partir de 1969. Phénomène non isolé dans le temps, ils trouvent leur sens en tant que nouvelle phase du conflit identitaire nord-irlandais, voire irlandais. Les Troubles s'affirment essentiellement comme l'expression violente d'un conflit non résolu entre Irlandais catholiques nationalistes et Britanniques protestants unionistes en Irlande du Nord.

1.1.1 L'origine et le développement de la violence directe

Le début des Troubles peut être établi le 5 octobre 1968 à Derry lors d'une marche pour les droits civiques qui tourna à l'émeute.¹ Cet événement provoqua l'éclatement des tensions accumulées entre les deux communautés ethno-nationales depuis 1921, date depuis laquelle le conflit était latent. En fait, la partition de l'Irlande en décembre 1920, à la suite de laquelle les Irlandais retrouvèrent leur autonomie au coût de la sécession du Nord de l'île à la couronne britannique dans le but de résoudre le conflit qui les avait opposé aux Britanniques depuis le XVII^e siècle, assura, au contraire, la perpétuation de celui-ci sous une nouvelle phase concentrée cette fois en Irlande du Nord.² À l'intérieur des frontières de cette nouvelle province du Royaume-Uni, la majorité britannique protestante unioniste exerça dès 1921 une domination sans partage sur la minorité irlandaise catholique nationaliste en contrôlant exclusivement le Parlement régional, l'Assemblée de Stormont à Belfast, qui détenait l'ensemble des pouvoirs relatifs à l'administration interne -ceux relatifs à l'administration externe tels que la Défense et les Affaires étrangères étant demeurés entre les mains du gouvernement à Londres-.³

¹ Paul Bew et Gordon Gillespie, *op. cit.*, p. 4.

² Le XVII^e siècle correspond à l'époque à laquelle les plantations furent développées par la couronne britannique en sol irlandais. Voir à ce sujet Jean Guiffan, *op. cit.*, p. 19-20. Celle de l'Ulster, fertile province du nord de l'ancienne Irlande, fut la plus réussie. Lors de la partition de l'île en décembre 1920 par le *Government of Ireland Act*, six de ses neuf comtés, où se concentra la majorité des descendants des colons britanniques depuis le XVII^e siècle, formèrent l'Irlande du Nord. Il est à noter que la communauté protestante unioniste continue d'appeler ces six comtés l'« Ulster », parallèlement à leur appellation officielle qu'est l'Irlande du Nord. Les 26 autres comtés de l'ancienne Irlande devinrent finalement par le traité de Londres en décembre 1921 l'« État libre d'Irlande », un dominion du *Commonwealth* britannique. Par ailleurs, l'État irlandais n'acquiesça sa pleine indépendance de la couronne britannique qu'en 1949 alors qu'il devint la « République d'Irlande ».

³ Pour en savoir plus sur ces développements historiques, voir John Darby et Roger MacGinty, *op. cit.*, p. 14-16, et Jean Guiffan, *op. cit.*, p. 104-108, 193-195.

Dans ce contexte d'hostilité historique⁴ au cours de laquelle le conflit nord-irlandais, voire irlandais, demeura non résolu, les membres de chaque communauté ethnographique furent entraînés, de génération en génération, à percevoir l'Autre comme compétitrice voire ennemie. La pression supplémentaire à laquelle ils furent soumis à l'automne 1968 par la campagne pour les droits civiques organisée par la *Northern Ireland Civil Rights Association* (NICRA)⁵, les amena à se polariser davantage en tant que communauté identitaire et ainsi en peu de temps à prendre les armes.

La campagne pour les droits civiques fut perçue par la communauté catholique nationaliste, minoritaire, comme une occasion de se faire valoir l'égalité des droits au sein du Royaume-Uni; des droits dont elle avait été privée par le régime unioniste en place depuis 1921 à titre de protection contre le nationalisme irlandais. Or, associant ce dernier à la campagne, la communauté protestante unioniste, majoritaire, y voyait une menace à ses intérêts et ses privilèges, optant alors pour la répression afin d'y mettre un terme. Dans les circonstances où dès lors la violence inter-communautaire fit partie de plus en plus du quotidien, c'est-à-dire où les pressions exercées sur

⁴ À propos du concept d'hostilité historique, voir William G. Cunningham, *Conflict Theory and the Conflict in Northern Ireland*, Thèse de maîtrise, Auckland (Nouvelle-Zélande), University of Auckland, 1998, [En ligne]. Adresse URL: <http://cain.ulst.ac.uk/conflict/cunningham.htm> (Page consultée le 9 mai 2005). Voir également le concept d'« *historical autonomy* » dans Ted Robert Gurr, *Minorities at Risk, A Global view of Ethnopolitical Conflicts*, Washington D.C., United States Institute of Peace Press, 1993, p. 76.

⁵ La NICRA fut fondée le 1^{er} février 1967. Elle revendiquait le suffrage universel pour les élections au gouvernement local (conseils de district); le retraçage des circonscriptions électorales pour mettre fin à leur remaniement arbitraire; l'introduction de réformes pour mettre fin à la discrimination dans l'allocation des emplois et des logements; le retrait de la législation d'urgence; puis le démantèlement de la RUC. Modelée sur celle aux États-Unis, sa campagne pour les droits civiques impliquait des manifestations, des marches, des « *sit-ins* » et l'usage des médias pour rendre public les doléances principalement de la minorité catholique nationaliste. Voir Paul Bew et Gordon Gillespie, *op. cit.*, p. 1, 4-5, et John Darby et Roger MacGinty, *op. cit.*, p. 16.

chaque communauté se multipliaient⁶, les besoins fondamentaux et universels de celles-ci, dont primordialement celui de sécurité, ne furent plus satisfaits.

Dans le but de s'assurer la satisfaction de ces besoins nécessaires à leur auto-réalisation⁷, chaque communauté chercha alors à regagner le contrôle de son environnement en attaquant l'Autre, source, selon elle, de son malheur. Sans tarder, plus les différentes formes de violence subies fracassèrent leur sécurité en tant que groupe ethno-national, les communautés développèrent un sentiment de victimisation.⁸ C'est dans cet esprit que la communauté catholique nationaliste fit appel à l'*Irish Republican Army* (IRA) à la fin de l'année 1969 afin que celle-ci vienne défendre ses intérêts. L'armée britannique avait été déployée au mois d'août de la même année, mais elle se montra rapidement incapable d'assurer la sécurité des deux communautés de façon à les satisfaire. Ainsi et en contrepartie, la communauté protestante unioniste, qui possédait déjà quelques agents responsables de sa sécurité dont la *Royal Ulster Constabulary* (RUC) et les *B-Specials*⁹, largement perçus comme favorables à sa cause, mais également des organisations paramilitaires telles que l'*Ulster Volunteer Force* (UVF), vit aussi ses groupes de défense se multiplier au cours des années suivantes.¹⁰

⁶ Pour en savoir plus au sujet de la notion de pression (« *stress* » en anglais), voir Ted Robert Gurr, *op. cit.*, p. 34-60.

⁷ William G. Cunningham, *op. cit.*

⁸ *Ibid.*

⁹ Connus aussi sous le nom de l'*Ulster Special Constabulary*, les *B-Specials* furent une force policière supplétive composée uniquement de membres de la communauté unioniste protestante. Ils furent remplacés en avril 1970 par l'*Ulster Defence Regiment* (UDR), un régiment nord-irlandais des forces armées britanniques. Voir Martin Melaugh, *Abstracts on Organisations That Were Prominent During 'the Troubles'*, Derry (Irlande du Nord), CAIN, 1999, [En ligne]. Adresse URL: <http://cain.ulst.ac.uk/othelem/organ/azorgan.htm> (Page consultée le 2 juin 2005).

¹⁰ John Darby et Roger MacGinty, *op. cit.*, p. 17. Pour connaître la signification du mot « Ulster » dans le nom des organisations citées, voir note 2, chapitre 1.

La guerre civile se confirmant, le sentiment de victimisation de chaque communauté devint égocentrique, dans le sens que chacune d'entre elles se montra dorénavant incapable de compassion face à la souffrance de l'Autre. Résultat des traumatismes vécus, cette incapacité à voir au-delà des souffrances de leur propre communauté fit en sorte qu'elles ne prirent aucune responsabilité, tout comme ne ressentirent aucune culpabilité, face à la violence de toute sorte qu'elles firent subir à l'Autre pour s'assurer que leur survie ne soit plus menacée. Par exemple, les événements du *Bloody Sunday*, au cours desquels 14 civils non armés furent assassinés par l'armée britannique au moment où tirait à sa fin une marche pour les droits civiques le 30 janvier 1972 à Derry, servirent de justification aux membres de l'IRA pour leur attentat aux voitures piégées connu sous le nom de *Bloody Friday*, qui fit 11 morts et 130 blessés le 21 juillet de la même année à Belfast. Bien plus, l'égoïsme de la victimisation chez les deux communautés nord-irlandaises durant les Troubles permit aux victimes de terrorisme de devenir, sans remords, à leur tour terroristes. Ce phénomène profita aux différents groupes paramilitaires qui voyaient de cette façon augmenter leurs effectifs et, par le fait même, leur puissance de frappe.¹¹

Plus encore, l'omniprésence de la menace durant la guerre fit en sorte que les deux communautés ethno-nationales furent incapables de faire le deuil des pertes vécues ou ressenties. Soumis à des pressions constantes, elles n'arrivèrent pas à abandonner les perceptions qu'elles se firent de ce qui fut perdu parce que ces perceptions étant trop idéalisées ou trop nécessaires à l'estime du groupe. Bien souvent alors, les communautés tentèrent de regagner ce qu'elles avaient perdu, perpétuant ainsi le conflit parce qu'incapables d'accepter les changements subis.¹² À titre d'exemple, la communauté protestante unioniste se montra incapable d'accepter la perte du gouvernement régional composé uniquement de représentants de sa

¹¹ William G. Cunningham, *op. cit.*

¹² *Ibid.*

communauté, celle-ci majoritaire, lorsqu'en mars 1972, en raison de l'aggravation sévère du désordre social, l'Assemblée de Stormont fut dissoute au profit du retour de l'administration directe de la province par Londres. Dans un espoir de récupérer ce gouvernement de la majorité, elle s'opposa en 1974 au gouvernement de coalition instauré par l'Accord de Sunningdale (1973) en organisant une grève générale. Celle-ci réussissant, sa frange loyaliste tenta en 1977 par une deuxième grève de forcer la restauration à Stormont d'un gouvernement régional composé exclusivement des représentants de la majorité, mais ce fut sans succès.¹³

Enfin, dans cette construction de la violence au cours des Troubles, une déshumanisation de l'ennemi se produit chez plusieurs membres des groupes paramilitaires et des forces de sécurité. En percevant l'Autre comme inhumain, voire un démon ou un animal, il fut plus facile pour eux de l'agresser et/ou de l'assassiner en étant exempt de compassion. Pour cette raison, la déshumanisation de l'ennemi provoqua aussitôt la déshumanisation de soi.¹⁴ Dans ce contexte, nombre d'horreurs furent commises au nom de la défense des communautés, qui elles, par leur silence, permirent que celles-ci se produisent. Il est possible ici de penser aux crimes commis par le gang loyaliste connu sous le nom significatif des *Shankill Butchers*.¹⁵ La déshumanisation de l'Autre, une fois exercée et non condamnée, devint l'affaire de toute la société.

Bref, la violence directe caractéristique des Troubles en Irlande du Nord s'est construite dans une dynamique intersubjective à partir du moment où l'identité de l'Autre fut perçue comme différente, compétitrice, voire menaçante et ennemie. L'aggravation de différentes pressions s'ajoutant à cette perception provoqua la levée

¹³ Paul Bew et Gordon Gillespie, *op. cit.*, p. 50-51, 90-91, 121-122.

¹⁴ William G. Cunningham, *op. cit.*

¹⁵ À titre anecdotique, en 1979, 11 des leurs reçurent ensemble un total de 42 sentences à vie consécutives pour avoir été trouvés coupables de 112 infractions au code criminel, dont 19 meurtres. Voir Paul Bew et Gordon Gillespie, *op. cit.*, p. 133.

des armes dans le seul but de satisfaire les besoins fondamentaux et universels des communautés, dont celui de sécurité, et ce, en se réappropriant le contrôle de leur environnement. Plus la violence amenuisait leur sentiment de sécurité, plus les communautés développèrent un sentiment de victimisation les appelant à renforcer leurs systèmes de défense. Pis, sous le poids de l'oppression, ce sentiment devint égocentrique les privant peu à peu de leur capacité à ressentir de la compassion envers l'ennemi. Les blessures issues du conflit armé devenant de cette façon narcissiques, une incapacité à faire le deuil des pertes subies ou ressenties se développa chez les deux communautés avec pour conséquence une augmentation de leur intransigeance et de leur acharnement à récupérer ce qu'elles avaient conçu comme perdu. Enfin, la spirale de la violence s'enfonçant, une déshumanisation de l'Autre se produit auprès de membres des forces armées et paramilitaires, principaux agents de la guerre civile. Dès lors, la violence n'eut plus de limite laissant place aux pires atrocités commises durant les Troubles. Dans un tel contexte où, pour certains, la fin justifiait tous les moyens, la violence directe prit plusieurs formes.

1.1.3 Les formes de la violence directe

La violence directe se manifesta sous trois formes au cours des Troubles : la militarisation du territoire, la répression policière et judiciaire, puis l'armement et les activités des groupes paramilitaires.

La militarisation du territoire se fit à partir d'août 1969 lorsque les forces armées britanniques et leurs installations furent déployées massivement sur l'ensemble du territoire nord-irlandais à titre de mesure visant à remettre l'ordre social. Or, se montrant incapable en quelques jours seulement de contenir l'agitation, cette militarisation de l'espace incita à la multiplication des forces paramilitaires dans les zones où la présence de l'armée britannique fut contestée, ce par les nationalistes, ou jugée insuffisante, ce par les unionistes. Inévitablement, il y eut flambée de la

violence directe dans ce qui devint rapidement une guerre de style guérilla principalement entre l'IRA et les forces armées britanniques.¹⁶ Les pratiques des forces armées et de la police, les deux agents chargées de la répression sur le terrain, furent souvent « sévèrement jugées et dénoncées »¹⁷ : intimidation excessive aux postes de contrôle, fouilles surprises des résidences, espionnage non lié aux préoccupations en matière de sécurité, emploi de balles de plastique interdites en Grande-Bretagne, usage de la torture sous différentes formes dont la privation sensorielle –pratiques condamnées en 1978 par la Cour européenne des Droits de l'Homme à titre de « traitements inhumains et dégradants »-, et collusion avec les paramilitaires loyalistes notamment pour des commandes d'assassinats.¹⁸

La répression de la part du service de police, la RUC, et du système de justice criminelle allait de paire avec celle exercée par les forces armées. Formant les trois agents de l'État en matière de lutte anti-guérilla, les efforts de l'un appuyaient les efforts de l'autre. En visant principalement les activités de l'IRA, cette répression se pratiquait surtout à l'égard des membres de la communauté catholique nationaliste. Ce manque d'impartialité de la part des autorités eut pour effet de creuser le fossé entre cette dernière et l'État et d'ainsi alimenter l'hostilité du conflit. Les pratiques de la police connues, celles du système de justice criminelle furent dénoncées bien souvent comme allant à l'encontre des droits et libertés individuels. En 1971, l'internement préventif sans procès, principalement destiné à l'égard des forces

¹⁶ Paul Bew et Gordon Gillespie, *op. cit.*, p. 19-20. L'armée britannique ne perdit par ailleurs pas de temps à expliquer à ses autorités politiques « qu'il lui était impossible de vaincre l'IRA » en raison de la « puissance et la compétence » de celle-ci. De cette façon, il est possible de penser, les forces armées britanniques ne reçurent jamais la mission de « réduire » l'IRA et les autres groupes paramilitaires; au contraire, leur mission consista plutôt à contenir la violence (politique de « *containment* ») et à la maintenir à un « niveau acceptable ». Voir Richard Deutsch, *op. cit.*, p. 23.

¹⁷ Jean Guiffan, *op. cit.*, p. 234.

¹⁸ *Ibid.*, p. 232, 234; John Darby et Roger MacGinty, *op. cit.*, p. 88; et Esther Resta, *op. cit.*, p. 134-135.

républicaines¹⁹, fut instauré en Irlande du Nord provoquant une des plus fortes vagues de violence de l'époque, et par le fait même consacra le conflit ouvert entre les forces étatiques et l'IRA. Bien plus, les mesures d'urgence instituées en 1973, puis révisées en 1978, furent exercées avec une iniquité flagrante à l'égard de la communauté catholique nationaliste.²⁰

L'armement et les activités des groupes paramilitaires se firent en réaction aux attaques sectaires portées à l'égard des membres de chaque communauté. Sous l'emprise d'un sentiment de victimisation, les communautés se mobilisèrent afin de former des groupes de défense qui rapidement, suite à la militarisation du territoire, prirent la forme d'organisations paramilitaires. L'IRA fit sa réapparition en 1969; l'*Irish National Liberation Army* (INLA) fut officiellement créée en 1974; l'UVF existait depuis 1966; l'*Ulster Defence Association* (UDA) pris forme en 1971 et, sous son aile, les *Ulster Freedom Fighters* (UFF) virent le jour en 1973, pour ne nommer que celles-ci.²¹ Ne répondant à aucune autorité autre que la leur, ces organisations adoptèrent une multitude de moyens pour faire la guerre à leurs ennemis, parfois au sein de la même communauté : attentats à la bombe, enlèvements, séquestrations, assassinats, règlements de comptes, châtiments, intimidation, extorsions de fonds, piraterie, vols, trafic de drogues et autres activités connexes.²² Lorsque impossible à fabriquer de façon artisanale, l'armement était acheté à l'extérieur de la province avec l'aide de soutiens financiers variés provenant autant de l'interne que de l'externe.

¹⁹ Le premier jour durant lequel l'internement fut effectif, les autorités britanniques procédèrent à l'arrestation de 342 personnes. Elles furent toutes irlandaises catholiques. Voir Paul Bew et Gordon Gillespie, *op. cit.*, p. 36, et Paul Brennan et Wesley Hutchinson, *op. cit.*, p. 11.

²⁰ John Darby et Roger MacGinty, *op. cit.*, p. 88.

²¹ Martin Melaugh, *Loyalist and Republican Paramilitary Groups*, Derry (Irlande du Nord), CAIN, 1999, [En ligne]. Adresse URL: <http://cain.ulst.ac.uk/issues/violence/paramilitary.htm> (Page consultée le 25 mai 2005), et Martin Melaugh, *Abstracts on Organisations That Were Prominent During 'the Troubles'*, *op. cit.* Pour plus de détails sur les organisations paramilitaires nord-irlandaises, voir note 58, chapitre 2.

²² Jean Guiffan, *op. cit.*, p. 232.

Ensuite, il fut acheminé en direction de l'Irlande du Nord via les réseaux clandestins du marché international de l'armement, comme en fit foi notamment la saisie sur le navire *Eksund* en novembre 1987 confirmant les liens existants entre la Libye du colonel Kadhafi et l'approvisionnement de l'IRA.²³ Toutefois, il faut noter aussi que face à l'incapacité de l'État à assurer des services sociaux adéquats en tant de guerre, nombre de ces organisations paramilitaires suppléèrent à ce manque en organisant leurs propres services, par exemple la location de logements.²⁴

Toutes ces formes de violence directe, la militarisation du territoire, la répression policière et judiciaire, ainsi que l'armement et les activités paramilitaires, causèrent la mort à 3 173 personnes en Irlande du Nord (sur une population totale d'alors 1,6 million) et 235 autres en Grande-Bretagne, en Irlande et dans le reste de l'Europe entre 1969 et 1994. Des milliers d'autres furent marqués par les blessures physiques et psychologiques de la guerre.²⁵ De faible intensité en comparaison avec d'autres conflits de même nature, la violence directe des Troubles se démarquent finalement par sa persistance.²⁶

En somme, le conflit violent opposant les deux communautés ethno-nationales de l'Irlande du Nord depuis 1968, que sont les Troubles, trouve son origine dans la perception voulant que l'identité de l'Autre soit différente, voire menaçante et ennemie. Sa violence, construite dans une dynamique intersubjective qui mène à la déshumanisation de l'Autre, prit différentes formes directes, qui ultimement eurent toutes pour effet de réduire le potentiel d'auto-réalisation de chaque communauté et de leurs membres. Dans cette dualité toutefois, tous luttaient pour un même objectif : la paix, sous forme négative ou positive.

²³ *Ibid.*, et Paul Bew et Gordon Gillespie, *op. cit.*, p. 209-210.

²⁴ Paul Bew et Gordon Gillespie, *op. cit.*, p. 40.

²⁵ John Darby et Roger MacGinty, *op. cit.*, p. 88.

²⁶ *Ibid.*, p. 17.

1.2 Le processus de paix

Le processus de paix en Irlande du Nord se définit peu à peu depuis 1994 par un enchaînement d'étapes successives destiné à mener les parties à un compromis social et politique durable, et ce par la voie diplomatique. Vers la fin des années 1980 et le début des années 1990, les parties perçurent en la possibilité d'un processus de paix une porte de sortie au conflit qui leur semblait dans une impasse mutuellement dommageable. Ainsi, dans ce moment de maturité propice à la paix, elles optèrent pour la diplomatie afin de négocier la fin des hostilités.

1.2.1 L'origine de la paix négative

L'origine de la paix négative peut être bien précise, par exemple par la déclaration de cessez-le-feu, mais elle est aussi plus générale, par le changement de perceptions. Ainsi, à partir du milieu des années 1980, les principaux agents des deux communautés en conflit développèrent la perception de se trouver dans une impasse mutuellement dommageable. Aucun d'entre eux n'étant en mesure de s'imposer par la force, la violence devint inconfortable parce que perçue comme coûteuse par tous. Dans ce moment de maturité propice à la paix, tous cherchèrent une porte de sortie et la trouvèrent en la possibilité d'entamer un processus de paix au cours duquel une solution négociée, idéalement tout autant désirée par les parties, serait trouvée.²⁷ Pour ce faire, chaque partie devait commencer par manifester son ouverture à l'égard d'une résolution pacifique du conflit. Ainsi, par l'Accord anglo-irlandais d'Hillsborough en 1985, Londres donna à Dublin un droit de regard dans la gestion de l'Irlande du Nord, puis en retour Dublin reconnut le principe du consentement de la majorité quant à l'avenir constitutionnel de cette province. Pour sa part, le mouvement républicain, considéré ici comme l'IRA et le Sinn Féin, prit conscience que la

²⁷ Sur les concepts de moment de maturité et d'impasse mutuellement dommageable, voir I. William Zartman, « The Timing of Peace Initiatives: Hurting Stalemates and Ripe Moments », in *Contemporary Peacemaking: Conflict, Violence and Peace Processes*, sous la dir. de John Darby et Roger MacGinty, Basingstoke (Grande-Bretagne), Palgrave Macmillan, 2003, p. 19.

stratégie d'une « longue guerre » avec les forces britanniques était devenue contre-productive et qu'ainsi il lui fallait nécessairement se doter d'une stratégie politique pour atteindre ses objectifs. Le *Social Democratic and Labour Party* (SDLP) joua un rôle instrumental dans ce changement de stratégie républicaine à partir de 1988, moment où son chef John Hume prit la décision de rencontrer Gerry Adams, chef du Sinn Féin, afin de concrétiser sa vision de la nécessité d'inclure, non plus exclure, le mouvement républicain dans la voie politique afin de pouvoir dénicher un règlement au conflit. De son côté, la mouvance unioniste dominante, principalement représentée par l'*Ulster Unionist Party* (UUP), perçut au début des années 1990, devant l'imminence d'un règlement, qu'il lui fallait aussi bien tenter de donner forme à ce dernier que de ne pas y mettre la main à la pâte et ainsi perdre davantage, comme cela fut le cas, selon elle, avec toutes les initiatives de résolution du conflit depuis 1972. Partageant cette dernière perception d'avoir été lésé par l'ensemble des initiatives de paix depuis 1972, le *Democratic Unionist Party* (DUP) demeura intransigeant, faisant de lui une exception. Il se montra contre le processus de paix dès le départ, prisonnier de l'égoïsme de sa victimisation et ainsi incapable de faire le deuil de la perte, près de 20 ans auparavant, du gouvernement composé exclusivement des représentants de la majorité. Enfin, composé principalement de l'UDA et de sa branche politique l'*Ulster Democratic Party* (UDP), puis de la même façon de l'UVF et du *Progressive Unionist Party* (PUP), le mouvement loyaliste renforça à la fin des années 1980 sa représentation politique, percevant que cette voie était dorénavant davantage apte à régler le conflit que la voie militaire.²⁸ Fondamentalement donc, l'origine de la paix

²⁸ John Darby et Roger MacGinty, *Guns and Government, The Management of the Northern Ireland Peace Process*, op. cit., p. 21-25. À titre indicatif, voici une brève présentation des partis politiques les plus pertinents au processus de paix. 1- *Social Democratic and Labour Party* (SDLP) : né en 1970 / premier représentant de la communauté irlandaise catholique nationaliste jusqu'en 2001 / objectif : réunir l'Irlande par le consentement / pour l'Accord du Vendredi Saint (AVS). 2- Sinn Féin : né en 1905 / premier représentant de la communauté irlandaise catholique nationaliste depuis 2001 / objectif : réunir l'Irlande sous forme de république démocratique socialiste / pour l'AVS / aile militaire : IRA. 3- *Ulster Unionist Party* (UUP) : né en 1905 / premier représentant de la communauté britannique protestante unioniste jusqu'en 2003 / objectif : maintenir l'union de l'Irlande du Nord avec la Grande-Bretagne / pour l'AVS. 4- *Democratic Unionist Party* (DUP) : né en 1971 / premier

négative en Irlande du Nord tient à cette nouvelle perception partagée d'une impasse mutuellement dommageable et d'une porte de sortie à celle-ci en la possibilité d'entamer un processus de paix politique. Sur le terrain, cette nouvelle perception s'exprima par une série d'initiatives visant à mettre en marche ce processus de paix.

Étant une création artificielle, le processus de paix demanda des actions spécifiques pour être initié et plus tard soutenu.²⁹ À cet effet, deux avenues furent empruntées, principalement par le gouvernement britannique, afin de faire les premiers pas vers la paix. La première de ces avenues visait à maintenir le sentiment du moment de maturité propice à la paix entre les partis politiques. Ce sont les pourparlers Brooke-Mayhew, du nom des deux ministres de l'Irlande du Nord qui se succédèrent à la tâche d'initier et de diriger ceux-ci entre janvier 1990 et novembre 1992, qui agirent à ce titre. Ces pourparlers, entre l'UUP, le DUP, le SDLP et l'*Alliance Party of Northern Ireland* (APNI) en présence de Londres, puis de Dublin à partir de 1992 -le Sinn Féin exclu dès le départ en raison de son appui à la violence de l'IRA-, furent essentiellement des pré-négociations destinées à trouver un terrain d'entente sur la forme et le contenu qu'allaient prendre, le moment venu, les négociations officielles pour résoudre le conflit. Malgré leur échec, elles donnèrent tout de même forme aux prochaines négociations de trois façons. En premier lieu, elles aidèrent la mouvance unioniste dominante à réintégrer le processus politique :

représentant de la communauté britannique protestante unioniste depuis 2003 / objectif : défendre la position constitutionnelle de l'Irlande du Nord au sein du Royaume-Uni / contre l'AVS. 5- *Progressive Unionist Party* (PUP) : né en 1979 / objectif : maintenir et renforcer la position constitutionnelle de l'Irlande du Nord au sein du Royaume-Uni / pour l'AVS / aile militaire : UVF / *Red Hand Commando*. 6- *Ulster Democratic Party* (UDP) : né en 1989, disparu en 2001/ objectif : maintenir l'union de l'Irlande du Nord avec la Grande-Bretagne / initialement pour l'AVS / aile militaire : UDA/UFF. 7- *Alliance Party of Northern Ireland* (APNI) : née en 1970 / plus important parti non aligné / objectif : unir les deux communautés ethno-nationales sur une plateforme politique modérée / pour l'AVS. 8- *Northern Ireland Women's Coalition* (NIWC) : née en 1996, disparue en 2006 / deuxième plus important parti non aligné / objectifs : réconcilier les deux communautés ethno-nationales par le dialogue, l'accommodation et l'inclusion, puis encourager la participation des femmes dans la vie politique et sociale nord-irlandaise / pour l'AVS.

²⁹ *Ibid.*, p. 22-25.

celle-ci ayant pris ses distances à la suite de l'Accord d'Hillsborough perçu comme une trahison de la part de Londres. En deuxième lieu, elles démontrèrent l'intérêt toujours présent de Londres à reconnaître la contribution des partis politiques nord-irlandais à un règlement possible du conflit. Puis, en troisième lieu, elles légitimèrent un format-cadre à trois niveaux pour les négociations à venir sur la résolution du conflit. Chaque niveau correspondant à un type de relations lié au conflit, les trois niveaux furent : les relations entre les deux communautés de l'Irlande du Nord; les relations entre Belfast et Dublin; puis, les relations entre Londres et Dublin.³⁰

La deuxième de ces avenues visait à inclure pour la première fois le mouvement républicain dans les négociations politiques. Le gouvernement britannique entama dans cette perspective des négociations secrètes avec l'IRA en 1990 dans une tentative de « trouver les conditions selon lesquelles les républicains considéreraient appeler un cessez-le-feu ». ³¹ En dépit de leur secret, ces négociations furent complétées sur le terrain par des déclarations visant à faire valoir le gouvernement britannique comme un acteur neutre avec qui les républicains pourraient faire affaire. Quelques années auparavant, c'est-à-dire en 1988, John Hume, chef du SDLP, avait initié des contacts aussi secrets avec Gerry Adams, chef du Sinn Féin, dont le but fut de trouver la base sur laquelle un cessez-le-feu de l'IRA serait appelé, et sous quelles conditions Londres accepterait de négocier avec les républicains. En juin 1992, Hume et Adams trouvèrent un terrain d'entente sur la position à adopter lors de négociations inclusives. Peu de temps après, Dublin entretint ses propres négociations secrètes avec le Sinn Féin afin de juger du sérieux du mouvement républicain par rapport au processus politique dans l'éventualité d'un cessez-le-feu de l'IRA. En juin 1993, il

³⁰ John Darby et Roger MacGinty, *Guns and Government, The Management of the Northern Ireland Peace Process*, op. cit., p. 26. Sur l'interconnexion entre ces trois relations, voir Paul Arthur, op. cit., 334 p.

³¹ Citation originale : « find the conditions under which republicans would consider calling a ceasefire ». Voir John Darby et Roger MacGinty, *Guns and Government, The Management of the Northern Ireland Peace Process*, op. cit., p. 27.

considéra que les prémices de la paix furent présentes et bel et bien mûres. Il envoya alors à Londres une proposition basée sur le terrain d'entente conclu entre Hume et Adams. Au cours du mois d'octobre de la même année, l'Irlande du Nord connut un niveau élevé de violence, faisant de ce mois le plus meurtrier depuis octobre 1976. Frappant les consciences collectives, les événements catastrophiques d'octobre 1993 vinrent catalysés la perception des principaux agents des deux communautés en conflit qu'ils se trouvaient dans une impasse mutuellement dommageable. Dès lors, ces derniers eurent le sentiment qu'il fallait saisir plus que jamais la porte de sortie qui se présentait sous la forme du processus de paix. Londres s'allia à Dublin et sur les bases de la vision de John Hume voulant qu'une proposition soit faite pouvant rassembler le plus de parties possibles autour de la table de négociations, ils publièrent ensemble le 15 décembre 1993 la Déclaration de *Downing Street*. Par le biais de celle-ci, Londres et Dublin établirent les fondements pour de futures négociations entre les parties, incluant les représentants politiques des groupes paramilitaires à la condition toutefois que ceux-ci déclarent un cessez-le-feu. La balle fut maintenant dans le camp des organisations paramilitaires. Leur réponse se fit attendre jusqu'à l'année suivante. Le 31 août 1994, l'IRA annonçait une cessation complète de ses opérations militaires en appui au processus de paix démocratique; une déclaration secondée le 13 octobre 1994 par le *Combined Loyalist Military Command* (CLMC), regroupement des principaux groupes paramilitaires loyalistes. Le processus de paix pouvait maintenant s'édifier.³²

Le processus de paix en Irlande du Nord trouve donc son origine vers la fin des années 1980 dans la perception partagée par les agents des deux communautés identitaires en conflit voulant qu'en la possibilité d'un processus de paix existait une porte de sortie au conflit jugé maintenant dans une impasse mutuellement dommageable. Dès lors, ceux-ci démontrèrent leur ouverture à entreprendre une

³² *Ibid.*, p. 26-29.

résolution pacifique du conflit et entamèrent une série d'initiatives dans ce sens. Celles-ci débouchant sur les cessez-le-feu de l'IRA et du CLMC à la fin de l'année 1994, le processus de paix devint réalité.

En somme, pour comprendre comment les communautés identitaires en Irlande du Nord édifient la paix négative depuis 1994 par l'entremise de leurs agents respectifs, il faut savoir que la violence directe des Troubles, cette nouvelle phase du conflit identitaire ethno-national nord-irlandais, trouve son origine dans la perception voulant que l'identité de l'Autre soit différente, compétitrice, voire menaçante et ennemie. Construite dans une dynamique intersubjective menant à la déshumanisation de l'Autre, cette violence s'exprima sur le terrain via les armes. Dans la guerre civile, les communautés nord-irlandaises cherchèrent essentiellement à retrouver la paix, sous une quelconque forme, afin de pouvoir satisfaire leurs besoins fondamentaux et universels dont de prime abord celui de sécurité. Aucun de leurs agents responsables du conflit n'étant toutefois en mesure de s'imposer par la force, se développa alors parmi ceux-ci la perception de se trouver dans une impasse mutuellement dommageable dont la seule issue possible fut l'avènement d'un processus de paix. Grâce à une série d'initiatives allant dans ce sens, le processus de paix devint une réalité à partir des cessez-le-feu paramilitaires annoncés à la fin de 1994. Dès lors, par les moyens de la diplomatie, les deux communautés ethno-nationales nord-irlandaises, par l'entremise de leurs agents respectifs, se vouèrent à transformer peu à peu les différentes formes de la violence directe en de nouvelles sources de la paix négative.

CHAPITRE II

ÉDIFIER LA PAIX NÉGATIVE : CONTRÔLER LA VIOLENCE ARMÉE

Le monopole de la violence exercé par l'État s'est envolé en éclat durant les Troubles. Dans le chaos, les forces de sécurité britanniques et les organisations paramilitaires loyalistes et républicaines se sont fait la guerre pour récupérer ce monopole afin de satisfaire primordialement le besoin de sécurité des communautés pour lesquelles elles étaient au service. Cette lutte fratricide menant à l'impasse, depuis 1994 les agents responsables de la violence directe construisent la paix négative en établissant, via une nouvelle compréhension commune de la sécurité, un contrôle sur les différentes formes que prend cette violence directe, arme de la guerre. Destiné à rétablir un monopole acceptable pour tous, ce délicat processus de contrôle de la violence armée inclut toutes les niches concernées soient : la démilitarisation du territoire, les réformes du service de police et du système de justice criminelle, puis le désarmement et la cessation des activités paramilitaires.

2.1 La démilitarisation du territoire

Dans le contexte nord-irlandais, la démilitarisation du territoire signifie la réduction des forces armées britanniques et de leurs installations¹, une équation indispensable au retour de la paix. Responsable de la question, le gouvernement britannique s'est engagé dans le cadre du processus de paix à un retour à la normale des effectifs militaires en Irlande du Nord, en accord avec le niveau de menace perçu. Faisant face à de sérieux problèmes éthiques sur la question, dont celui de la présence

¹ Kris Brown et Corinna Hauswedell, *op. cit.*, p. 4.

de collusion avec les paramilitaires loyalistes, le gouvernement britannique est parvenu jusqu'à maintenant à réaliser peu à peu son engagement.

2.1.1 Les forces armées britanniques en Irlande du Nord

Leur présence palliant fondamentalement l'incapacité du service de police à assurer l'ordre et la sécurité des communautés, les forces armées britanniques faisaient face à trois problèmes majeurs à l'aube du processus de paix en 1994. D'abord, leur présence était exceptionnellement élevée sur l'ensemble du territoire nord-irlandais. Avec une garnison d'un peu plus de 5 000 soldats, marins et aviateurs en temps de paix, c'est-à-dire avant 1969², ce nombre augmenta jusqu'à l'été 1972, cette saison « chaude » succédant à la réintroduction de l'administration directe de la province par Londres, pour atteindre un sommet de 27 000 à 30 000 troupes.³ Par la suite, de 1973 à 1994, en moyenne 16 140 membres du personnel militaire britannique furent déployés annuellement en Irlande du Nord⁴, cumulant ainsi leur nombre depuis 1969 à plus de 300 000⁵.

Ensuite, les forces armées britanniques avaient un passé de pratiques abusives, et ce au cours des trois phases de leur campagne militaire en Irlande du Nord. Les dérapages débutèrent vers la moitié de la première phase (1969-1975), correspondant

² United Kingdom, Ministry of Defence, « History », *Northern Ireland garrison*, Headquarters Northern Ireland, Defence Press Office (Northern Ireland), [En ligne]. Adresse URL: http://www.army.mod.uk/hqni/defence_press_office/ni_garrison/history.htm (Page consultée le 20 février 2006)

³ United Kingdom, Ministry of Defence, *UK Defence Statistics 2005*, Londres, Defence analytical Services Agency (DASA), septembre 2005, p. 145, et United Kingdom, Ministry of Defence, *Fact Sheet*, Headquarters Northern Ireland, Defence Press Office (Northern Ireland), 9 mars 2005 (Édition 14), [En ligne]. Adresse URL: http://www.army.mod.uk/hqni/defence_press_office/fact_sheet.htm (Page consultée le 15 mars 2005)

⁴ United Kingdom, Ministry of Defence, *UK Defence Statistics 2005*, *op. cit.*, p. 145.

⁵ United Kingdom, Ministry of Defence, *Fact Sheet*, *op. cit.*

à la militarisation de la province, avec notamment l'opération *Demetrius* qui marqua le début de l'internement, mais aussi les événements entourant le *Bloody Sunday*. Alors que la précédente fut menée principalement par les forces armées, la seconde phase (1976-1980) vit sa responsabilité première se transférer aux forces régionales dans ce qui fut appelé l'« ulstérisation » du conflit.⁶ Au cours de celle-ci, une stratégie anti-guérilla fut adoptée. Or, face à l'incapacité de la RUC à mener cette nouvelle stratégie, de nombreuses bavures furent commises telles que le mauvais traitement des suspects noté par Amnistie internationale en août 1978. Enfin, face à cette incapacité de la RUC à mener la stratégie anti-guérilla, la dernière phase de la campagne militaire britannique (1981-1994) fut dirigée par des unités spéciales dont le fameux *Special Airborne Service* (SAS), déjà en action pour sa part depuis officiellement 1976. Dès lors, la légitimité des pratiques diminua de façon remarquable notamment avec la nouvelle politique « *shoot-to-kill* », particulièrement dévoilée aux yeux de la communauté internationale à Gibraltar en mars 1988 alors que trois membres de l'IRA furent tués à bout portant, devant témoins, par des soldats du SAS.⁷

Troisième problème au tableau, les coûts humains dont la responsabilité revenait aux forces armées britanniques étaient considérables, souvent impunis, voire ignorés par l'État. Sur un total de 360 personnes tuées par les forces étatiques entre 1969 et 1994, 84% de celles-ci, soit 304, le furent par les forces armées. À plus de 60 %, il

⁶ L'« ulstérisation » du conflit peut être comprise comme une politique de nationalisation du conflit dans le sens que la responsabilité de la lutte contre les paramilitaires fut transférée en premier ordre aux forces régionales, c'est-à-dire nord-irlandaises (principalement la RUC et l'UDR). Il est possible de croire que cette politique avait pour but de capsuler les Troubles en Irlande du Nord afin de protéger le plus possible la Grande-Bretagne des coûts humains et matériels d'une telle guerre qui devenait de plus en plus enracinée. Voir Jean Guiffan, *op. cit.*, p. 229.

⁷ Bill Rolston, *Unfinished Business: State Killings and the Quest for Truth*, Belfast, Beyond the Pale Publications, 2000, [En ligne]. Adresse URL: <http://cain.ulst.ac.uk/issues/violence/docs/rolston00.htm> (Page consultée le 27 février 2006)

s'agit de civils, à majorité non armés, catholiques et nationalistes.⁸ Six catégories de participation de l'État (principalement par le biais de ses forces armées et policières) à des homicides furent identifiées :

- « - Planned shoot-to-kill operation; [...]
- Excessive use of force in a public order situation; [...]
- Individual action by an armed member of the state forces, whether out of revenge, loss of temper, bravado, the result of an altercation, or a 'mistake'; [...]
- Collusion with loyalists in advance of the death; [...]
- Actions by loyalists acting alone, but with security force cover-up after the event; [...]
- Other reasons, including dereliction of duty; [...]. »⁹

Bref, en 1994, année marquant le début du processus de paix entre les parties, les forces militaires britanniques en Irlande du Nord, au nombre de 17 010 et occupant 106 sites militaires (bases et autres installations), étaient exceptionnellement présentes sur l'ensemble du territoire. Elles avaient un passé de pratiques abusives envers surtout la communauté nationaliste/républicaine, puis avaient enlevé la vie à plus de 300 personnes à majorité civiles dont la mort, involontaire ou volontaire, demeurait souvent impunie, voire ignorée par l'État. Ainsi, malgré son accoutumance face à la présence militaire britannique et ses effets¹⁰, la population nord-irlandaise, de façon générale, conservait en tête le caractère anormal de la situation.

2.1.2 Le processus de normalisation des effectifs militaires

Dès le cessez-le-feu des paramilitaires à l'automne 1994, les effectifs militaires britanniques en sol nord-irlandais furent peu à peu réduits; la menace à la sécurité publique étant moindre en raison d'une cessation des opérations de l'IRA, ennemi

⁸ *Ibid.*, et Malcolm Sutton, *Bear in mind these dead... An Index of Deaths from the Conflict in Ireland 1969-2001*, 3e éd., Derry (Irlande du Nord), CAIN, 2001, [En ligne]. Adresse URL: <http://cain.ulst.ac.uk/sutton/book/index.html> (Page consultée le 19 février 2005)

⁹ Bill Rolston, *op. cit.*

¹⁰ John Darby et Roger MacGinty, *Guns and Government, The Management of the Northern Ireland Peace Process*, *op. cit.*, p. 91.

numéro un.¹¹ Marqué par des variations dépendantes des activités paramilitaires¹², ce processus se poursuivit jusqu'à l'Accord du Vendredi Saint en s'inscrivant uniquement dans une logique de défense.

Pendant ce temps toutefois, dans le cadre des négociations multipartites pour la paix, la question de la démilitarisation du territoire via un processus de normalisation fut pressée pour faire partie d'un possible accord. Cette volonté d'inscrire la réduction des effectifs militaires dans une logique d'édification de la paix, et non plus uniquement dans une de défense, défiait la position initiale du gouvernement britannique dans ces négociations tel qu'il l'avait énoncée en février 1995 dans le document cadre *A Framework For Accountable Government In Northern Ireland*.¹³ Ce fut le Sinn Féin, aile politique du mouvement républicain dominant, qui força officiellement en 1997 l'ordre du jour à ce sujet en statuant, dans son exposé de position, que la question du désarmement englobait aussi celle de la démilitarisation de la société nord-irlandaise.¹⁴

Après des mois de tractations, un accord sur l'ensemble des questions litigieuses, incluant celle de la démilitarisation, fut conclu le 10 avril 1998, jour du Vendredi saint pour les communautés catholique et protestante de l'Irlande du Nord. Par cet accord historique, Londres signait un important changement de perception sur la question de la démilitarisation.

¹¹ *Ibid.*

¹² Par exemple, l'IRA mit fin à son cessez-le-feu entre février 1996 et juillet 1997. Voir l'article 2.3.2 pour plus de détails.

¹³ British Government, *Frameworks for the Future: A Framework for Accountable Government in Northern Ireland*, Londres, Prime Minister's Office, 22 février 1995, par. 14.

¹⁴ Kris Brown et Corinna Hauswedell, *op. cit.*, p. 30.

« 1. The participants note that the development of a peaceful environment on the basis of this agreement can and should mean a normalisation of security arrangements and practices.

2. The British Government will make progress towards the objective of as early a return as possible to normal security arrangements in Northern Ireland, consistent with the level of threat and with a published overall strategy, dealing with:

- (i) the reduction of the numbers and role of the Armed Forces deployed in Northern Ireland to levels compatible with a normal peaceful society;
- (ii) the removal of security installations;
- (iii) the removal of emergency powers in Northern Ireland; and
- (iv) other measures appropriate to and compatible with a normal peaceful society. »¹⁵

Pour la première fois, Londres acceptait d'inclure la question de la démilitarisation du territoire dans une logique d'édification de la paix. Il s'engagea par cet accord à procéder le plus tôt possible au retour à la normale des effectifs militaires britanniques, dans le cadre d'une normalisation de ses arrangements et de ses pratiques en matière de sécurité en Irlande du Nord, et ce de façon consistante d'abord avec le niveau de menace perçu, puis avec une stratégie globale qu'il allait publier à cet effet. En reconnaissant ainsi en quelque sorte le préjudice qu'il avait commis envers la population nord-irlandaise par ses décisions en matière de sécurité, le gouvernement britannique endossait fondamentalement une part de sa responsabilité en tant qu'agent du conflit armé en Irlande du Nord. Puis, par le fait même, il répondait à un besoin des communautés, surtout celle nationaliste, touchées par la militarisation de l'espace et ses effets : le besoin de reconnaissance du droit à un environnement sécuritaire exempt de violence armée.

Le 22 décembre 1999, le gouvernement britannique publia une stratégie globale pour la normalisation des effectifs militaires, sous le nom du rapport *Return to Normality*, tel qu'il s'était engagé à le faire par l'Accord. Ne constituant pas un plan

¹⁵ « Security », *The Agreement - Agreement reached in the multi-party negotiations*, Belfast, Her Majesty Stationery Office, 10 avril 1998, par. 1-2.

détaillé du processus de normalisation, ce document, basé sur les quatre éléments de l'Accord cités plus haut, stipula les étapes déjà accomplies de la démilitarisation, leur raison d'être et les étapes à venir à long terme dans un contexte favorable. Or, ce contexte inexistant depuis plusieurs mois, les gouvernements britannique et irlandais proposèrent le 1^{er} août 2001 une série d'incitatifs sous le couvert du papier intitulé *Weston Park Document*. Sur la question de la normalisation des effectifs militaires, ils en énoncèrent notamment l'objectif général. « Ultimately the normal state would mean the vacation, return or demolition of the great majority of army bases, the demolition and vacation of all surveillance towers, no further army presence in police stations and the use of Army helicopters for training purposes only. »¹⁶

Bien que les parties impliquées n'aient pas profité de cette occasion, une percée se produit le 1^{er} mai 2003 grâce à une déclaration commune des gouvernements britannique et irlandais destinée à faire progresser la réalisation générale de l'accord de paix. Ces derniers y présentèrent un programme détaillé pour concrétiser la normalisation des effectifs militaires d'ici avril 2005, conditionnel principalement à une avancée quant au désarmement de l'IRA, principal sujet d'impasse depuis 1999. L'objectif d'une présence militaire normale en Irlande du Nord fut alors établi *grosso modo* à une garnison de 5 000 soldats et à 14 installations militaires.

- « In the context of a peaceful society: [...]
- the abnormal army deployment needed over the past 30 years would cease;
 - army support for the police would be reduced to a residual level, [...];
 - there would be a permanent garrison of 5,000, reflecting the Government's global defence commitments;
 - the regular garrison would be based in no more than [...] 14 locations [...];
 - army helicopters would be used [...] only for training for operations elsewhere. »¹⁷

¹⁶ British Government et Irish Government, *Implementation Plan*, Belfast, Northern Ireland Office, 1^{er} août 2001, par. 14.

¹⁷ British Government et Irish Government, « Annex 1 », *Joint Declaration*, Belfast, Northern Ireland Office, 1^{er} mai 2003, par. 6.

Finalement, en date du mois de mai 2003, le gouvernement britannique, responsable du processus de normalisation des effectifs militaires, semblait attendre surtout un geste de désarmement significatif de la part de l'IRA, la menace principale, pour aller de l'avant avec la mise en oeuvre d'une normalisation complète des pratiques et arrangements britanniques en matière de sécurité en Irlande du Nord.

2.1.3 Les enquêtes sur la collusion avec les paramilitaires loyalistes

Parallèlement, les soupçons d'une collusion entre les forces britanniques et les paramilitaires loyalistes prirent de l'ampleur. Persistants au cours des Troubles, ces soupçons s'accrochèrent avec l'assassinat en février 1989 de Pat Finucane, un avocat de Belfast ayant représenté plusieurs républicains. Son assassinat vint quelques jours après une déclaration du ministre du *British Home Office* voulant que « nombre d'avocats en Irlande du Nord [était] excessivement sympathique à la cause de l'IRA ». ¹⁸ Puis, pour ajouter aux doutes, les UFF déclarèrent au mois d'août de la même année qu'ils avaient reçu de la part des forces de sécurité des dossiers confidentiels sur des suspects républicains. ¹⁹ Réagissant à ces événements, le gouvernement britannique nomma John Stevens, alors distingué policier en Angleterre, pour mener une enquête publique sur les allégations de collusion entre les forces de sécurité britanniques et les paramilitaires. Le rapport de celle-ci fut publié en mai 1990 et conclut qu'il y avait eu, mais de façon non organisée, divulgation d'informations de la part de membres des forces de sécurité aux paramilitaires loyalistes dans un but préjudiciable à l'égard de tiers partis, entendus ici comme

¹⁸ Citation originale : « number of solicitors in Northern Ireland who are unduly sympathetic to the cause of the IRA ». Voir Martin Melaugh, *Collusion – Chronology of Events in the Stevens Inquiries*, Derry (Irlande du Nord), CAIN, 2003, [En ligne]. Adresse URL: <http://cain.ulst.ac.uk/issues/collusion.chron.html> (Page consultée le 27 février 2006)

¹⁹ *Ibid.*

républicains. Ainsi, le rapport confirmait pour une première fois l'existence passée de collusion.²⁰

Dans les années qui suivirent toutefois se manifestèrent des preuves d'une collusion continue entre les forces de sécurité britanniques et les paramilitaires loyalistes. Amnistie internationale dénonça à plusieurs reprises cette réalité, faisant pression sur les autorités britanniques pour une nouvelle enquête. Ainsi, John Stevens remit un deuxième rapport suite à une nouvelle enquête en 1994 dont le contenu demeura confidentiel. Ne réglant en rien la situation, la pression nationale et internationale pour la tenue d'une enquête indépendante au sujet de la collusion s'intensifia avec l'évolution du processus de paix. En 1999, les Nations unies publièrent un rapport à cet effet au cours duquel la RUC se fit particulièrement reprocher son indifférence face aux allégations de collusion. Quelques jours plus tard, le gouvernement britannique ordonna la tenue d'une troisième enquête sur ces allégations. Il nomma à nouveau John Stevens à la tête de la commission d'enquête qui allait durer quatre ans et obliger les forces de sécurité à beaucoup plus de transparence qu'auparavant.

Entre-temps, Londres et Dublin s'engagèrent en août 2001, dans le *Weston Park Document*, à nommer un juge indépendant hors de leurs juridictions pour enquêter sur une série de meurtres autour desquels avaient été émis de sérieuses allégations de collusion entre leurs forces de sécurité et les paramilitaires nord-irlandais. Parmi ces meurtres, il fut possible de compter celui de Pat Finucane. Peter Cory, juge à la retraite de la Cour Suprême du Canada, accepta cette responsabilité.²¹

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

Enfin, le rapport de la troisième enquête Stevens, publié en avril 2003, conclut une fois de plus à la présence de collusion. Cette fois cependant, les preuves avaient pu démontrer de façon irréfutable l'étendue réelle de celle-ci. « [Collusion] ranges from the wilful failure to keep records, the absence of accountability, the withholding of intelligence and evidence, through to the extreme of agents being involved in murder. »²² Quant au travail du juge Cory, deux rapports furent remis : un au gouvernement irlandais en décembre 2003 et un autre au gouvernement britannique en avril 2004, chacun pour les cas de meurtres qui concernaient leur juridiction. Celui remis au gouvernement britannique statua que dans les quatre cas étudiés, ceux de Pat Finucane, Robert Hamill, Rosemary Nelson et Billy Wright, des preuves apparentes de collusion purent être provisoirement trouvées entre les forces de sécurité et les paramilitaires et qu'ainsi dans chaque cas une enquête approfondie devrait être réalisée.²³ En réponse à ce rapport, le gouvernement britannique ordonna la tenue des enquêtes recommandées par le juge Cory dans les quatre cas²⁴, puis encouragea la poursuite de l'enquête policière initiée par Stevens afin que celui-ci et son équipe pussent traduire en justice les responsables de la collusion en Irlande du Nord. Par cette réponse, Londres manifestait son désir de rendre l'État responsable de ses actions : un acte de réparation important dans le cadre du processus de paix.²⁵

²² John Stevens, *Stevens Enquiry - Overview & Recommendations*, Belfast, Stevens Inquiry, 17 avril 2003, p. 16.

²³ Paul Murphy, *Parliamentary Statement by Secretary of State on the Government's Response to the Cory Reports*, Belfast, Northern Ireland Office, 1^{er} avril 2004, par. 10.

²⁴ En fait, à ce moment le ministre de l'Irlande du Nord, Paul Murphy, recommanda la tenue des enquêtes seulement dans les cas de Robert Hamill, Rosemary Nelson et Billy Wright. La recommandation pour celui de Pat Finucane vint plus tard dans l'année en raison de procédures préexistantes auprès de la justice criminelle.

²⁵ Paul Murphy, *op. cit.*, par. 23.

2.1.4 Une démilitarisation complète à venir?

En juillet 2005, l'IRA annonça son désarmement complet, désarmement confirmé par l'*Independent International Commission on Decommissioning* (IICD) en septembre de la même année.²⁶ Ce geste tant attendu permit au gouvernement britannique d'entamer l'entière normalisation de ses effectifs militaires en Irlande du Nord. Le programme à cet effet, ayant été proposé en avril 2003, fut repris, mis à jour et publié en août 2005 par le biais d'une déclaration du gouvernement britannique. L'objectif d'une présence militaire normale en Irlande du Nord en temps de paix demeura d'un maximum de 5 000 soldats et de 14 installations. Sur le point du nombre maximum de troupes toutefois -alors de 9 630, soit 7 380 de moins qu'en 1994-, il fut spécifié qu'un plan structuré à ce sujet devrait être publié avant le 31 mars 2006 par le ministère des Forces armées britanniques, à condition que l'environnement propice à la réalisation d'un tel plan soit maintenu.²⁷ Le 28 mars 2006, le ministre responsable rendit publique la feuille de route prévue pour la normalisation complète des effectifs militaires, humains et matériels, en Irlande du Nord. Structuré en trois phases et reprenant le contenu de celui d'août 2005, ce plan, présentement en cours conformément à ses objectifs, devrait prendre fin le 31 juillet 2007, les conditions de sa mise en œuvre demeurant en place. Bien plus, le 10 mai 2006, ce même ministre annonça le nombre maximum final d'installations militaires en temps de paix en Irlande du Nord à 11 plutôt que 14, et ce pour avril 2008.²⁸ Bref, depuis août 2005, la démilitarisation du territoire en Irlande du Nord devient peu à

²⁶ John de Chastelain, Tauno Nieminen et Andrew Sens, *Report of the Independent International Commission on Decommissioning*, Belfast, Independent International Commission on Decommissioning, 26 septembre 2005.

²⁷ United Kingdom, Ministry of Defence, *UK Defence Statistics 2005*, op. cit., p. 145, et Peter Hain, *Statement on Plans for the Normalisation of the Security Profile across Northern Ireland*, Belfast, Northern Ireland Office, 1^{er} août 2005.

²⁸ Adam Ingram, *Announcement on the Normalisation plan for military sites in Northern Ireland*, Londres, Ministry of Defence, 28 mars 2006, et Independent Monitoring Commission, *Eleventh Report of the Independent Monitoring Commission*, Londres, The Stationery Office, 6 septembre 2006, p. 35-37, 56.

peu une réalité concrète. Le militaire palliant au déficit policier, il est par ailleurs possible de penser que cette démilitarisation est rendue possible parce que dans le cadre du processus de paix le service de police nord-irlandais est de plus en plus apte à remplir sa mission adéquatement.

2.2 Les réformes du service de police et du système de justice criminelle

Les réformes du service de police et du système de justice criminelle en Irlande du Nord peuvent se définir comme un processus de révision de ces deux agents membres des forces de l'ordre britanniques visant à rendre leur travail acceptable aux yeux des deux communautés; un processus essentiel à l'édification de la paix négative. Responsable de ces niches, le gouvernement britannique s'est engagé dans le cadre du processus de paix à procéder aux réformes du service de police et du système de justice criminelle afin de s'assurer qu'ils soient, dans l'exercice de leurs pouvoirs, justes et équitables envers tous, peu importe leur identité ethno-nationale. En s'adressant ainsi aux importants problèmes reliés au travail de ces deux agents, le gouvernement britannique est parvenu jusqu'à maintenant à remplir en majeure partie ce second engagement.

2.2.1 Le service de police sous la RUC et sa transformation

Travaillant de concert pendant les Troubles avec les forces armées et le système de justice criminelle dans ce qui fut une sorte d'alliance stratégique des forces de l'ordre britanniques pour combattre principalement la guérilla républicaine, la RUC faisait face au début du processus de paix à trois problèmes significatifs, tous similaires en quelque sorte et ce logiquement à ceux de ses homologues de l'appareil sécuritaire britannique. D'abord, la force policière nord-irlandaise fut inhabituellement nombreuse. En 1969, la RUC compta 3 044 membres du personnel, alors qu'en 1998, sa force avait grimpé à 8 450 hommes et femmes avec en plus

3 000 réservistes à temps plein et 1 358 autres réservistes à temps partiel. En ignorant le personnel réserviste, les forces policières eurent ainsi pratiquement triplé en nombre au cours des Troubles, une période durant laquelle la population nord-irlandaise eut seulement cru de moins de 2%.²⁹

Aussi, les forces policières étaient non représentatives de la diversité ethnographique nationale de la population qu'elle desservait; la communauté catholique nationaliste étant sous représentée. Le pourcentage de catholiques occupant un poste au sein du service de police en Irlande du Nord n'a jamais excédé 12%. En 1999, année de la réforme du service, ils comptaient pour 8% de la force³⁰ alors qu'ils représentaient plus de 40% de la population.³¹

Puis, avec une culture protestante dominante, le service de police appliquait souvent la loi de façon partielle au détriment de la communauté catholique. Ses pratiques discriminatoires coûtèrent la vie à un peu plus de 50 personnes entre 1969 et 1994.³² La participation des forces policières aux six catégories d'implication de l'État dans des assassinats (art. 2.1.1), incluant la collusion avec les paramilitaires, compta parmi les causes de ces décès. Or, la discrimination se fit aussi de façon plus sournoise. Pour la communauté catholique nationaliste/républicaine, les pratiques abusives et discriminatoires de la RUC (mais aussi de l'armée), à forte majorité portées à son égard, se résumèrent à huit plaintes.

²⁹ John Darby et Roger MacGinty, *Guns and Government, The Management of the Northern Ireland Peace Process*, *op. cit.*, p. 101-102.

³⁰ *Ibid.*, p. 102.

³¹ Paul Brennan et Wesley Hutchinson, *op. cit.*, p. 26.

³² Malcolm Sutton, *op. cit.* Les chiffres à ce sujet varient, mais selon ce dernier et en s'appuyant sur la chronologie de Paul Bew et Gordon Gillespie, *op. cit.*, il est possible d'arrêter ce nombre à 54 pour la période 1969-1994.

- « 1. Failure to respond to nationalist demands for protection.
 2. How do RUC and British Army bases fail to detect or deter loyalist murder gangs when they enter Catholic areas since they are equipped with sophisticated surveillance apparatus?
 3. The response of the RUC after loyalist attacks is slow and complacent.
 4. Injury is added to injury when the RUC and British army oppress Catholic areas following loyalist attacks. They do not direct their attention to the areas into which the loyalists have escaped.
 5. There have been incidents when there have been no follow-up operation of the RUC.
 6. British army and RUC have sometimes insulted and abused the families of the victims and have beaten and insulted mourners at funerals of their murdered relatives even when the funerals teams have had no paramilitary trappings.
 7. RUC forensic teams have been wilfully negligent or incompetent in gathering evidence at the scene of murders carried out by loyalists paramilitaries.
 8. The RUC is selective in releasing ballistic information in regard to killings. Prior to court cases it releases the history of weapons used by republican paramilitaries but withholds such information regard to loyalist paramilitaries and of course state forces. »³³

Pour la communauté catholique nationaliste/républicaine, la RUC représentait une force protestante n'ayant pas eu peur de collaborer avec les paramilitaires loyalistes pour s'attaquer à elle. Alors que pour la communauté protestante unioniste/loyaliste, la RUC représentait la principale force de défense contre le terrorisme républicain, et ce au coût de la mort d'un peu plus 300 des leurs.³⁴

Dans ce contexte, dès le début du processus de paix, les parties s'entendirent sur l'idée que la réforme du service de police serait un élément nécessaire d'un futur règlement politique, mais ne s'entendirent pas sur l'étendue et le moment de cette

³³ Raymond Murray, *State Violence, Northern Ireland 1969-1997*, Cork (Irlande), Mercier Press, 1998, [En ligne]. Adresse URL: <http://cain.ulst.ac.uk/issues/violence/murray.htm> (Page consultée le 2 février 2006)

³⁴ John Darby et Roger MacGinty, *Guns and Government, The Management of the Northern Ireland Peace Process*, *op. cit.*, p. 101.

réforme.³⁵ Ainsi, dans les documents *Frameworks for the Future* de février 1995, Londres, ayant juridiction en la matière, mit la table sur le sujet :

« The Government wish to see the maintenance and development of a police service in Northern Ireland that is effective, operationally independent and accountable to the community which it serves. It must be capable of maintaining law and order, and of responding to any renewed terrorist threat should that prove necessary. Subject to these requirements, the Government are open to the consideration of proposals designed to enhance the extent to which the community at large in Northern Ireland can identify with and give full support to the police service. »³⁶

Par ce discours, il reconnut la nécessité de rendre le service de police nord-irlandais efficace, équitable, impartial et responsable aux yeux des deux communautés ethnographiques nord-irlandaises. Autrement dit, il reconnut le vide en cette matière tout en spécifiant ensuite que de nouvelles institutions régionales pourraient ultérieurement y jouer un rôle.

Ainsi, l'Accord du Vendredi Saint comprit une section sur la police, conjointement d'ailleurs avec la justice. À l'intérieur de celle-ci, toutes les parties s'entendirent sur la nécessité de transformer la force policière.

« They believe that the agreement provides the opportunity for a new beginning to policing in Northern Ireland with a police service capable of attracting and sustaining support from the community as a whole. [...] »

The participants believe it essential that policing structures and arrangements are such that the police service is professional, effective and efficient, fair and impartial, free from partisan political control; accountable, both under the law for its actions and to the community it serves; representative of the society it polices, and operates within a coherent and co-operative criminal justice system, which conforms with human rights norms. »³⁷

³⁵ *Ibid.*

³⁶ British Government, *Frameworks for the Future: A Framework for Accountable Government in Northern Ireland*, *op. cit.*, par. 13.

³⁷ « Policing and Justice », *The Agreement - Agreement reached in the multi-party negotiations*, *op. cit.*, par. 1-2.

Pour s'assurer d'une telle transformation qui soit acceptable pour toutes les parties, celles-ci se mirent aussi d'accord pour mettre sur pied une commission indépendante pour émettre, après enquête, des recommandations sur les structures et arrangements futurs d'un service de police en Irlande du Nord qui serait appuyé largement par les deux communautés.³⁸ Enfin, il fut noté par les parties que le gouvernement britannique demeura prêt en principe à accorder la responsabilité de la police, tout comme de la justice, à de nouvelles institutions régionales une fois les conditions propices présentes.³⁹

La Commission indépendante sur la réforme de la RUC, sous la responsabilité de Chris Patten, ancien gouverneur de Hong Kong, déposa son rapport en septembre 1999, tel que prévu par l'Accord.

« The report's 175 recommendations included a new emphasis on human rights, a reformed approach to accountability and a new training and development strategy. The force should be reduced to 7500 over the next ten years, 'provided the peace process does not collapse and the security situation does not deteriorate significantly'. The composition of the force 'should be broadly reflective of the population of Northern Ireland as a whole, particularly in terms of political/religious tradition and gender'. »⁴⁰

Parmi les recommandations, il y eut également, à la grande insatisfaction de la communauté unioniste, la création de nouveaux symboles ainsi que le changement du nom de la force de *Royal Ulster Constabulary* (RUC) à *Police Service of Northern Ireland* (PSNI). Toutes, elles ne signifiaient point le démembrement de la première, mais plutôt sa transformation. Malgré l'opposition, le gouvernement britannique

³⁸ *Ibid.*, par. 3.

³⁹ *Ibid.*, par. 7.

⁴⁰ John Darby et Roger MacGinty, *Guns and Government, The Management of the Northern Ireland Peace Process*, *op. cit.*, p. 102-103.

entérina 174 des 175 recommandations⁴¹ du rapport Patten et avant la fin de l'an 2000, elles devinrent loi.⁴²

2.2.2 Le système de justice criminelle et sa révision

Troisième agent de la lutte anti-guérilla pendant la guerre civile, le système de justice criminelle demeure responsable d'appliquer le droit sur lequel repose la légitimité des actions prises par les forces de sécurité, en l'occurrence l'armée et la police, les deux autres agents de cette lutte anti-guérilla depuis 1969. Un problème majeur se posa toutefois avec ce système de justice criminelle au déclenchement du processus de paix en 1994 : son application du droit criminel fut jugée inéquitable et partielle principalement au détriment des membres de la communauté catholique nationaliste/républicaine. Fait à noter, une des causes principales de cette application irrégulière de la justice criminelle fut le maintien de la législation d'urgence depuis 1973.⁴³ Définie comme une série de mesures juridiques ayant pour but de protéger l'ordre social en temps de crise, voire de guerre, en instituant les forces armées, le service de police et le système de justice criminelle de nouveaux pouvoirs plus larges, la législation d'urgence en Irlande du Nord est le cas d'une exception devenue la norme.⁴⁴ Dans ce contexte, les critiques au sujet du système de justice criminelle se firent à six égards, tous à l'encontre des droits et libertés de la personne.

⁴¹ United Kingdom, Northern Ireland Office, *Patten Report: Secretary of State's Implementation Plan*, Belfast, Northern Ireland Office, 1^{er} mai 2000, p. i.

⁴² John Darby et Roger MacGinty, *Guns and Government, The Management of the Northern Ireland Peace Process*, *op. cit.*, p. 103.

⁴³ The Committee on the Administration of Justice (CAJ), *CAJ's Work on Criminal Justice*, Belfast, Committee on the Administration of Justice, 2004, [En ligne]. Adresse URL: <http://www.caj.org.uk/criminal.html> (Page consultée le 28 mars 2006)

⁴⁴ Fionnuala Ni Aoláin, *The Politics of Force, Conflict Management and State Violence in Northern Ireland*, Belfast, Blackstaff Press, 2000, [En ligne]. Adresse URL: <http://cain.ulst.ac.uk/issues/violence/docs/niaolain/niaolain00.htm> (Page consultée le 27 février 2006)

- « - the disproportionate use of emergency laws and powers;
- suspected state and police collusion;
 - extensive breaches of due process at the stages of arrest, detention and trial;
 - unequal treatment before the law;
 - the intimidations of defence counsel;
 - failure to prosecute in a number of high profile cases. »⁴⁵

Ainsi, au cours des négociations menant à l'Accord du Vendredi Saint, il fut incontournable pour les parties de discuter d'une possible réforme du système de justice criminelle; la confiance en celui-ci étant ébranlée. Bien plus, cette possible réforme allait de paire avec celle du service de police et la normalisation des effectifs militaires dans la mesure où le gouvernement britannique dut revoir dans le cadre du processus de paix tous ses arrangements et pratiques en matière de sécurité, autrement dit toute la façon dont se fit le travail de ses agents responsables de la lutte armée.

Dans le texte de l'Accord, les parties s'entendirent d'abord sur les objectifs que devraient avoir le système de justice criminelle réformé.

- « The participants believe that the aims of the criminal justice system are to:
- deliver a fair and impartial system of justice to the community;
 - be responsive to the community's concerns, and encouraging community involvement where appropriate;
 - have the confidence of all parts of the community; and
 - deliver justice efficiently and effectively. »⁴⁶

En voulant répondre à ces objectifs, les parties, et plus particulièrement le gouvernement britannique ayant juridiction en la matière, s'engagèrent à régler les problèmes liés au système de justice criminelle. Pour y arriver, elles se mirent d'accord pour qu'ait lieu une révision de la justice criminelle (autres que la police et les aspects du système reliés à la législation d'urgence) sous la responsabilité du gouvernement britannique via un mécanisme semi-indépendant et en consultation

⁴⁵ The Committee on the Administration of Justice (CAJ), *op. cit.*

⁴⁶ « Policing and Justice », *The Agreement - Agreement reached in the multi-party negotiations, op. cit.*, par. 4.

avec les divers intervenants de la société nord-irlandaise tels que les partis politiques.⁴⁷ Enfin, tel qu'indiqué au sujet du service de police, les parties notèrent la volonté de principe du gouvernement britannique à transférer la juridiction du système de justice criminelle aux institutions régionales, une fois les conditions propices présentes.⁴⁸

Le *Criminal Justice Review Group*, dirigé par le gouvernement britannique, évalua à partir de juillet 1998 les besoins en matière de réforme et déposa son rapport final le 30 mars 2000. 294 recommandations furent émises dont les suivantes jugées particulièrement significatives pour rendre le système indépendant, juste, impartial et représentatif de la société pour laquelle il œuvre.

- « - new procedures for all judicial appointments including the establishment of a Judicial Appointments Commission for Northern Ireland
- the creation of a new, independent Public Prosecution Service for Northern Ireland
- measures to promote a representative workforce in all parts of the criminal justice system
- proposals aimed at placing the human rights at the centre of all criminal justice service policies
- and reform to aspects of youth justice. »⁴⁹

Bien reçues par les différentes parties, les recommandations du rapport final firent l'objet d'un projet de loi en 2001, qui devint législation en juillet 2002.⁵⁰

2.2.3 Les difficultés de la transition

Sur le terrain, la réforme du service de police et du système de justice criminelle en Irlande du Nord ne se fit pas sans difficultés. Transformer l'institution qu'avait été

⁴⁷ *Ibid.*, par. 5.

⁴⁸ *Ibid.*, par. 7.

⁴⁹ The Committee on the Administration of Justice (CAJ), *op. cit.*

⁵⁰ *Ibid.*

jusque là la RUC était un enjeu incontournable pour la paix en Irlande du Nord, et pour cette raison tous les efforts furent dispensés pour accommoder les deux communautés sur le sujet. Les principaux changements mis en place remarquablement par la fin de l'année 2001, trois contentieux demeurèrent par rapport au service de police réformé, le PSNI : le transfert de sa juridiction de Londres à Belfast; la représentation du Sinn Féin au Conseil de police chargé de voir à l'équité du service; et la concrétisation complète des engagements pris à la suite du rapport Patten dans les deux plans de mise en œuvre subséquents du gouvernement britannique. La déclaration commune de ce dernier et du gouvernement irlandais du 1^{er} mai 2003 adressa ces contentieux. Sur le premier, le gouvernement britannique s'engagea à prendre une initiative dans le but d'ouvrir le dialogue entre les parties au sujet des aspects pratiques d'un futur transfert des pouvoirs de la police et du système de justice criminelle aux institutions régionales. Sur le deuxième, il fut énoncé que le PSNI poursuivrait ses efforts pour procéder à un recrutement dans la proportion 50% catholiques et 50% protestants, tel que prévu par le rapport Patten, afin d'être le plus possible une force représentative et ainsi recevoir l'appui des communautés, incluant celui du Sinn Féin au sien du Conseil de police. Sur le troisième, les gouvernements rappelèrent l'entrée en vigueur récente (8 avril 2003) de la Loi sur la police, rendant possible l'entière réalisation des engagements pris à la suite du rapport Patten.⁵¹

Au sujet du système de justice criminelle, par la même déclaration, le gouvernement britannique annonça son intention de nommer un commissaire indépendant chargé de fournir un examen minutieux de la mise en œuvre de ses engagements en matière de révision du système de justice criminelle. Il annonça également la venue d'un nouveau projet de loi sur la justice criminelle, soit le deuxième de la sorte, afin de renforcer au sein du système une culture des droits humains et une coopération entre les gouvernements britannique et irlandais

⁵¹ British Government et Irish Government, « Policing and Justice », *Joint Declaration*, *op. cit.*, par. 20-22.

notamment en ce qui concerne le partage d'informations et de recherches.⁵² Il est à noter que jusqu'à ce moment, mai 2003, la transformation du système de justice criminelle se déroula lentement pour trois raisons : une résistance politique et institutionnelle à apporter les changements nécessaires, un manque de ressources financières, et la suspension de l'Assemblée régionale nouvellement créée par l'Accord du Vendredi Saint.⁵³ La Loi sur la justice de juillet 2002 puis celle de 2004, issue du projet ci-dessus mentionné, changèrent cette donne pour le mieux en créant les arrangements nécessaires pour la mise en oeuvre des recommandations du *Criminal Justice Review Group*.⁵⁴

Mais enfin, l'omission d'inclure dans le travail de ce dernier la législation d'urgence, qui donna lieu à de graves violations des droits et libertés individuels et qui fut renouvelée à la grandeur du Royaume-Uni dans le contexte de l'après 11 septembre 2001, diminua la capacité des réformes du service de police et du système de justice criminelle à reconstruire la confiance de la population envers l'équité du travail de ces agents.⁵⁵ Bien plus, l'absence persistante du transfert des pouvoirs en la matière aux institutions régionales, principalement en raison de l'incapacité des partis politiques nord-irlandais à s'entendre pour former un gouvernement régional fonctionnel, bloqua jusqu'à maintenant la réalisation complète des ces réformes.

2.2.4 Des réformes réussies?

En février 2006, une avancée importante se produit sur le sujet du transfert des pouvoirs de la police et de la justice aux institutions régionales. Le ministre de

⁵² *Ibid.*, par. 24.

⁵³ The Committee on the Administration of Justice (CAJ), *op. cit.*

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ *Ibid.*

l'Irlande du Nord à l'époque, Peter Hain, introduit en chambre un projet de loi destiné, entre autres choses, à ouvrir le chemin permettant ce transfert des pouvoirs. Par ce document, le ministre initia les discussions sur les aspects pratiques d'un futur transfert des pouvoirs de la police et du système de justice criminelle aux institutions régionales, et par le fait même remplissait en quelque sorte l'engagement pris à cet égard dans la déclaration de son gouvernement en mai 2003. Il précisa tout de même dans son allocution que ce transfert ne pouvait se produire sans que l'Assemblée régionale soit restaurée, qu'elle en fasse la demande et que le Parlement s'entende à cet effet.⁵⁶

En bout de ligne, par les réformes du service de police et du système de justice criminelle, deux agents de la lutte armée sous sa responsabilité, le gouvernement britannique a œuvré jusqu'à maintenant à satisfaire le besoin de sécurité de ses citoyens nord-irlandais peu importe leur identité ethno-nationale. Selon les résultats d'un sondage réalisé en 2003 auprès de ceux-ci, il est possible de penser qu'il y arrive avec un certain succès. Soixante-neuf pour cent des protestants contre 59% des catholiques jugent que globalement le PSNI effectue un bon travail dans leur région. Soixante-quinze pour cent des protestants contre 68% des catholiques croient que le système de justice criminelle respecte les droits des personnes accusées d'avoir commis un crime et les traite de façon équitable.⁵⁷

Dans cette refonte de la compréhension du concept de sécurité donnant lieu à un resserrement des voies d'expression de la violence armée, les trois agents de la lutte anti-guérilla menée par le gouvernement britannique connurent et continuent de connaître une transformation. Pour mettre fin à la violence directe et de cette façon

⁵⁶ Peter Hain, *Devolving policing and justice in Northern Ireland*, Belfast, Northern Ireland Office, 16 février 2006.

⁵⁷ Northern Ireland, Central Survey Unit, *Community Attitudes Survey Bulletin, January - December 2003*, Belfast, Northern Ireland Statistics and Research Agency, mars 2004, p. 3.

édifier la paix négative en Irlande du Nord, les groupes paramilitaires, dont la guérilla républicaine, furent appelés dans le cadre du processus de paix à en faire tout autant.

2.3 Le désarmement et la cessation des activités paramilitaires

La question du désarmement et de la cessation des activités paramilitaires s'est avérée singulièrement complexe à transformer au cours du processus de paix. Malgré la forte symbolique de résistance rattachée aux armes de part et d'autre, les agents responsables du conflit, parmi lesquels le mouvement républicain en particulier, sont parvenus à transcender leurs perceptions initiales et ainsi à s'engager à atteindre leurs objectifs politiques par des moyens exclusivement démocratiques et à travailler de bonne foi pour mettre fin au paramilitarisme en Irlande du Nord. Faisant face à de sévères difficultés en la matière, ils arrivent peu à peu à concrétiser leur engagement.

2.3.1 Les groupes paramilitaires loyalistes et républicains

Utilisés stratégiquement pour livrer une action politique violente de type guérilla dans le but de contester l'État dans sa forme actuelle, les groupes paramilitaires nord-irlandais se sont multipliés depuis le début des Troubles pour aujourd'hui atteindre le nombre de sept.⁵⁸ L'IRA est la plus puissante de ceux-ci suivie de loin par l'UDA.

⁵⁸ 1- *Irish Republican Army (IRA)* : née en 1969 sous le nom de *Provisional Irish Republican Army (PIRA)* d'une scission au sein de l'IRA originale (1919) / cessez-le-feu officiellement opérant depuis 1997-07-20 / pour l'Accord du Vendredi Saint (AVS) / aile politique : Sinn Féin. 2- *Irish National Liberation Army (INLA)* : née en 1974 / cessez-le-feu officiellement opérant depuis 1998-08-22 / contre l'AVS / aile politique : *Irish Republican Socialist Party*. 3- *Continuity Irish Republican Army (CIRA)* : née en 1996 / aucun cessez-le-feu / contre l'AVS / aile politique : *Republican Sinn Féin*. 4- *Real Irish Republican Army (RIRA)* : née en 1997 / cessez-le-feu déclaré 1998-09-08 officiellement inopérant depuis 2004 / contre l'AVS / aile politique : *32 County Sovereignty Committee*. 5- *Ulster Defence Association (UDA)* / *Ulster Freedom Fighters (UFF)* : nés respectivement en 1971 et 1973 / cessez-le-feu officiellement opérant depuis le 2004-11-14 / initialement pour l'AVS / aile politique : *Ulster Political Research Group (UPRG)* depuis 2002 et *Ulster Democratic Party (UDP)* de 1989 à 2001. 6- *Ulster Volunteer Force (UVF)* / *Red Hand Commando (RHC)* : nés respectivement en 1966 et 1972 / cessez-le-feu déclaré 1994-10-13 officiellement inopérant depuis 2005-09-14 / initialement pour l'AVS / aile politique : *Progressive*

Trois problèmes interdépendants se posent quant à leur présence : leur légitimité, la nature de leurs pratiques, puis les coûts humains qui y sont rattachés.

Le débat entourant la légitimité des groupes paramilitaires prend sa source dans les différents regards posés sur la légitimité même de l'État, tel que le veut d'ailleurs l'enjeu d'une guerre de guérilla. Chaque partie perçoit son armée comme légitime et celle de l'Autre comme illégitime.⁵⁹ Il faut toutefois noter ici que dans ce débat qui oppose principalement les forces républicaines à celles unionistes, les paramilitaires loyalistes occupent une place particulière. Alors que les milices républicaines visent à renverser l'État dans sa forme actuelle, les milices loyalistes visent à sécuriser celui-ci parallèlement aux forces étatiques dominantes et non à leur rencontre. Ceci dit, le débat sur la légitimité des groupes paramilitaires présenté de cette manière demeure intersubjectif et donc perpétuel. La seule issue possible à ce dernier demeure de poser la violence, peu importe sa nature militaire ou paramilitaire, comme fondamentalement illégitime dans une perspective d'édification de la paix. Dès lors, les pratiques violentes des paramilitaires causent un problème. De nature multiple, celles-ci se composent de campagnes militaires directement orchestrées contre les forces ennemies, de campagnes terroristes à l'égard des populations civiles et/ou des intérêts économiques adverses, puis de différentes activités illicites. Loin d'être anodines, ces dernières sont destinées à garantir d'une part l'approvisionnement des armes essentielles à la poursuite de telles campagnes dont le but demeure politique, et d'autre part le contrôle d'un territoire donné duquel ces pratiques peuvent être planifiées puis réalisées et ainsi permettre au groupe d'exister. En plus de contrevenir au besoin de sécurité des communautés, ces pratiques violentes ont d'importants coûts humains. Entre 1969 et 1994, les paramilitaires républicains et loyalistes furent

Unionist Party (PUP). 7- Loyalist Volunteer Force (LVF) : née en 1996 / cessez-le-feu déclaré 1998-05-15 officiellement inopérant depuis 2001-10-12 / contre l'AVS / aucune aile politique.

⁵⁹ John Darby et Roger MacGinty, *Guns and Government, The Management of the Northern Ireland Peace Process*, op. cit., p. 105.

respectivement responsables pour la mort de 1 982 et 954 personnes, ce qui au total compta pour 86% des victimes des Troubles. Chez les républicains, la majorité des victimes ont été des membres des forces de sécurité britanniques, alors que chez les loyalistes, la grande majorité des victimes ont été des civils catholiques.⁶⁰

Dans le but de mettre fin à cette violence, les groupes paramilitaires furent appelés à participer au processus de paix officiellement dès décembre 1993 par le biais de la Déclaration de *Downing Street* des gouvernements britannique et irlandais.⁶¹ Ceux-ci avaient reconnus au début des années 1990 le besoin d'inclure les paramilitaires dans toutes tentatives de trouver un règlement juste et durable au conflit nord-irlandais. L'inclusion de tous les responsables de la violence politique, c'est-à-dire non seulement des forces armées, du service de police et du système de justice criminelle, mais aussi des groupes paramilitaires, devint une condition essentielle au processus de paix, malgré la stratégie à haut risque qui la soutenait. Une exigence fondamentale demeura toutefois à la participation des groupes paramilitaires au processus de paix : ils devaient annoncer un cessez-le-feu avant que puissent avoir lieu entre leurs représentants et ceux des gouvernements des négociations substantielles sur la résolution du conflit.⁶²

Le 31 août 1994, reconnaissant l'occasion unique qui lui était offerte, l'IRA déclara un cessez-le-feu marquant son entrée volontaire dans le processus de paix.

« Recognising the potential of the current situation and in order to enhance the democratic process and underlying our definitive commitment to its success, the leadership of the IRA have decided that as of midnight, August 31, there will be a complete cessations of military operations. All our units have been instructed accordingly.

⁶⁰ Malcolm Sutton, *op. cit.*

⁶¹ Pour un bref rappel de cet événement, voir la fin de l'article 1.2.1.

⁶² John Darby et Roger MacGinty, *Guns and Government, The Management of the Northern Ireland Peace Process*, *op. cit.*, p. 64.

.....
 We believe that an opportunity to secure a just and lasting settlement has been created. We are therefore entering into a new situation in a spirit of determination and confidence, determined that the injustices which created this conflict will be removed and confident in the strength and justice of our struggle to achieve this. »⁶³

Encouragé par une médiation officieuse et officielle intensive dans les mois et années précédents, ce cessez-le-feu de l'IRA signala de façon historique le début du processus de paix. Né d'un savant calcul au sein duquel une coalition pan-nationaliste entre le gouvernement irlandais, le SDLP et le Sinn Féin occupait une place centrale, il s'avérait être le premier pas de la stratégie républicaine vers l'atteinte d'une paix juste et durable en Irlande du Nord par la voie démocratique. Ainsi, signature d'un changement majeur dans la pensée républicaine, cette déclaration signifiait l'engagement du mouvement républicain à la réussite du processus de paix dans sa globalité, c'est-à-dire dans ses objectifs de paix négative et positive. L'IRA, appuyée de son aile politique, le Sinn Féin, reconnaissait sa part de responsabilité dans le conflit et par le fait même sa part de responsabilité dorénavant dans l'édification de la paix. Aussitôt, le mouvement républicain manifesta son désir d'entamer des négociations avec le gouvernement à Londres et les autres partis politiques nord-irlandais, principalement ceux unionistes. Or, ces derniers, méfiants des intentions républicaines, n'étaient pas prêts et exigèrent donc que la permanence du cessez-le-feu soit préalablement établie.⁶⁴

Dans un effet boule-de-neige, le 13 octobre 1994, le *Combined Loyalist Military Command* (CLMC), représentant les principaux groupes paramilitaires loyalistes soit l'UDA/UFF et l'UVF, annonçait lui aussi un cessez-le-feu.

⁶³ Irish Republican Army, *Irish Republican Army Ceasefire Statement*, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 31 août 1994.

⁶⁴ John Darby et Roger MacGinty, *Guns and Government, The Management of the Northern Ireland Peace Process*, *op. cit.*, p. 29.

« After a widespread consultative process initiated by representations from the Ulster Democratic and Progressive Unionist Parties, and after having received confirmation and guarantees in relation to Northern Ireland's constitutional position within the United Kingdom, as well as other assurances, and, in the belief that the democratically expressed wishes of the greater number of people in Northern Ireland will be respected and upheld, the CLMC will universally cease all operational hostilities as from 12 midnight on Thursday 13th October 1994.

The permanence of our ceasefire will be completely dependant upon the continued cessation of all nationalist/republican violence, the sole responsibility for a return to War lies with them. [...] »⁶⁵

À l'image du cessez-le-feu républicain, celui-ci avait été le fruit d'une médiation entreprise depuis déjà quelque temps. Plus fractionné et moins puissant que son adversaire, le mouvement loyaliste avait cherché avant cette déclaration d'une part à recevoir plusieurs garanties sur la sécurité de l'Union auprès du gouvernement britannique, et d'autre part, à s'assurer que le silence des armes viendrait d'abord de l'Autre. Choses faites, son cessez-le-feu fut annoncé, or avec un avertissement sévère voulant qu'un retour futur à la violence serait de l'entière responsabilité des républicains. En articulant son cessez-le-feu comme dépendant de celui de l'adversaire, le mouvement loyaliste s'inscrit dès lors en réaction au processus de paix et non en tant qu'un de ses instigateurs. Il demeura que par cette déclaration, lui aussi reconnut sa part de responsabilité en tant qu'agent du conflit.

Les principaux groupes paramilitaires ayant déclaré un cessez-le-feu, il ne fallut que de quelques jours pour que débutent les discussions sur l'ordre à prendre entre les négociations et le désarmement de ceux-ci. Le gouvernement britannique et les partis unionistes insistèrent pour que les armes soient déposées avant que ne se tiennent les négociations inclusives. Toutefois, aucune organisation paramilitaire ne voulut considérer déposer ses armes avant que ne soit atteint un règlement entier du conflit, donc qu'aient eu lieu des négociations réussies. L'échec de l'initiative britannique de

⁶⁵ Combined Loyalist Military Command, *Combined Loyalist Military Command Ceasefire Statement*, Belfast, Combined Loyalist Military Command, 13 octobre 1994.

mars 1995 connue sous le nom des *Washington Three*, un énoncé de trois nouvelles pré-conditions à l'entrée du Sinn Féin dans les négociations dont la dernière de ces pré-conditions fut un acte de désarmement, témoigna de l'impasse. Ainsi, en très peu de temps, la question du désarmement vint à dominer le processus de paix.⁶⁶

2.3.2 L'approche des négociations à deux voies

L'approche des négociations à deux voies, mieux connues sous son nom en anglais soit *twin-track approach*, fit une première apparition en novembre 1995 dans le but de briser l'impasse. Destinée à faire progresser de façon simultanée par des voies diplomatiques parallèles la résolution de deux questions litigieuses jusqu'à présent entremêlées, l'approche fut à ce moment proposée par les gouvernements britannique et irlandais pour aller de l'avant à la fois sur la question des négociations politiques et sur la question du désarmement des paramilitaires. Sous cette impulsion, l'*International Body on Arms Decommissioning* (IBAD), mis sur pied pour l'occasion, considéra les options possibles pour faire avancer le désarmement pendant que de façon parallèle commencèrent des pré-négociations multipartites en vue de celles officielles.⁶⁷

Présidé par George Mitchell, ancien sénateur américain, l'IBAD déposa son rapport le 24 janvier 1996. Il fit comme principale recommandation de débiter parallèlement le dépôt des armes et les négociations multipartites, autrement dit de poursuivre avec l'approche des négociations à deux voies en tant que compromis pour résoudre la question du désarmement. Or, cette recommandation allant à l'encontre de la position du gouvernement britannique sur le sujet voulant que les armes soient déposées avant la tenue de négociations inclusives, une recommandation

⁶⁶ John Darby et Roger MacGinty, *Guns and Government, The Management of the Northern Ireland Peace Process*, *op. cit.*, p. 30, 99.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 31, 100, et Paul Bew et Gordon Gillespie, *op. cit.*, p. 315-316.

secondaire fut plutôt retenue par ce dernier. Elle stipula qu'un processus électoral déterminant les représentants aux négociations pourrait contribuer à édifier la confiance entre les antagonistes. Cette décision du gouvernement britannique ne satisfit ni Dublin, ni le SDLP, ni le Sinn Féin, alors qu'elle ravit l'UUP qui allait ainsi être inévitablement favorisé à la table des négociations en tant que premier représentant de la communauté protestante majoritaire. Malgré le rejet de la plupart de ses recommandations, le rapport Mitchell eut un profond impact sur le processus de paix : George Mitchell devint aussitôt une autorité respectée dans le cadre de ce dernier; l'idée d'une commission indépendante pour trancher la question du désarmement fut validée; puis à partir de ce moment les principes Mitchell de démocratie et de non-violence, tirés du rapport, furent appliqués. Ceux-ci établirent comme conditionnels à toute participation aux négociations multipartites, l'engagement à l'utilisation de moyens exclusivement démocratiques et pacifiques pour résoudre les questions politiques, puis l'engagement au désarmement total de toutes les organisations paramilitaires.⁶⁸

Avec ce retour à la case de départ sur la question du désarmement, le 9 février 1996, face à son incapacité à se joindre au processus démocratique sans déposer les armes, l'IRA mit fin à son cessez-le-feu par un attentat à la bombe au *Canary Wharf* de Londres. Cet attentat marquait le lancement d'une nouvelle campagne militaire exclusivement en Angleterre. Les partisans de la ligne dure au sein du mouvement républicain calculait à ce moment que le gouvernement britannique dirigé par John Major était incapable politiquement (en raison de sa faiblesse en Chambre) ou ne voulait tout simplement pas faire avancer le processus de paix de manière à les satisfaire. Après plus de 500 jours, le cessez-le-feu leur avait apporté trop peu de récompenses politiques tangibles. Le processus de paix se poursuivit; les

⁶⁸ Les principes Mitchell furent au nombre de six. Pour en prendre connaissance en détails, voir *Report of The International Body on Arms Decommissioning*, Belfast, Northern Ireland Office, 24 janvier 1996; cité dans Kris Brown et Corinna Hauswedell, *op. cit.*, p. 24.

gouvernements britannique et irlandais engagés à parrainer des négociations multipartites afin d'arriver à un nouveau règlement en Irlande du Nord.

Au mois de mars suivant, les gouvernements britannique et irlandais publièrent le document cadre intitulé *Ground Rules for Substantive All-Party Talks* dans lequel furent émis deux principes centraux aux négociations qui allaient avoir lieu jusqu'à l'Accord de Belfast : il était légitime de discuter du rôle constitutionnel de l'Irlande du Nord au sein du Royaume-Uni, puis les négociations allaient procéder selon le principe que « rien ne serait entendu tant et aussi longtemps que tout ne serait entendu ». ⁶⁹ Le 10 juin 1996, débutèrent les négociations multipartites officielles parallèlement au *Forum for Political Dialogue*, auxquels les participants avaient été élus préalablement selon la recommandation du rapport Mitchell. ⁷⁰ Le Sinn Féin exclu en raison de la nouvelle campagne de l'IRA, ces négociations se tinrent entre les autres partis politiques nord-irlandais élus et les deux gouvernements. Ultiment, l'absence du Sinn Féin porta ombre aux négociations d'autant plus qu'en octobre l'IRA reprit sa campagne en sol nord-irlandais. Le jeune processus de paix entra alors dans une dangereuse période de stagnation face à l'incapacité des divers agents responsables du conflit à régler leur différend sur la question du désarmement, devenue particulièrement dominante et ainsi entravant gravement le progrès des négociations.

⁶⁹ Citation originale : « nothing would be agreed until everything was agreed ». Voir John Darby et Roger MacGinty, *Guns and Government, The Management of the Northern Ireland Peace Process*, op. cit., p. 33.

⁷⁰ Le 30 mai, dans le cadre d'une élection régionale, la population nord-irlandaise fut appelée à élire à la fois ses représentants au *Forum for Political Dialogue*, destiné à soutenir les négociations officielles, et ses représentants à celles-ci. Les résultats concédèrent des mandats à l'UUP, au DUP, au SDLP, au Sinn Féin, à l'*United Kingdom Unionist Party* (UKUP) et à l'APNI. Le PUP, l'UDP, la NIWC et la *Labour Coalition* obtinrent également leur billet d'entrée aux négociations en faisant partie des dix partis ayant reçu le plus de votes, et ce conformément au processus électoral choisi. Voir *Ibid.*, p. 33-34.

La situation changea du tout au tout en mai 1997 avec la formation à Londres du gouvernement travailliste de Tony Blair, élu majoritaire. Faisant volte-face sur la position de son prédécesseur, ce nouveau gouvernement statua sans tarder que la tenue de négociations inclusives fût prioritaire au désarmement des paramilitaires. Désireux de faire avancer le processus de paix, le gouvernement Blair chercha de cette façon à inclure le Sinn Féin le plus rapidement possible dans les négociations, encourageant par le fait même l'IRA à reprendre la voie politique plutôt que militaire pour régler le conflit. Il abandonna aussitôt la demande voulant qu'un acte de désarmement ait lieu préalablement à l'entrée du Sinn Féin dans les négociations. Le 20 juillet 1997, l'IRA restaura son cessez-le-feu.⁷¹

Des négociations inclusives entre tous les principaux agents du conflit pouvant maintenant avoir lieu, le gouvernement britannique renoua avec l'approche des négociations à deux voies afin de s'assurer de la réussite de celles-ci. En accord avec les recommandations du rapport Mitchell rejetées par son prédécesseur, lui et le gouvernement Ahern, élu majoritaire à Dublin au mois de juin 1997, initièrent une voie diplomatique parallèle pour s'occuper de la question du désarmement durant les négociations officielles à venir.⁷² De cette façon, le 15 septembre 1997 débutèrent les négociations inclusives officielles sur le contenu d'un futur accord pendant que pratiquement au même moment, soit le 24 septembre, l'IICD, succédant à l'IBAD, fut mise sur pied afin de faciliter le désarmement des groupes paramilitaires.⁷³ Présidée par le général canadien à la retraite John de Chastelain, l'IICD reçut la responsabilité de proposer des plans en vue d'acte de désarmement; de présenter périodiquement des rapports en la matière aux autorités concernées; ainsi que de contrôler et de

⁷¹ John Darby et Roger MacGinty, *Guns and Government, The Management of the Northern Ireland Peace Process*, *op. cit.*, p. 37.

⁷² Kris Brown et Corinna Hauswedell, *op. cit.*, p. 24.

⁷³ Paul Bew et Gordon Gillespie, *op. cit.*, p. 348.

vérifier sur le terrain les actes de désarmement, le tout parallèlement au processus politique tant et aussi longtemps que nécessaire.

Le 10 avril 1998, après plusieurs mois de collaboration avec l'IICD dans le cadre des négociations, les agents politiques responsables du conflit confirmèrent leur intention de poursuivre avec l'approche des négociations à deux voies pour résoudre la question complexe du désarmement des groupes paramilitaires en Irlande du Nord. Ils exprimèrent ceci, dans le texte de l'Accord du Vendredi Saint, en réaffirmant leur engagement à l'égard de l'IICD et du principe Mitchell de non-violence, qui ensemble donnèrent forme et esprit à la voie des négociations consacrée au désarmement.

« All participants accordingly reaffirm their commitment to the total disarmament of all paramilitary organisations. They also confirm their intention to continue to work constructively and in good faith with the Independent Commission, and to use any influence they may have, to achieve the decommissioning of all paramilitary arms within two years following endorsement in referendums North and South of the agreement and in the context of the implementation of the overall settlement. »⁷⁴

Vaguement formulé, ce nouvel objectif de compléter le désarmement des organisations paramilitaires à l'intérieur des deux années suivant l'endossement du présent accord, et dans le contexte de la mise en œuvre globale de ce dernier, allait causer de sérieux problèmes par la suite.⁷⁵

2.3.3 Les difficultés de la mise en œuvre

Conclu entre les gouvernements britannique et irlandais, l'UUP, l'UDP, le PUP, le SDLP, le Sinn Féin, l'APNI, la *Northern Ireland Women's Coalition* (NIWC) et la

⁷⁴ « Decommissioning », *The Agreement - Agreement reached in the multi-party negotiations*, op. cit., par. 3.

⁷⁵ John Darby et Roger MacGinty, *Guns and Government, The Management of the Northern Ireland Peace Process*, op. cit., p. 42.

*Labour Coalition*⁷⁶, l'Accord du Vendredi Saint n'engagea pas les groupes paramilitaires, bien que leurs représentants politiques en fussent signataires.⁷⁷ Ainsi, la première difficulté de la mise en œuvre de l'Accord sur la question du désarmement fut de convaincre les paramilitaires de se désarmer. Or, portant une valeur et un poids symboliques allant au-delà de son potentiel militaire, la question des armes paramilitaires ne tarda pas à servir de « fondation politique à partir de laquelle les parties en conflit encrent leurs positions ».⁷⁸ Dès lors, s'ajouta à la première difficulté, celle de faire progresser simultanément le désarmement des groupes paramilitaires et la mise en œuvre de l'Accord au plan politique.

L'attentat d'Omagh le 15 août 1998 vint par surprise appuyer les représentants politiques dans leur tâche de convaincre les groupes paramilitaires qu'ils avaient à gagner en se désarmant, sinon à perdre en gardant le *statu quo* et encore plus en retournant à la violence. Causant la mort de 29 personnes de part et d'autre des deux communautés ethno-nationales, cet attentat à la voiture piégée frappa l'imaginaire collectif, amenant la population nord-irlandaise à condamner sévèrement l'usage de la violence paramilitaire. Le 22 août, soit sept jours plus tard, l'INLA, la deuxième plus importante organisation républicaine, déclara un cessez-le-feu.⁷⁹ Le 8 septembre, soit 24 jours après l'attentat, la *Real Irish Republican Army* (RIRA), l'organisation républicaine dissidente à l'origine de ce dernier, déclara la « cessation complète de

⁷⁶ Richard Deutsch, *op. cit.*, p. 117-118.

⁷⁷ Seul les représentants politiques de l'IRA, de l'UDA/UFF et de l'UVF/RHC, soit respectivement le Sinn Féin, l'UDP et le PUP, signèrent l'Accord du Vendredi Saint. Tous les autres groupes paramilitaires, considérés dissidents à ce moment et au nombre de quatre, soit ne s'impliquèrent pas politiquement ou n'eurent tout simplement pas d'aile politique, ce qui les rendit plus difficile à rejoindre. Pour connaître les ailes politiques de groupes paramilitaires, voir note 58, chapitre 2.

⁷⁸ Citation originale : « political foundation upon which both conflicting parties anchored their positions ». Voir Kris Brown et Corinna Hauswedell, *op. cit.*, p. 4.

⁷⁹ John Darby et Roger MacGinty, *Guns and Government, The Management of the Northern Ireland Peace Process*, *op. cit.*, p. 45.

toutes ses activités militaires ». ⁸⁰ À la fin de l'été 1998, tous les groupes paramilitaires, sauf un, la *Continuity Irish Republican Army* (CIRA), s'entendirent sur le caractère dommageable d'un retour à la violence. Les espoirs de tous, même les paramilitaires, furent alors dans la voie politique du processus de paix.

Toutefois, les groupes paramilitaires ne se montrèrent pas pour autant prêts à désarmer. Il y préférèrent le *statu quo*, c'est-à-dire le silence de leur armes, en attendant le déroulement de la mise en œuvre de l'Accord. ⁸¹ Mais encore, selon l'approche des négociations à deux voies, les partis politiques furent en droit de s'attendre à un geste vers le désarmement de la part de ces derniers parallèlement à leurs efforts dans le domaine politique destinés principalement à la formation d'un premier gouvernement de coalition inter-communautaire. Cela, d'autant plus que selon l'Accord, les groupes paramilitaires ayant déclaré et maintenu un cessez-le-feu bénéficièrent de remise de peines pour leurs membres emprisonnés. ⁸² Il suffit de peu de temps pour que l'UUP, principal interlocuteur de la communauté unioniste, adopte la position « *no guns, no government* », signifiant que tant et aussi longtemps que le désarmement de l'IRA, principale milice républicaine, n'eut pas commencé, il n'y aurait pas de gouvernement. Cette position s'attaquant directement au Sinn Féin qui prit alors le rôle de deuxième interlocuteur de la communauté nationaliste avec 17,6% des votes aux élections régionales de juin 1998 contre 22% pour le premier interlocuteur que fut le SDLP, le Sinn Féin insista que son mandat électoral justifia

⁸⁰ Paul Bew et Gordon Gillespie, *op. cit.*, p. 376

⁸¹ Kris Brown et Corinna Hauswedell, *op. cit.*, p. 31, 33.

⁸² « Prisoners », *The Agreement - Agreement reached in the multi-party negotiations*, *op. cit.*, par. 2. Plus de 400 paramilitaires se retrouvaient en arrière des barreaux en 1998. La libération de ceux « éligibles », 428 au total, c'est-à-dire la grande majorité de ceux-ci, se fit entre septembre 1998 et juillet 2000 au grand dam des familles des victimes. L'IRA, l'UDA/UFF, l'UVF/RHC et la LVF bénéficièrent de remises de peine pour leurs membres emprisonnés. Pour plus d'informations sur la question de la libération des prisonniers, voir John Darby et Roger MacGinty, *Guns and Government, The Management of the Northern Ireland Peace Process*, *op. cit.*, p. 98-99.

son entrée automatique au gouvernement peu importe avec ou sans désarmement de la part de l'IRA.⁸³

Chaque partie braquée dans sa position après plus d'un an de négociations infructueuses empêchant la mise en œuvre de l'Accord du Vendredi Saint, les gouvernements britannique et irlandais firent appel une fois de plus à l'ancien sénateur américain George Mitchell à l'automne 1999 pour briser l'impasse et ainsi faire avancer le processus de paix. Chargé de réviser la réalisation de l'Accord, Mitchell présenta le 18 novembre 1999, un plan séquencé pour la formation d'un exécutif : le transfert des pouvoirs à l'Assemblée serait réalisé (pour la première fois en 27 ans), le premier Exécutif inter-communautaire se réunirait, les paramilitaires nommeraient un représentant auprès de l'IICD, et ce, dans cet ordre, durant la même journée. Autrement dit, l'UUP accepterait de former un gouvernement de coalition incluant le Sinn Féin en retour de la nomination d'un représentant de l'IRA auprès de l'IICD.⁸⁴ L'organisme central de l'UUP, l'*Ulster Unionist Council* (UUC) accepta ce plan contraire à la position initiale de « *no guns, no government* », à la condition cependant que le désarmement de l'IRA ait débuté avant la fin du mois de février 2000, sans quoi le chef de l'UUP, David Trimble, alors premier ministre, démissionnerait faisant ainsi tomber le gouvernement de coalition. Le 2 décembre 1999, le plan Mitchell alla de l'avant tel que prévu.⁸⁵ Dernière en liste dans l'exécution de ce plan, l'IRA confirma la nomination d'un représentant auprès de l'IICD conformément à ce qu'elle avait annoncé le 17 novembre précédent en garantie de son accord au plan Mitchell.

⁸³ *Ibid.*, p. 45-46.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 51.

⁸⁵ Paul Brennan et Wesley Hutchinson, *op. cit.*, p. 59.

« On Wednesday 17 November, the IRA leadership announced that following the establishment of the institutions agreed on Good Friday last year, they would appoint a representative to enter into discussions with the IICD.

.....
 We confirm that a representative has now been appointed to enter into discussions with the IICD. »⁸⁶

Cette déclaration, de prime abord anodine, signifiait toutefois un changement important dans la logique républicaine : l'aile militaire fut dorénavant ouverte à explorer les chemins menant potentiellement à son désarmement, une première considérant que peu de temps auparavant toute initiative en lien avec le désarmement était hors de question.⁸⁷ Ainsi, l'IRA sortit timidement de sa logique de défense pour entrer peu à peu dans une logique offensive sur le plan politique par le biais du Sinn Féin. Cependant, ses membres ne furent pas prêts à se désarmer dans un avenir proche, ce qui entraîna leur refus de s'engager dans un calendrier de désarmement avec l'IICD.⁸⁸

Le 11 février 2000, en l'absence imminente d'une remise d'armes de la part de l'IRA, le gouvernement britannique suspendit l'Assemblée nouvellement instituée le 2 décembre dernier dans le but d'éviter la chute du gouvernement régional. Coupant court à la menace de démission des unionistes, ce geste permit de préserver l'Exécutif inter-communautaire qui avait été si difficile à former. La pression fut alors accentuée sur le Sinn Féin et l'IRA pour que celle-ci pose un geste significatif de sa volonté à aller de l'avant avec son désarmement. Le 7 mai 2000, l'IRA prit la scène politique par surprise en déclarant qu'elle initierait « un processus qui mettrait hors d'usage ses

⁸⁶ Irish Republican Army, *Irish Republican Army Statement*, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 2 décembre 1999.

⁸⁷ Au lendemain de l'Accord, l'IRA déclara clairement sa position quant au désarmement : « there will be no decommissioning by the IRA », une réponse directe à la clause de l'Accord stipulant que le désarmement devrait se faire à l'intérieur des deux années suivant la signature de cette entente, soit avant mai 2000. Voir John Darby et Roger MacGinty, *Guns and Government, The Management of the Northern Ireland Peace Process*, *op. cit.*, p. 100.

⁸⁸ Kris Brown et Corinna Hauswedell, *op. cit.*, p. 40.

armes de façon complète et vérifiable. »⁸⁹ Ce processus consista dans l'inspection de nombre de ses caches d'armes par des tierces parties, sous la supervision de l'IICD, au cours des semaines suivantes. Dans ce contexte, l'UCC donna son accord au retour de Trimble dans l'Exécutif. Le 30 mai, l'Assemblée fut restaurée. Le 26 juin, une première inspection de trois caches d'armes de l'IRA fut confirmée par les tierces parties en accord avec l'IICD. Martti Ahtisaari, ancien président de la Finlande, et Cyril Ramaphosa, ancien secrétaire général de l'*African National Congress* (ANC) d'Afrique du Sud, les deux tierces parties en question, s'assurèrent par le fait même que les armes et les explosifs vérifiés ne purent être dorénavant utilisés sans leur détection. Ce geste de mise en confiance posé par l'IRA ne résolut pas la question du désarmement, mais réussit de façon rusée à la contourner pour une courte période.⁹⁰ L'UDA/UFF et l'UVF, les deux principales organisations paramilitaires loyalistes, « décidèrent de ne pas égaler l'initiative de l'IRA, alors qu'aucune d'entre elles ne tint de rencontres avec l'IICD à ce moment. »⁹¹ Elles eurent de plus en plus le sentiment d'avoir été trompées par l'Accord du Vendredi Saint.

Une impasse politique caractérisa les mois, voire l'année qui suivit. Sur fond de violence loyaliste à la hausse, les gouvernements britannique et irlandais firent maints efforts, dont la tenue de discussions multipartites au château de Hillsborough au mois de mars 2001, pour tenter de trouver de possibles compromis sur la question. La tenue des élections locales et générales au mois de juin ne vint en rien aider la situation. Cherchant à s'attirer la faveur de l'électorat unioniste désillusionné par le processus de paix, David Trimble remit à nouveau sa démission pour le 1^{er} juillet

⁸⁹ Citation originale : « a process that will completely and verifiably put IRA guns beyond use. » Voir John Darby et Roger MacGinty, *Guns and Government, The Management of the Northern Ireland Peace Process*, *op. cit.*, p. 100.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 52-53, 101, et Paul Brennan et Wesley Hutchinson, *op. cit.*, p. 13.

⁹¹ Citation originale : « decided against reciprocating the IRA initiative, while none of the paramilitary organisations held meetings with the IICD at that time. » Voir Kris Brown et Corinna Hauswedell, *op. cit.*, p. 44.

dans l'éventualité où l'IRA n'entamerait pas son véritable désarmement d'ici là. Bien plus, les résultats électoraux démontrèrent la perte de terrain des partis politiques modérés, l'UUP et le SDLP, au profit de ceux plus radicaux, le DUP et le Sinn Féin.⁹² Faisant suite à la crise politique provoquée par la démission sans surprise du premier ministre Trimble le 1^{er} juillet, les discussions tenues à Weston Park au cours du même mois ne parvinrent pas, elles aussi, à changer la situation. Même l'annonce positive faite par l'IICD au mois d'août, voulant que l'IRA ait proposé un plan pour « mettre hors d'usage ses armes de façon complète et vérifiable » selon l'avis du général de Chastelain⁹³, n'y fit rien. La méfiance enracinée de part et d'autre des mouvements unioniste et républicain empêcha toutes percées. L'Assemblée fut alors suspendue pendant 24 heures le 10 août 2001 afin de donner six semaines supplémentaires aux partis politiques pour trouver un terrain d'entente, puis réélire un premier ministre et un vice-premier ministre. Le même scénario se répéta le 21 septembre, à chaque fois instituant à nouveau l'administration directe de la province par Londres. Le 12 octobre, les cessez-le-feu de l'UDA/UFF et de la *Loyalist Volunteer Force* (LVF) ne furent officiellement plus reconnus face à l'augmentation manifeste de la violence loyaliste.⁹⁴

Dans ce contexte de profonde impasse menaçant la survie du processus de paix, le 22 octobre 2001, Gerry Adams, le chef du Sinn Féin, appela l'IRA à poser un geste sans précédent quant à la question du désarmement. Le lendemain, le 23 octobre, l'IRA répondit par le biais d'un communiqué.

⁹² *Ibid.*, p. 45-47.

⁹³ Citation originale : « put IRA arms completely and verifiably beyond use. » Voir Martin Melaugh, *Chronology of the Conflict 2001*, Derry (Irlande du Nord), CAIN, 2004, [En ligne]. Adresse URL: <http://cain.ulst.ac.uk/othelem/chron/ch01.htm> (Page consultée le 29 mars 2005)

⁹⁴ *Ibid.*

« The Political process is now on the point of collapse. Such a collapse would certainly and eventually put the overall peace process in jeopardy.

There is a responsibility upon everyone committed to a just peace to do our best to avoid this. Therefore, in order to save the peace process we have implemented the scheme agreed with the IICD in August.

Our motivation is clear.

This unprecedented move is to save the peace process and to persuade others of our genuine intentions. »⁹⁵

Annonçant que l'organisation avait entamé un premier dépôt de ses armes conformément au plan convenu avec l'IICD au mois d'août précédent, cette déclaration historique manifesta le désir sincère de l'IRA de rester dans la voie politique. Coincée, elle eut alors le choix de commencer à désarmer ou ne pas commencer à désarmer et ainsi laisser le processus de paix s'effondrer, ce qui inévitablement aurait provoqué un retour à la violence, stratégie qu'elle avait évacuée depuis son retour à la table des négociations en juillet 1997⁹⁶. En ce mois d'octobre 2001, sous l'impulsion de son aile politique, l'IRA comprit qu'elle perdit aussi à garder le *statu quo* : la seule stratégie gagnante pour mettre fin au conflit de façon juste et durable, tel qu'elle le souhaitait, fut une stratégie politique. La même journée, l'IICD confirma qu'elle avait été témoin de cet acte de désarmement de la part de l'IRA au cours duquel quantité d'armes, munitions et explosifs furent mis complètement hors d'usage. Bien reçue, cette tant attendue remise d'armes de la part de l'IRA relança le processus de paix. Trimble accepta sans tarder de reprendre son poste de premier ministre, une décision entérinée par l'Assemblée après quelques jours de tractions pour former un nouvel Exécutif.⁹⁷

⁹⁵ Irish Republican Army, *Irish Republican Army Statement*, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 23 octobre 2001.

⁹⁶ John Darby et Roger MacGinty, *Guns and Government, The Management of the Northern Ireland Peace Process*, *op. cit.*, p. 93.

⁹⁷ Martin Melaugh, *Chronology of the Conflict 2001*, *op. cit.*

Malgré ce geste sans précédent de l'IRA, les difficultés rencontrées au cours de cette année passée causèrent de sévères torts au processus de paix notamment en terme de confiance entre les agents responsables du conflit. Plus que jamais, la résolution de la question du désarmement, *sine qua none* à la résolution de la question de la mise en œuvre de l'Accord du Vendredi Saint par le biais de l'approche des négociations à deux voies, fut nécessaire pour concrétiser les espoirs de paix en Irlande du Nord.⁹⁸ La pression s'accrut donc sur les paramilitaires pour qu'ils procèdent à leur désarmement. Les milices républicaines dissidentes et celles loyalistes en général étant de plus en plus marginalisées dans le cadre de ce processus de paix, la pression se dirigea principalement vers l'IRA pour qu'elle complète son désarmement. Or, une succession de scandales suggérés ou réels durant l'année 2002 envenima la situation. Soupçonnée d'avoir entré par infraction dans le poste de police de Castlereagh en mars pour acquérir des documents confidentiels du service de renseignements britannique, l'IRA fut en plus rattrapée par l'affaire concernant l'arrestation, pour possession de faux passeports, de trois individus liés à l'organisation en Colombie en août 2001. Ces derniers avaient été inculpés par la suite pour avoir formé des rebelles marxistes des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC).⁹⁹ Dans une tentative de renverser la vapeur, le 8 avril 2002, l'IRA fit un deuxième dépôt d'armes, confirmé par l'IICD. La pression demeura et finit par culminer le 4 octobre de la même année avec l'affaire *Stormont Gate*. Ce jour là, un raid orchestré par le PSNI dans les bureaux du Sinn Féin à Stormont, le Parlement nord-irlandais, apporta la preuve que l'IRA procédait à la collecte de renseignements, par espionnage, dans les coulisses du Parlement. Lourd de conséquences dans les

⁹⁸ John Darby et Roger MacGinty, *Guns and Government, The Management of the Northern Ireland Peace Process*, op. cit., p. 54.

⁹⁹ Mark Devenport, « Turbulent year for politics », *BBC News*, 25 décembre 2002, [En ligne]. Adresse URL: http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/northern_ireland/2561371.stm (Page consultée le 30 février 2006) Ces trois individus, maintenant connus sous le nom des *Columbia Three*, ont été trouvés coupables des accusations tenues contre eux le 16 décembre 2004. Ils ont réussi à fuir aussitôt la justice colombienne pour éventuellement être retrouvés, en août 2005, en République d'Irlande. Depuis, leur extradition est demandée par la Colombie.

relations entre l'UUP et le Sinn Féin, ce scandale mena inévitablement à la suspension indéterminée des institutions démocratiques régionales le 14 octobre 2002.¹⁰⁰ Dorénavant, ce dont le processus de paix eut le plus besoin fut non seulement le désarmement des groupes paramilitaires sans distinction, mais aussi la cessation de leurs activités clandestines.

Dans une tentative de raviver le processus politique, le gouvernement britannique de Tony Blair, et le gouvernement irlandais de Bertie Ahern, tous deux toujours en poste depuis 1997, organisèrent une série de négociations multipartites. Au début du mois de mars 2003, un accord sembla imminent à la seule condition d'un geste important de la part de l'IRA. Ce geste vint sous la forme d'une déclaration le 13 avril 2003. Celle-ci prit avec le recul une profonde signification démontrant la portée de l'engagement de l'IRA envers la stratégie politique.

« Óglaigh na hÉireann supports the peace process. We want it to work. We affirm that our cessation is intact.

.....
 Furthermore, the full and irreversible implementation of the Agreement and other commitments will provide a context in which the IRA can proceed to definitively set aside arms to further our political objectives. When there is such a context this decision can be taken only by a General Army Convention representing all our volunteers.

.....
 The IRA poses no threat to the unionist people or to the peace process.

.....
 We have authorised our representative to meet with the IICD with a view to proceeding with the implementation of a process to put arms beyond use at the earliest opportunity. We have also authorised a third act of putting arms beyond use. This will be verified under the agreed scheme.

¹⁰⁰ *Ibid.*; Guardian Unlimited, *Northern Ireland timeline: September 2001 to August 2002*, Londres, Guardian Newspapers Limited, 2006, [En ligne]. Adresse URL: http://www.guardian.co.uk/Northern_Ireland/Story/0,,579988,00.htm (Page consultée le 7 juillet 2006); et Guardian Unlimited, *Northern Ireland timeline: September 2002 – December 2002*, Londres, Guardian Newspapers Limited, 2006, [En ligne]. <http://www.guardian.co.uk/northernireland/page/0,12494,804779,00.html> (Page consultée le 7 juillet 2006)

.....
 We do not claim to fully understand unionist perceptions. But we are prepared to listen and to learn. And we are committed to playing our part in creating the conditions in which unionists, nationalists and republicans can live together peacefully.

Building the collective trust to achieve this is a huge challenge for everyone. Given the experience of nationalists and republicans during the decades of conflict and before, this is a particular challenge for us. It is also a challenge for unionists and the British Government. »¹⁰¹

D'abord, pour la première fois, l'IRA mentionna la possibilité de son désarmement définitif. Elle stipula même la façon dont elle entreprendrait cette démarche, soit en autorisant son représentant à rencontrer l'IICD avec comme objectif de procéder à la mise en œuvre d'un processus pour mettre ses armes hors d'usage. En cohérence avec ceci, elle annonça également la tenue prochaine d'un troisième dépôt de ses armes selon le plan convenu avec l'IICD. Enfin, mais non le moindre, l'IRA fit singulièrement preuve d'ouverture à l'égard de la communauté unioniste. Les anciennes perceptions de l'Autre comme une menace, voire un ennemi laissèrent place dans cette déclaration à de nouvelles perceptions de l'Autre comme un partenaire dans la poursuite d'une paix juste. Manifestement, l'IRA voulut démontrer qu'elle fut dédiée à atteindre la paix exclusivement par des moyens démocratiques en travaillant de paire avec ses anciens adversaires. Jugée un geste insuffisant par les gouvernements britannique et irlandais, cette déclaration ne réussit pas à donner naissance à un accord entre les parties qui aurait permis la restauration du gouvernement régional de coalition. Dans ce contexte pessimiste, les élections prévues pour le mois de mai furent reportées à une date ultérieure.¹⁰²

¹⁰¹ Irish Republican Army, *Irish Republican Army Statement*, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 6 mai 2003. Il est à noter ici que la déclaration en question a été faite le 13 avril 2003, mais n'a été rendue publique que le 6 mai 2003.

¹⁰² Guardian Unlimited, *Northern Ireland timeline: January 2003 – December 2004*, Londres, Guardian Newspapers Limited, 2006, [En ligne]. Adresse URL: <http://www.guardian.co.uk/northernireland/page/0,,908880,00.html> (Page consultée le 7 juillet 2006)

Entre-temps, Londres et Dublin cherchèrent par tous les moyens possibles de trouver un compromis entre les parties afin d'éviter aux prochaines élections la polarisation de la société nord-irlandaise autour des partis radicaux que furent le Sinn Féin et le DUP, pour sa part contre l'accord de paix. Leur déclaration conjointe du 1^{er} mai 2003 en fut un exemple. À l'automne de la même année, leurs efforts portèrent fruit alors qu'une fois de plus une entente sembla à portée de la main. Selon un plan convenu préalablement, le 21 octobre 2003 le gouvernement britannique prit la parole, suivi dans l'ordre du Sinn Féin, de l'IRA, de l'IICD et de l'UUP. Le gouvernement britannique annonça la tenue des élections pour le 26 novembre après quoi l'Assemblée serait restaurée; le Sinn Féin réitéra l'engagement du mouvement républicain envers le processus de paix et sa renonciation à utiliser la violence; l'IRA corrobora d'abord les paroles du Sinn Féin, puis déclara qu'elle avait procédé à un troisième dépôt d'armes; l'IICD confirma que ce dépôt d'armes avait eu lieu sous sa supervision tout en fournissant quelques détails visant à donner confiance aux unionistes; puis vint la déclaration de l'UUP. Faisant volte-face sur ce qui avait été entendu, David Trimble annonça que l'acte de désarmement de l'IRA ne fut pas assez transparent pour lui permettre de convaincre son parti de réintégrer un gouvernement de coalition avec le Sinn Féin. Les détails donnés par l'IICD ne lui suffirent pas.¹⁰³ Cet éclatement imprévu de l'entente acheva tous espoirs de paix à la veille de la tenue des élections. Sans surprise donc, les résultats des élections du 26 novembre 2003 confirmèrent ce dont les gouvernements britannique et irlandais avaient redouté : le DUP et le Sinn Féin furent élus premier représentant de leur communauté respective. Le DUP étant virulemment opposé à partager le pouvoir avec le Sinn Féin en l'absence du désarmement complet et de l'arrêt définitif des activités de l'IRA, en plus d'être désireux de renégocier l'Accord du Vendredi Saint, ces résultats

¹⁰³ Rosie Cowan, « Peace deal falls apart », *Guardian Unlimited*, 22 octobre 2003, [En ligne]. Adresse URL: http://www.guardian.co.uk/Northern_Ireland/Story/0,,1068162,00.html (Page consultée le 7 juillet 2006)

électoraux annoncèrent de toute évidence des temps difficiles.¹⁰⁴ Le processus de paix entra alors une fois de plus dans une profonde impasse avec la question du désarmement et de la cessation des activités paramilitaires au cœur de celle-ci.

Une fois de plus donc, les gouvernements britannique et irlandais initièrent au cours de l'année 2004 une série de négociations, dont celles au château de Leeds au mois de septembre, pour rapprocher les parties. Contre toute attente cependant, en décembre un accord sembla possible entre le DUP et le Sinn Féin. Mais encore, il échoua, comme les précédents, sur la question du désarmement. L'IRA se dit prête à compléter son désarmement d'ici la nouvelle année et de permettre à deux membres du clergé d'agir pour l'occasion à titre de témoins indépendants, ce que le DUP refusa, exigeant des preuves photographiques du désarmement. Londres et Dublin se montrèrent tout de même optimistes en affirmant qu'hormis ce simple point de désaccord, le fondement d'un règlement existait : l'IRA mettrait fin à ses activités, le DUP s'engagerait à partager le pouvoir avec le Sinn Féin et celui-ci apporterait son appui au PSNI. D'amers récriminations persistant toutefois entre ces partis, la perspective d'un retour du pouvoir aux institutions politiques régionales sembla particulièrement lointaine.¹⁰⁵ Le vol de 26,5 millions de livres sterling à la *Northern Bank* le 20 décembre 2004, rapidement soupçonné comme étant l'œuvre de l'IRA, vint envenimer davantage la situation, tout comme la campagne nationale et internationale des sœurs McCartney en février et mars 2005 destinée à traduire en

¹⁰⁴ Rosie Cowan et Angelique Chrisafis, « Hardline victors reject accord », *Guardian Unlimited*, 29 novembre 2003, [En ligne]. Adresse URL: http://www.guardian.co.uk/Northern_Ireland/Story/0,,1095887,00.html (Page consultée le 7 juillet 2006)

¹⁰⁵ Mark Devenport, « Recipe for deal leaves bitter taste », *BBC News*, 28 décembre 2004, [En ligne]. Adresse URL: http://news.bbc.co.uk/go/pr/ft/-/hi/northern_ireland/4117781.stm (Page consultée le 30 janvier 2006)

justice les membres de l'IRA responsables de la mort de leur frère (en janvier).¹⁰⁶ Bref, plus que jamais, la pression se fit sentir sur l'IRA pour qu'elle se désarme complètement et cesse définitivement ses activités. Pendant ce temps, les groupes paramilitaires loyalistes tentèrent de provoquer un renversement de situation, soit par la violence ou par leurs efforts à rejoindre le processus politique tel qu'en fit foi le renouvellement du cessez-le-feu de l'UDA le 14 novembre 2004.¹⁰⁷ À travers ces multiples difficultés, la question du désarmement et de la cessation des activités paramilitaires fut devenue le symbole de la limite jusqu'où les parties étaient prêtes à aller dans leurs concessions pour atteindre la paix. Aucune ne voulut perdre, toutes voulurent gagner.

2.3.4 Le désarmement de l'IRA

Le 6 avril 2005, en ouverture de campagne pour les élections générales du mois de mai, Gerry Adams, chef du Sinn Féin, fit une déclaration inattendue interpellant directement les membres de l'IRA à procéder à leur désarmement définitif.

« In the past I have defended the right of the IRA to engage in armed struggle. I did so because there was no alternative for those who would not bend the knee, or turn a blind eye to oppression, or for those who wanted a national republic.

Now there is an alternative.

I have clearly set out my view of what that alternative is. The way forward is by building political support for republican and democratic objectives across Ireland and by winning support for these goals internationally.

I want to use this occasion therefore to appeal to the leadership of Óglaigh na hÉireann to fully embrace and accept this alternative.

¹⁰⁶ Mark Devenport, « 2005: The year in politics », *BBC News*, 29 décembre 2005, [En ligne]. Adresse URL: http://news.bbc.co.uk/go/pr/fr/-/2/hi/uk_news/northern_ireland/4534994.stm (Page consultée le 27 janvier 2006)

¹⁰⁷ Brian Rowan, « Political door reopens for UDA », *BBC News*, 14 novembre 2004, [En ligne]. Adresse URL: http://news.bbc.co.uk/go/pr/fr/-/2/hi/uk_news/northern_ireland/4011303.stm (Page consultée le 7 juillet 2006)

Can you take courageous initiatives which will achieve your aims by purely political and democratic activity?

I know full well that such truly historic decisions can only be taken in the aftermath of intense internal consultation. I ask that you initiate this as quickly as possible.

.....
I am asking you to join me in seizing this moment, to intensify our efforts, to rebuild the peace process and decisively move our struggle forward. »¹⁰⁸

Par ces paroles soigneusement choisies, le Sinn Féin fit valoir que le moment propice pour s'engager entièrement dans la voie politique était arrivé; la voie militaire devenue le principal obstacle au processus de paix, voire à l'atteinte des objectifs mêmes du mouvement républicain. Selon l'aile politique, il était temps de faire preuve d'initiative pour sauver les espoirs de paix juste et cela voulait dire procéder au démantèlement de la structure militaire du mouvement. Cette déclaration fut en quelque sorte la reconnaissance du Sinn Féin du droit de la population nord-irlandaise, sans distinction identitaire, à un environnement démocratique et sécuritaire, exempt de violence armée. Il suffisait alors de voir si les membres de l'IRA en feraient tout autant. Les gouvernements irlandais et britannique ainsi que le SDLP accueillirent prudemment cette déclaration, alors que le DUP et l'UUP se montrèrent particulièrement sceptiques à l'égard de celle-ci, n'y voyant qu'une manœuvre électorale.¹⁰⁹

Les élections confirmant la progression du DUP et du Sinn Féin sur la stagnante scène politique nord-irlandaise, le 28 juillet 2005, à la suite d'une vaste consultation de ses membres, l'IRA fit connaître sa réponse à l'appel du Sinn Féin.

¹⁰⁸ Gerry Adams, *An Address to the IRA*, Belfast, Sinn Féin, 6 avril 2005.

¹⁰⁹ Dan Keenan, « Sinn Féin president calls on IRA to abandon violence », *Irish Times*, 7 avril 2005, [En ligne]. Adresse URL: <http://www.ireland.com/newspaper/front/2005/0407/pf2228363515HM1ADAMS.html> (Page consultée le 7 juillet 2006)

« The leadership of Óglaigh na hÉireann has formally ordered an end to the armed campaign. This will take effect from 4pm this afternoon.

All IRA units have been ordered to dump arms.

All Volunteers have been instructed to assist the development of purely political and democratic programmes through exclusively peaceful means. Volunteers must not engage in any other activities whatsoever.

The IRA leadership has also authorised our representative to engage with the IICD to complete the process to verifiably put its arms beyond use in a way which will further enhance public confidence and to conclude this as quickly as possible. We have invited two independent witnesses, from the Protestant and Catholic churches, to testify to this.

.....
The outcome of our consultations show very strong support among IRA Volunteers for the Sinn Féin peace strategy. »¹¹⁰

Par cette déclaration historique désirée depuis le début du processus de paix, l'IRA annonça la fin de sa campagne militaire. Elle ordonna à toutes ses unités de procéder au dépôt de ses armes, puis à tous ses volontaires d'aider à la poursuite d'activités purement politiques et démocratiques. Son représentant auprès de l'IICD reçut le feu vert pour compléter le plus rapidement possible le processus de désarmement de façon vérifiable et de manière à rehausser la confiance de la population envers celui-ci. Deux témoins indépendants provenant des Églises catholique et protestante furent invités pour témoigner de ce processus. Enfin, le fort appui des membres de l'IRA à la stratégie pacifique du Sinn Féin fut souligné.

Sous l'impulsion de son aile politique, l'IRA reconnut ainsi, elle aussi, le droit de tous, peu importe leur identité ethno-nationale, à un environnement exempt de violence armée. La conception de la sécurité de celle-ci passa alors non plus par les armes, mais par le retour du monopole de la violence armée à l'État que travailla alors à façonner son aile politique. Les multiples difficultés qui caractérisèrent les

¹¹⁰ Irish Republican Army, *Irish Republican Army Statement*, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 28 juillet 2005.

années passées furent finalement surpassées par le mouvement républicain : il réussit à transcender ses perceptions initiales marquées par la méfiance de l'Autre pour s'engager exclusivement dans la voie politique et ainsi mettre fin au paramilitarisme républicain dominant en Irlande du Nord. L'IRA, appuyée par le Sinn Féin, réussit à faire de son désarmement non pas une défaite, mais une victoire dans l'atteinte de ses objectifs; une transformation exceptionnelle dont peu de mouvements de pareille nature ont été capables au cours de l'histoire.¹¹¹ L'IRA reconnut essentiellement, grâce en grande partie aux efforts du Sinn Féin, que le *statu quo* lui ferait perdre sa lutte pour une paix juste et durable en Irlande du Nord et que seul son désarmement lui ferait gagner cette lutte. Or, ceci ne fut qu'une déclaration, il resta à voir les preuves physiques de cette transformation avant que le scepticisme avec lequel fut reçue cette première ne se dissipe au profit de réelles lueurs d'espoirs.

À la suite d'une courte déclaration de l'IRA allant dans ce sens, l'IICD confirma le 26 septembre 2005 qu'elle avait observé et vérifié le désarmement complet et final de l'arsenal de l'IRA. Le général John de Chastelain et ses collègues, le brigadier Tauno Nieminen de la Finlande et l'ambassadeur Andrew Sens des États-Unis, prirent le soin de spécifier que l'inventaire des armes déposées correspondait aux estimés des forces de sécurité britanniques et irlandaises et qu'il s'agissait, selon eux, de la totalité de l'arsenal de l'IRA.¹¹² Le révérend Harold Good et le père Alec Reid, agissant à titre de témoins indépendants tel que prévu dans la déclaration du 28 juillet, assurèrent l'exactitude du rapport de l'IICD en mentionnant le désarmement de l'IRA comme un « fait accompli ».¹¹³ Cette nouvelle fut chaleureusement accueillie par Londres et Dublin qui la caractérisèrent aussitôt de développement historique d'une

¹¹¹ John Darby et Roger MacGinty, *Guns and Government, The Management of the Northern Ireland Peace Process*, *op. cit.*, p. 105.

¹¹² John de Chastelain, Tauno Nieminen et Andrew Sens, *op. cit.*

¹¹³ Harold Good et Alex Reid, *Joint Statement by the Independent Eyewitnesses, Reverend Harold Good and Father Alex Reid, on the decommissioning of IRA Weapons*, s. l., 26 septembre 2005.

grande signification méritant d'être reconnue.¹¹⁴ Ils soulignèrent alors leur forte volonté de restaurer les institutions politiques régionales le plus rapidement possible, un geste destiné à mettre la pression maintenant sur les partis politiques, principalement sur le DUP qui, intransigeant, chercha alors à trouver toutes les failles possibles au rapport de l'IICD pour discréditer le désarmement de l'IRA et ainsi éviter de partager le pouvoir avec le Sinn Féin.¹¹⁵

Enfin, ce pas de plus dans la stratégie républicaine vers l'atteinte d'une paix juste et durable en Irlande du Nord par la voie démocratique, que fut le désarmement de l'IRA, fit l'objet d'autres confirmations en octobre 2005, en février 2006, puis en octobre 2006, cette fois de la part de l'*Independent Monitoring Commission* (IMC). Créée en septembre 2003 par les gouvernements britannique et irlandais, cette nouvelle commission eut la responsabilité, chaudement disputée notamment par le Sinn Féin et le PUP, de procéder à l'évaluation périodique des activités des différentes organisations paramilitaires. Instrument de plus pour apporter ces dernières à désarmer, cette commission reçut la commande par Londres et Dublin à l'automne 2005 de vérifier l'application sur le terrain de la cessation des activités paramilitaires et criminelles de l'IRA tel qu'annoncé dans sa déclaration de juillet 2005. Dans le premier rapport suivant cette dernière, soit en octobre 2005, il fut un peu trop tôt pour que les autorités de l'IMC puissent apporter des conclusions à cet effet, notant toutefois l'existence d'indications voulant que des changements soient en cours dans la structure de l'organisation.¹¹⁶ Le 1^{er} février 2006, l'IMC publia un nouveau rapport dans lequel elle confirma le changement de direction de l'IRA vers une stratégie purement politique, jugeant les quelques actes allant à l'encontre de ce

¹¹⁴ Bertie Ahern et Tony Blair, *Joint Statement on Decommissioning*, Dublin, Department of the Taoiseach, 26 septembre 2005.

¹¹⁵ Mark Devenport, « 2005: The year in politics », *op. cit.*

¹¹⁶ Independent Monitoring Commission, *Seventh Report of the Independent Monitoring Commission*, Londres, The Stationery Office, 19 octobre 2005, p. 16.

changement comme l'oeuvre d'individus agissant indépendamment du leadership de l'organisation, c'est-à-dire sans son consentement.¹¹⁷ Bref, l'IMC confirma le désarmement de l'IRA et constata que la cessation de ses activités fut en grande partie réalité; les quelques exceptions s'expliquant dans le contexte de sa transition vers une stratégie purement politique. En date d'octobre 2006, l'IMC réitéra cet avis renchérissant que le leadership de l'organisation était fermement et exclusivement engagé à la mise en œuvre de sa stratégie politique.¹¹⁸

2.3.5 Quel avenir pour les activités paramilitaires?

Un enjeu de taille demeure pour la résolution de la question du désarmement et de la cessation des activités paramilitaires : l'inclusion des paramilitaires loyalistes dans le processus de paix. Percevant ce dernier comme favorable à l'égard de la communauté irlandaise catholique nationaliste au détriment de la communauté britannique protestante unioniste, les paramilitaires loyalistes ne voient que très peu sinon pas d'incitatifs à poursuivre leur cheminement dans le processus de paix. La violence leur vient alors comme la voie alternative, étant depuis 1998 les premiers responsables de la violence paramilitaire en Irlande du Nord, celle-ci financée lourdement par des activités criminelles¹¹⁹. À l'automne 2004, les représentants politiques de l'UDA/UFF et de l'UVF/RHC, respectivement l'*Ulster Political Research Group* (UPRG) et le PUP, ont fait pression sur les autorités britanniques pour participer aux négociations politiques afin d'inciter leur aile militaire au

¹¹⁷ Independent Monitoring Commission, *Eight Report of the Independent Monitoring Commission*, Londres, The Stationery Office, 1^{er} février 2006, p. 19-20.

¹¹⁸ Independent Monitoring Commission, *Twelfth Report of the Independent Monitoring Commission*, Londres, The Stationery Office, 4 octobre 2006, p. 8-12.

¹¹⁹ Police Service of Northern Ireland, *Police Service of Northern Ireland Statistical Report 1st April 2004 – 31st March 2005*, Belfast, Northern Ireland Statistics and Research Agency, mai 2005, p. 11, 17-18.

désarmement.¹²⁰ Ce processus donna d'ailleurs naissance à la reconnaissance du cessez-le-feu de l'UDA/UFF à la mi-novembre 2004. Mais, les preuves concrètes du désir de quelques individus associés ou membres de ces organisations paramilitaires (UDA/UFF et UVF/RHC) à entamer une stratégie davantage politique que militaire demeure encore à voir : la résistance à un tel changement demeurant persistante parmi les rangs de ces organisations.¹²¹ Près d'un an après le désarmement de l'IRA, leur ennemi principal, les groupes paramilitaires loyalistes n'ont pas réussi à amasser l'appui nécessaire parmi leurs troupes pour poser le même geste, ne serait-ce qu'en partie. Essentiellement, les représentants politiques de ces organisations, sous pression de la part notamment des gouvernements britannique et irlandais¹²², ont encore beaucoup de travail à faire afin de convaincre, parallèlement à la progression du processus de paix, les paramilitaires loyalistes qu'ils gagnent à se désarmer, perdent à conserver le *statu quo* et encore plus à retourner à la violence. La question du désarmement et de la cessation des activités paramilitaires risque donc de demeurer encore pour quelques temps une épine au pied du processus de paix. En contrepartie toutefois, le désarmement du mouvement républicain, qu'incarnent l'IRA et le Sinn Féin, s'avère depuis sa réalisation être une force potentiellement sans pareille pour la paix à venir.

En somme, les agents responsables de la violence armée en Irlande du Nord, que furent principalement le gouvernement britannique et le mouvement républicain, parviennent à construire la paix négative en établissant, via une nouvelle

¹²⁰ BBC News, « IRA planning 'serious moves' », *BBC News*, 9 octobre 2004, [En ligne]. Adresse URL http://news.bbc.co.uk/go/pr/fr/-/2/hi/uk_news/northern_ireland/3728464.stm (Page consultée le 23 janvier 2005), et Brian Rowan, « Loyalist ceasefire 10 years on », *BBC News*, 13 octobre 2004, [En ligne]. Adresse URL: http://news.bbc.co.uk/go/pr/fr/-/2/hi/uk_news/northern_ireland/3738146.stm (Page consultée le 23 janvier 2005)

¹²¹ Independent Monitoring Commission, *Tenth Report of the Independent Monitoring Commission*, Londres, The Stationery Office, 26 avril 2006, p. 17-18.

¹²² Bertie Ahern et Tony Blair, *Joint Statement on Decommissioning*, *op. cit.*

compréhension commune de la sécurité, un contrôle sur les différentes formes que prend cette violence directe. Le gouvernement britannique réussit peu à peu le retour à la normale de ses effectifs militaires en Irlande du Nord tout comme les réformes du service de police et du système de justice criminelle pour lesquels il détient encore la juridiction. Pendant ce temps, tous les agents du conflit, y compris ce dernier, mais en particulier le Sinn Féin et l'IRA, travaillent progressivement à mettre fin au paramilitarisme en Irlande du Nord. Connaissant donc toutes une transformation positive allant dans le sens d'un retour du monopole de la violence à l'État, les formes de violence directe disparaissent peu à peu au profit de formes de paix négative. Mais, surtout, ces transformations démontrent la nouvelle perception des agents responsables du conflit en matière de sécurité : tous en Irlande du Nord, sans distinction identitaire, ont droit de voir reconnu et satisfait leur besoin fondamental de vivre dans un environnement sécuritaire, exempt de violence armée. L'Autre, jadis ennemi, est devenu un allié potentiel dans l'édification de la paix négative.

CONCLUSION

En traitant de la transformation du conflit en Irlande du Nord dans le cadre du processus de paix, le présent mémoire a cherché à comprendre comment les communautés nord-irlandaises, par l'entremise de leurs agents respectifs, parviennent à retirer progressivement la violence directe de leurs relations dans le cadre de ce processus de paix entamé depuis 1994. Simplement dit, il a cherché à comprendre comment elles construisent la paix négative. Pour ce faire, plusieurs aspects de la démarche scientifique ont dû préalablement être circonscrits.

Il a d'abord fallu déterminer la nature du conflit auquel elles faisaient face. La revue de la littérature pertinente sur le sujet a permis de définir celui-ci comme de nature identitaire, plus précisément ethno-nationale. L'approche constructivisme et les concepts d'identité, de violence directe, puis de paix négative ont en conséquence été choisis pour être au centre de la démarche. Dès lors, les relations entretenues face à l'identité de l'Autre étant l'enjeu du conflit, puis la source de leur transformation se trouvant nécessairement dans une nouvelle conception de la réalité identitaire, une question de recherche a pu être spécifiée. Les deux communautés nord-irlandaises parviendraient-elles, dans le cadre du processus de paix entamé depuis 1994 et par l'entremise de leurs agents respectifs, à retirer progressivement la violence directe de leurs relations en transformant leur perception de l'identité de l'Autre, ce qui produirait un effet boule-de-neige sur le reste des structures sociales soutenant la violence de toute sorte, mettant fin ainsi graduellement au conflit?

Ayant de cette façon à traiter des changements de perceptions de chaque communauté et de l'impact de ceux-ci sur les structures sociales afin de répondre à la problématique de départ, la méthode de recherche qualitative historique et la

technique de l'analyse du discours sont apparues comme les plus aptes à guider la démarche. Une série de déclarations clefs et de documents cadres -particulièrement l'accord de paix conclu en avril 1998-, couvrant la période de 1994 à 2006 et étant produits par les agents les plus significatifs des deux communautés, ont donc été sélectionnés, puis analysés afin d'en faire ressortir les témoignages les plus pertinents par rapport à chacune des questions litigieuses du conflit armé. À partir de là, la structure du présent mémoire allait de soi.

Abordant les préalables à l'édification la paix négative en Irlande du Nord, le premier chapitre a permis d'abord de savoir que le conflit violent opposant les deux communautés ethno-nationales de l'Irlande du Nord depuis 1968, que sont les Troubles, trouve son origine dans la perception voulant que l'identité de l'Autre soit différente, compétitrice, voire menaçante et ennemie. Sa violence directe, dès lors construite dans une dynamique intersubjective qui a mené à la déshumanisation de l'Autre, s'est exprimée sur le terrain via les armes, à chaque fois réduisant le potentiel d'auto-réalisation de chaque communauté et de ses membres. Dans cette lutte armée toutefois, les communautés nord-irlandaises ont cherché essentiellement à retrouver la paix, sous forme négative ou positive, dans le but de pouvoir satisfaire leurs besoins fondamentaux et universels dont primordialement celui de sécurité. Aucun de leurs agents n'étant toutefois en mesure de s'imposer par la force, la perception de se trouver dans une impasse mutuellement dommageable, dont la seule issue possible était l'avènement d'un processus de paix, a forcé ceux-ci à entreprendre une série d'initiatives allant dans ce sens. Le processus de paix est ainsi devenu réalité à compter des cessez-le-feu paramilitaires annoncés à la fin de 1994. Dès lors, les deux communautés ethno-nationales nord-irlandaises, par l'entremise de leurs agents respectifs, ont transformé peu à peu les différentes formes de la violence directe en de nouvelles sources de la paix négative par les moyens de la diplomatie. La transformation du conflit armé en Irlande du Nord de cette façon mise en contexte, le

prochain chapitre a pu examiner son essence, bref s'attarder à répondre à la question de recherche.

Traitant de l'édification de la paix négative par les deux communautés identitaires nord-irlandaises dans le cadre du processus de paix, le deuxième chapitre a fait la démonstration que les agents responsables de la violence armée en Irlande du Nord, qu'ont été principalement le gouvernement britannique et le mouvement républicain, parviennent jusqu'à maintenant à construire la paix négative en établissant, via une nouvelle compréhension commune de la sécurité, un contrôle sur les différentes formes que prend cette violence directe. Tel qu'il s'est engagé à le faire, le gouvernement britannique réussit peu à peu à normaliser les effectifs militaires en Irlande du Nord en accord avec le niveau de menace perçu. Il arrive également à réformer le service de police et le système de justice criminelle, pour lesquels il détient encore la juridiction, afin de s'assurer qu'ils soient, dans l'exercice de leurs pouvoirs, justes et équitables envers tous, peu importe leur identité ethno-nationale. Puis, tous les agents du conflit, y compris ce dernier gouvernement, mais en particulier le Sinn Féin et l'IRA, travaillent progressivement à mettre fin au paramilitarisme en Irlande du Nord. Dans tous les cas, ces transformations sont rendues possibles grâce à la nouvelle perception des agents responsables du conflit en matière de sécurité : tous en Irlande du Nord, sans distinction identitaire, ont dorénavant droit de voir reconnu et satisfait leur besoin fondamental de vivre dans un environnement sécuritaire, exempt de violence armée. L'Autre, jadis ennemi, est devenu un allié potentiel dans l'édification de la paix négative.

En somme, il semble possible de conclure le présent mémoire en affirmant que, dans le cadre de ce processus de paix entamé depuis 1994, les communautés ethno-nationales nord-irlandaises, par l'entremise de leurs agents respectifs, parviennent à retirer progressivement la violence directe de leurs relations en transformant leur

perception de l'identité de l'Autre, et dès lors, les structures sociales qui soutiennent de façon intersubjective cette violence, voire cette perception.

La paix négative ainsi édifier progressivement, il demeure qu'afin de mettre fin de façon juste et durable au conflit qui les oppose, les communautés nord-irlandaises font face à un défi encore plus grand : édifier la paix positive. Exigeant le développement de structures sociales égalitaires pour se réaliser, cette paix nécessite la transformation en profondeur de la société nord-irlandaise et de ses perceptions à l'égard de l'identité de l'Autre. L'ouverture de la gouvernance, l'équité dans l'emploi, la déségrégation de l'espace résidentiel et du système d'éducation, puis l'apaisement des rivalités culturelles en matière de symboles et emblèmes, de parades et de victimes sont tous des questions qui doivent être abordées parallèlement à celles de la démilitarisation du territoire, des réformes du service de police et du système de justice criminelle, puis du désarmement et de la cessation des activités paramilitaires pour qu'ultimement la réconciliation devienne réalité et que la paix continue de progresser en Irlande du Nord. Dès lors seulement, sera-t-il possible de penser que l'histoire dans ce coin du monde saura ne pas se répéter dans son résultat.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Sources

Adams, Gerry. *An Address to the IRA*. Belfast: Sinn Féin, 6 avril 2005.

British Government. *Frameworks for the Future: A Framework for Accountable Government in Northern Ireland*. Londres: Prime Minister's Office, 22 février 1995.

British Government, et Irish Government. *Implementation Plan*. Belfast: Northern Ireland Office, 1^{er} août 2001.

-----, « Annex 1 », *Joint Declaration*. Belfast: Northern Ireland Office, 1^{er} mai 2003.

Combined Loyalist Military Command. *Combined Loyalist Military Command Ceasefire Statement*. Belfast: Combined Loyalist Military Command, 13 octobre 1994.

Irish Republican Army. *Irish Republican Army Ceasefire Statement*. Dublin: Irish Republican Publicity Bureau, 31 août 1994.

-----, *Irish Republican Army Statement*. Dublin: Irish Republican Publicity Bureau, 2 décembre 1999.

-----, *Irish Republican Army Statement*. Dublin: Irish Republican Publicity Bureau, 23 octobre 2001.

-----, *Irish Republican Army Statement*. Dublin: Irish Republican Publicity Bureau, 6 mai 2003.

-----, *Irish Republican Army Statement*. Dublin: Irish Republican Publicity Bureau, 28 juillet 2005.

The Agreement - Agreement reached in the multi-party negotiations. Belfast: Her Majesty Stationery Office, 10 avril 1998.

Références générales

- Derriennic, Jean-Pierre. *Les guerres civiles*. Paris: Presses de Sciences Po, 2001, 281 p.
- Gurr, Ted Robert. *Minorities at Risk, A Global view of Ethnopolitical Conflicts*. Washington D.C.: United States Institute of Peace Press, 1993, 427 p.
- Jeong, Ho-Won. *Peace and Conflict Studies, An introduction*. Aldershot (Grande-Bretagne): Ashgate, 2000, 407 p.
- Macleod, Alex, Isabelle Masson et David Morin. « Identité nationale, sécurité et la théorie des relations internationales ». *Études internationales, Numéro spécial : Sécurité et identité nationale*, vol. 35, no 1, mars (2004), p. 7-24.
- Masson, Isabelle. « Constructivisme ». In *Relations internationales, Théories et concepts*, sous la dir. de Alex Macleod, Evelyne Dufault et F. Guillaume Dufour. Outremont (Québec): Athéna éditions, 2002, p. 26-28.

Références spécialisées

- Arthur, Paul. *Special Relationships: Britain, Ireland and the Northern Ireland Problem*. Belfast: Blackstaff House, 2000, 334 p.
- Bew, Paul, et Gordon Gillespie. *Northern Ireland: A Chronology of the Troubles, 1968-1999*. 2^e éd. rév. et mise à jour. Lanham (États-Unis): Scarecrow Press, 1999, 471 p.
- Brennan, Paul, et Wesley Hutchinson. « L'Irlande du Nord, un nouveau départ? ». *Problèmes politiques et sociaux*, no 845, 29 septembre 2000, 84 p.
- Brown, Kris, et Corinna Hauswedell. *Brief 22: Burying the Hatchet, The Decommissioning of Paramilitary Arms in Northern Ireland*. Bonn: Bonn International Center for Conversion (BICC), 2002, 77 p.
- Cash, John D. « The Dilemmas of Political Transformation in Northern Ireland ». *Pacifica Review*, vol. 11, no 1, février (1999), [En ligne]. Adresse URL: <http://cain.ulst.ac.uk/conflict/cash98.htm> (Page consultée le 16 janvier 2004)

- Cunningham, William G. *Conflict Theory and the Conflict in Northern Ireland*. Thèse de maîtrise, Auckland (Nouvelle-Zélande), University of Auckland, 1998, [En ligne]. Adresse URL: <http://cain.ulst.ac.uk/conflict/cunningham.htm> (Page consultée le 9 mai 2005)
- Darby, John, et Roger MacGinty. *Guns and Government, The Management of the Northern Ireland Peace Process*. Basingstoke (Grande-Bretagne): Palgrave, 2002, 244 p.
- Deutsch, Richard. *Le sentier de la paix, l'accord de paix anglo-irlandais de 1998*. Coll. « Essais ». Rennes (France): Terre de Brume, Presses universitaires de Rennes, 1998, 167 p.
- Farren, Sean, et Robert F. Mulvihill. « Transforming the conflict ». Chap. in *Paths to a Settlement in Northern Ireland*. Buckinghamshire (Grande-Bretagne): Colin Smythe, 2000, [En ligne]. Adresse URL: <http://cain.ulst.ac.uk/events/peace/docs/farren00.htm> (Page consultée le 16 janvier 2004)
- Goldring, Maurice, Antoine Bouillon et Sonia Dayan-Herzbrun. *Désirs de paix, relents de guerre*. Coll. « Culture de Paix ». Paris: Desclée de Brouwer, 1996, 229 p.
- Guiffan, Jean. *La question d'Irlande*. 4^e éd. mise à jour et augm. Bruxelles: Éditions complexe, 2001, 283 p.
- Joannon, Pierre. « Irlande du Nord : la fin du terrorisme? ». *Politique internationale*, no 99, printemps (2003), [En ligne]. Adresse URL: http://www.politiqueinternationale.com/PI_PSO/fram_pi.htm (Page consultée le 22 octobre 2003)
- Melaugh, Martin. *Abstracts on Organisations That Were Prominent During 'the Troubles'*. Derry (Irlande du Nord): CAIN, 1999, [En ligne]. Adresse URL: <http://cain.ulst.ac.uk/othelem/organ/azorgan.htm> (Page consultée le 2 juin 2005)
- *Chronology of the Conflict 2001*. Derry (Irlande du Nord): CAIN, 2004, [En ligne]. Adresse URL: <http://cain.ulst.ac.uk/othelem/chron/ch01.htm> (Page consultée le 29 mars 2005)
- *Collusion – Chronology of Events in the Stevens Inquiries*. Derry (Irlande du Nord): CAIN, 2003, [En ligne]. Adresse URL: <http://cain.ulst.ac.uk/issues/collusion.chron.html> (Page consultée le 27 février 2006)

- , *Loyalist and Republican Paramilitary Groups*. Derry (Irlande du Nord): CAIN, 1999, [En ligne]. Adresse URL: <http://cain.ulst.ac.uk/issues/violence/paramilitary.htm> (Page consultée le 25 mai 2005)
- Murray, Raymond. *State Violence, Northern Ireland 1969-1997*. Cork (Irlande): Mercier Press, 1998, [En ligne]. Adresse URL: <http://cain.ulst.ac.uk/issues/violence/murray.htm> (Page consultée le 2 février 2006)
- Ni Aoláin, Fionnuala. *The Politics of Force, Conflict Management and State Violence in Northern Ireland*. Belfast: Blackstaff Press, 2000, [En ligne]. Adresse URL: <http://cain.ulst.ac.uk/issues/violence/docs/niolain/niolain00.htm> (Page consultée le 27 février 2006)
- Renon, Karin. « Sortir de la violence en Irlande du Nord? (Partie 3) ». *Cultures et conflits*, no 29-30, hiver (2002), [En ligne]. Adresse URL: <http://www.conflits.org/document716.html> (Page consultée le 16 janvier 2004)
- Resta, Esther. *Guerre de religion et terrorisme en Irlande du Nord : mensonges et manipulation*. Paris: L'Harmattan, 2001, 286 p.
- Rolston, Bill. *Unfinished Business: State Killings and the Quest for Truth*. Belfast: Beyond the Pale Publications, 2000, [En ligne]. Adresse URL: <http://cain.ulst.ac.uk/issues/violence/docs/rolston00.htm> (Page consultée le 27 février 2006)
- Shirlow, Peter, et Paul Stewart. « Introduction ». Chap. in *Capital & Class, Special Issue: Northern Ireland between Peace and War*, no 69, automne (1999), [En ligne]. Adresse URL: <http://cain.ulst.ac.uk/events/peace/docs/stewart99.htm> (Page consultée le 16 janvier 2004)
- Stevens, John. *Stevens Enquiry - Overview & Recommendations*. Belfast: Stevens Inquiry, 17 avril 2003, 20 p.
- Sutton, Malcolm. *Bear in mind these dead... An Index of Deaths from the Conflict in Ireland 1969-2001*. 3^e éd. rév. et mise à jour. Derry (Irlande du Nord): CAIN, 2001, [En ligne]. Adresse URL: <http://cain.ulst.ac.uk/sutton/book/index.html> (Page consultée le 19 février 2005)
- Zartman, I. William. « The Timing of Peace Initiatives: Hurting Stalemates and Ripe Moments ». In *Contemporary Peacemaking: Conflict, Violence and Peace Processes*, sous la dir. de John Darby et Roger MacGinty. Basingstoke (Grande-Bretagne): Palgrave Macmillan, 2003, p. 19-29.

The Committee on the Administration of Justice (CAJ). *CAJ's Work on Criminal Justice*. Belfast: Committee on the Administration of Justice, 2004, [En ligne]. Adresse URL: <http://www.caj.org.uk/criminal.html> (Page consultée le 28 mars 2006)

Références gouvernementales

Independent Monitoring Commission. *Seventh Report of the Independent Monitoring Commission*. Londres: The Stationery Office, 19 octobre 2005, 60 p.

----- . *Eight Report of the Independent Monitoring Commission*. Londres: The Stationery Office, 1^{er} février 2006, 43 p.

----- . *Tenth Report of the Independent Monitoring Commission*. Londres: The Stationery Office, 26 avril 2006, 41 p.

----- . *Eleventh Report of the Independent Monitoring Commission*. Londres: The Stationery Office, 6 septembre 2006, 61 p.

----- . *Twelfth Report of the Independent Monitoring Commission*. Londres: The Stationery Office, 4 octobre 2006, 51 p.

Northern Ireland, Central Survey Unit. *Community Attitudes Survey Bulletin, January - December 2003*. Belfast: Northern Ireland Statistics and Research Agency, mars 2004, 4 p.

Police Service of Northern Ireland. *Police Service of Northern Ireland Statistical Report 1st April 2004 – 31st March 2005*. Belfast: Northern Ireland Statistics and Research Agency, mai 2005, 47 p.

United Kingdom, Ministry of Defence. « History ». *Northern Ireland garrison*. Headquarters Northern Ireland: Defence Press Office (Northern Ireland), [En ligne]. Adresse URL: http://www.army.mod.uk/hqni/defence_press_office/ni_garrison/history.htm (Page consultée le 20 février 2006)

----- . *UK Defence Statistics 2005*. Londres: Defence analytical Services Agency (DASA), septembre 2005, 160 p.

-----, *Fact Sheet*. Headquarters Northern Ireland: Defence Press Office (Northern Ireland), 9 mars 2005 (Édition 14), [En ligne]. Adresse URL: http://www.army.mod.uk/hqni/defence_press_office/fact_sheet.htm (Page consultée le 15 mars 2005)

United Kingdom, Northern Ireland Office. *Patten Report: Secretary of State's Implementation Plan*. Belfast: Northern Ireland Office, 1^{er} mai 2000, 93 p.

Références journalistiques

Cowan, Rosie. « Peace deal falls apart ». *Guardian Unlimited*, 22 octobre 2003, [En ligne]. Adresse URL: http://www.guardian.co.uk/Northern_Ireland/Story/0,,1068162,00.html (Page consultée le 7 juillet 2006)

Cowan, Rosie, et Angelique Chrisafis. « Hardline victors reject accord ». *Guardian Unlimited*, 29 novembre 2003, [En ligne]. Adresse URL: http://www.guardian.co.uk/Northern_Ireland/Story/0,,1095887,00.html (Page consultée le 7 juillet 2006)

Devenport, Mark. « Turbulent year for politics ». *BBC News*, 25 décembre 2002, [En ligne]. Adresse URL: http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/northern_ireland/2561371.stm (Page consultée le 30 février 2006)

-----, « Recipe for deal leaves bitter taste ». *BBC News*, 28 décembre 2004, [En ligne]. Adresse URL: http://news.bbc.co.uk/go/pr/fr/-/hi/northern_ireland/4117781.stm (Page consultée le 30 janvier 2006)

-----, « 2005: The year in politics ». *BBC News*, 29 décembre 2005, [En ligne]. Adresse URL: http://news.bbc.co.uk/go/pr/fr/-/2/hi/uk_news/northern_ireland/4534994.stm (Page consultée le 27 janvier 2006)

Keenan, Dan. « Sinn Féin president calls on IRA to abandon violence ». *Irish Times*, 7 avril 2005, [En ligne]. Adresse URL: <http://www.ireland.com/newspaper/front/2005/0407/pf2228363515HM1ADAMS.html> (Page consultée le 7 juillet 2006)

Rowan, Brian. « Loyalist ceasefire 10 years on ». *BBC News*, 13 octobre 2004, [En ligne]. Adresse URL: http://news.bbc.co.uk/go/pr/fr/-/2/hi/uk_news/northern_ireland/3738146.stm (Page consultée le 23 janvier 2005)

----- . « Political door reopens for UDA ». *BBC News*, 14 novembre 2004, [En ligne]. Adresse URL: http://news.bbc.co.uk/go/pr/fr/-/2/hi/uk_news/northern_ireland/4011303.stm (Page consultée le 7 juillet 2006)

BBC News. « IRA planning 'serious moves' ». *BBC News*, 9 octobre 2004, [En ligne]. Adresse URL: http://news.bbc.co.uk/go/pr/fr/-/2/hi/uk_news/northern_ireland/3728464.stm (Page consultée le 23 janvier 2005)

Guardian Unlimited. *Northern Ireland timeline: September 2001 to August 2002*. Londres, Guardian Newspapers Limited, 2006, [En ligne]. Adresse URL: http://www.guardian.co.uk/Northern_Ireland/Story/0,,579988,00.htm (Page consultée le 7 juillet 2006)

----- . *Northern Ireland timeline: September 2002 – December 2002*. Londres, Guardian Newspapers Limited, 2006, [En ligne]. Adresse URL: <http://www.guardian.co.uk/northernireland/page/0,12494,804779,00.html> (Page consultée le 7 juillet 2006)

----- . *Northern Ireland timeline: January 2003 – December 2004*. Londres, Guardian Newspapers Limited, 2006, [En ligne]. Adresse URL: <http://www.guardian.co.uk/northernireland/page/0,,908880,00.html> (Page consultée le 7 juillet 2006)

Autres références

Ahern, Bertie, et Tony Blair. *Joint Statement on Decommissioning*. Dublin: Department of the Taoiseach, 26 septembre 2005.

de Chastelain, John, Tauno Nieminen et Andrew Sens. *Report of the Independent International Commission on Decommissioning*. Belfast: Independent International Commission on Decommissioning, 26 septembre 2005.

Good, Harold, et Alex Reid. *Joint Statement by the Independent Eyewitnesses, Reverend Harold Good and Father Alex Reid, on the decommissioning of IRA Weapons*. S. 1., 26 septembre 2005.

Hain, Peter. *Devolving policing and justice in Northern Ireland*. Belfast: Northern Ireland Office, 16 février 2006.

----- . *Statement on Plans for the Normalisation of the Security Profile across Northern Ireland*. Belfast: Northern Ireland Office, 1^{er} août 2005.

Ingram, Adam. *Announcement on the Normalisation plan for military sites in Northern Ireland*. Londres: Ministry of Defence, 28 mars 2006.

Murphy, Paul. *Parliamentary Statement by Secretary of State on the Government's Response to the Cory Reports*. Belfast: Northern Ireland Office, 1^{er} avril 2004.